

Offensive Lait CEDEAO

Etude relative à la formulation d'un programme régional de promotion des chaînes de valeur lait local au sein de la CEDEAO, de la Mauritanie et du Tchad

C. CORNIAUX, G. DUTEURTRE (Coord.)

Version Provisoire

Octobre 2018

Avertissement

Le présent rapport constitue la version **provisoire** de l'Etude relative à la formulation d'un programme d'actions détaillé de développement de la filière lait au sein de la CEDEAO, de la Mauritanie et du Tchad. Cette étude a été réalisée par le CIRAD pour le compte du Hub Rural dans le cadre de l'Offensive Lait portée par la CEDEAO. L'étude complète comprend une première partie présentant les dynamiques des filières laitières au sein de la CEDEAO, de la Mauritanie et du Tchad. Une seconde partie est consacrée à la programmation et à l'évaluation financière de l'Offensive Lait. Conformément à la commande faite au CIRAD, cette partie reprend la base des propositions du programme d'actions détaillé de développement de la filière lait élaboré en 2013 par les huit pays de l'UEMOA (Duteurtre et Corniaux, 2013).

Coordination et rédaction du rapport :	Christian CORNIAUX (zootechnicien) Guillaume DUTEURTRE (économiste)
Missions de terrain et rédaction des annexes :	Christian CORNIAUX (zootechnicien) Gilles VIAS (vétérinaire) Djiby DIA (géographe) Jean-Cyrille Dagorn (sciences politiques) Koussou Mian Oudanang (économiste) Christian E. Dovonou (vétérinaire) Bonodong Z. Guri (vétérinaire)
Cartographie :	Jean-Daniel CESARO (géographe)

Citation du document :

Corniaux C., Duteurtre G., 2018 : « Etude relative à la formulation d'un programme régional de promotion des chaînes de valeur lait local au sein de la CEDEAO, de la Mauritanie et du Tchad », Rapport **provisoire**, Etude réalisée par le CIRAD pour le compte du Hub Rural, Dakar, **octobre 2018, 105 p.** + annexes



Département Environnement et Sociétés
UMR SELMET
Systèmes d'élevage méditerranéens et tropicaux
CIRAD, Campus de Baillarguet
34 398 Montpellier Cedex 05, France
Tel : (33) 4 67 59 38 63 - E-mail : dir-selmet@cirad.fr

Sommaire

<i>Avertissement</i>	2
<i>Sommaire</i>	3
<i>Liste des sigles et acronymes</i>	5
<i>Résumé exécutif</i>	6
Diagnostic de la filière	6
Les politiques et projets de développement laitier	7
Proposition d'un plan d'action	8
<i>Introduction</i>	10
<i>Partie 1 : Dynamiques des filières laitières au sein de la CEDEAO, de la Mauritanie et du Tchad</i>	12
<i>Chapitre 1 : Les filières laitières dans la zone CEDEAO, en Mauritanie et au Tchad</i>	14
1. Contexte général et facteurs structurants	14
2. Une zone hétérogène : profils de pays et zonage	15
Evolution de la population	16
Place de l'élevage laitier dans les pays	18
Les importations laitières en Afrique de l'Ouest et au Tchad	21
La consommation de produits laitiers en Afrique de l'Ouest et au Tchad	26
Les disponibilités en ressources alimentaires	29
Faiblesse des performances laitières individuelles des bovins ouest-africains	33
Conclusion	34
3. Le développement des filières laitières en Afrique de l'Ouest	35
Le lait issu des systèmes d'élevage pastoraux et villageois	37
L'essor timide de bassins de collecte ruraux	38
L'émergence de fermes laitières intensifiées autour des grandes villes	41
L'accélération des importations de poudre de lait entier et de poudre de lait réengraissée	42
L'essor de laiteries industrielles	45
L'emploi dans les filières laitières	52
4. Les produits laitiers, entre tradition et modernité	54
Diversité des produits laitiers.	54
Evolution récente du marché	56
Données sur les prix	57
Qualité des produits laitiers : enjeux pour les consommateurs	59
5. Conclusion : la compétitivité en question	60
<i>Chapitre 2 : Revue des projets et programmes d'appui à la filière</i>	61
1. Les trois périodes des politiques laitières depuis 1960	61
2. Les projets d'appui aux filières locales	62
3. Les plans nationaux de développement laitiers	63
4. Les politiques commerciales	65

Le Tarif Extérieur Commun : principal outil de la politique commerciale	65
L'exonération de TVA sur les produits à base de lait local	66
Autres options sur la compétitivité-prix	67
Obligation contractuelle de collecte locale pour les industriels	68
5. Le rôle des organisations professionnelles et des espaces de concertation	68
6. Conclusion	69
Partie 2 : Propositions de mesures et d'actions	71
<i>Chapitre 3 : Proposition de plan détaillé de développement de la filière lait en zone CEDEAO</i>	73
1. Principes du plan d'actions	73
Une politique laitière duale tenant compte à la fois des besoins des fermes intensives et des élevages agro-pastoraux	73
Le rôle central de la collecte	75
Le développement d'une gamme de produits « <i>made in CEDEAO</i> »	77
Une nécessaire coordination entre services publics, ONGs, et organisations de producteurs	79
2. Détail des propositions du programme d'actions	81
Objectif spécifique 1 (Pilier 1) : Appui aux fermes périurbaines intensives	81
Objectif spécif. 2 (Pilier 2): Incitation à la collecte par les laiteries industrielles	85
Objectif Spécifique 3 (Pilier 3) : Appui à la collecte rurale	87
Objectif Spécifique 4 (mesures globales) : Appui global à la filière laitière	90
<i>Chapitre 4 : Plan de financement et mesures d'accompagnement</i>	95
<i>Références bibliographiques</i>	101

Liste des sigles et acronymes

APESS	Association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel et en Savane
AVSF	Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières
BAD	Banque Africaine de Développement
BID	Banque Islamique de Développement
BM	Banque Mondiale
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CILSS	Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CSRS	Centre Suisse de Recherches
Eq Lait	Equivalent Lait
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations
FRDA	Fonds Régional de Développement Agricole
IA	Insémination Artificielle
IRAM	Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de développement
ISRA	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation Professionnelle
RBM	Réseau <i>Billital Maroobé</i>
REPOL	Réseau Politiques Laitières
ROPFA	Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
SPAI	Sous-Produits Agro-Industriels
TEC	Tarif Economique Commun
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
VSFB	Vétérinaires Sans Frontières Belgique

Résumé exécutif

La filière lait constitue une des filières à vocation régionale au sein de l'espace CEDEAO. Cette intervention se justifie par le rôle particulier de cette activité dans la sécurité alimentaire des populations, et par un potentiel économique remarquable. En Afrique de l'Ouest, le lait représente en effet une part importante des régimes alimentaires des familles agro-pastorales et une part croissante chez les consommateurs urbains. Autour des petites villes secondaires, comme en périphérie des capitales, de nombreuses exploitations s'investissent de plus en plus dans le commerce du lait.

Or, plusieurs questions relatives aux politiques d'appui à la filière se posent à un niveau régional. Les débats sur les niveaux optimaux du TEC ou de la TVA appliqués aux produits laitiers, en particulier, ne peuvent être abordés que de manière concertée au sein de la CEDEAO. De plus, les conditions de production et de commercialisation du lait apparaissent très proches dans les différentes zones agro-écologiques de l'espace régional. Les différents pays de la sous-région devraient pouvoir bénéficier de leurs expériences réciproques en matière de collecte, de transformation du lait, d'alimentation animale et d'amélioration génétique.

La présente étude vise à proposer une politique régionale de développement laitier. Pour se faire, elle s'appuie sur un diagnostic de la filière basé sur une approche « par l'aval », c'est-à-dire en essayant de comprendre l'impact du développement des marchés urbains sur l'amont du secteur. L'hypothèse de départ de cette étude est que le potentiel laitier de la sous-région est à la fois lié aux performances des élevages en termes de coûts de production, mais aussi à l'organisation des circuits de commercialisation en lien avec les marchés mondialisés. L'étude a en particulier attaché une grande importance à l'analyse des stratégies des laiteries et des débouchés commerciaux. Elle propose un plan d'actions de développement de la filière susceptible de renforcer le rôle de la production locale dans l'approvisionnement des marchés urbains.

Diagnostic de la filière

Trois grands systèmes de production laitière existent au sein de la CEDEAO, de la Mauritanie et du Tchad : les élevages pastoraux ou agro-pastoraux « traditionnels », les systèmes pastoraux ou agro-pastoraux semi-intensifiés, engagés dans la livraison régulière de lait, et les fermes laitières intensives. Dans l'ensemble des pays de la sous-région, les fermes représentent moins de 2 % de la production.

Depuis la fin des années 1980, les filières laitières ouest-africaines sont entrées dans une phase de libéralisation. Les anciennes laiteries d'Etat ont été privatisées ou ont périclité, les fermes d'Etat ont été délaissées, les prix du lait ont cessé d'être réglementés, et les importations ont été facilitées. La filière laitière a été profondément bouleversée par ces politiques de libéralisation. La période récente a été marquée par une accélération sans précédent des importations de poudre de lait destinée à la consommation des ménages, mais aussi destinée à être transformée sur place.

Sur cette base se sont développées des usines laitières urbaines dont les produits « made in CEDEAO », fabriqués pour l'essentiel à partir de poudre de lait, ont largement remplacé les produits laitiers importés (sauf le beurre). Le marché des produits laitiers transformés (yaourts, laits fermentés, lait UHT, lait pasteurisé, fromage, crème fraîche) s'est élargi, incluant des produits industriels de type européen, mais aussi des nouveaux produits locaux comme le lait fermenté sucré

et les bouillies ou boissons lactées aux céréales. Dans les capitales et dans les villes secondaires, on a vu aussi apparaître une multitude de petites entreprises de transformation utilisant du lait en poudre et parfois du lait local. Ces entreprises d'un type nouveau ont été qualifiées selon les cas de « mini-laiteries », de « centres de collecte » ou de « fromageries ».

Dopé par une croissance démographique exceptionnelle, le marché ouest-africain attire aussi les investisseurs. Suite à la suppression des quotas européens, de nombreuses firmes laitières européennes s'y sont installées. Or, ces firmes utilisent comme matière première surtout de la poudre de lait importée à moindre coût. Pourtant, des expériences montrent que la collecte du lait local peut se révéler payante pour les industries. Bien orientées par des politiques incitatives, les industriels ont tout à gagner de la construction d'une nouvelle alliance avec les éleveurs.

Avec la croissance démographique, la consommation urbaine des produits laitiers s'est sensiblement accrue. En raison du développement économique et de l'urbanisation rapide, cet essor de la consommation des produits laitiers devrait se poursuivre dans les années qui viennent. Mais le pouvoir d'achat des consommateurs reste globalement faible. Pour être vendus, les produits de grande consommation doivent être bon marché ou proposés en petites dosettes. Les produits fabriqués à partir du lait en poudre importé sont souvent avantagés par leur prix. La compétition s'intensifie depuis le développement des importations de lait en poudre réengraissée en matières grasses végétales.

Dans le secteur de la production, un petit nombre de fermes laitières intensifiées sont apparues notamment autour des grandes villes et autour des laiteries. Ces fermes ont pour une part été créées par des « nouveaux éleveurs », des agro-entrepreneurs d'origine urbaine. Elles utilisent des animaux de races croisées élevés en stabulation ou en semi-stabulation et s'appuient sur la distribution de rations alimentaires améliorées basées sur des aliments industriels et parfois des fourrages cultivés. Elles écoulent leur lait en ville par divers circuits incluant des ventes directes, des kiosques, ou des laiteries. Leur lait, apprécié pour sa qualité, est souvent payé plus cher que le lait reconstitué à partir de poudre de lait importée. Avec les industries urbaines, ces fermes périurbaines constituent ce que l'on peut qualifier de « complexe laitier agro-industriel périurbain ».

Cet essor d'un secteur laitier périurbain a cependant eu peu de retombées sur les zones rurales. L'élevage traditionnel est resté majoritairement en marge de ces récentes transformations. Les agro-pasteurs ont continué à recourir au commerce de proximité du lait frais, du lait caillé et du beurre clarifié sur les marchés de brousse et parfois jusque dans les grandes villes. La part du lait collecté par des unités de transformation est restée minime. L'impact sur l'emploi est cependant relativement important autour des points de collecte.

Toutefois, grâce à l'engagement de certaines mini-laiteries dans la collecte du lait de brousse, des agro-pasteurs se sont investis peu à peu dans la livraison régulière de lait frais. Pour faire face à la variabilité saisonnière de la production, certains éleveurs utilisent des sous-produits agro-industriels ou de l'aliment bétail en complément pour l'alimentation des vaches laitières, et sédentarisent une partie du troupeau laitier en saison sèche. Mais ces modifications sont lentes, et elles correspondent plus à une « sécurisation » des systèmes agropastoraux qu'à une réelle « intensification ». En outre, la capacité de l'Afrique de l'Ouest à fournir massivement des sous-produits agro-industriels pour nourrir les vaches laitières est aujourd'hui limitée.

Les politiques et projets de développement laitier

Face à ce constat, suite à la volatilité des prix de la poudre de lait sur le marché mondial et au regard du montant de la facture des importations de produits laitiers, plusieurs pays ouest-africains se sont

engagés dans des programmes nationaux de développement de la filière laitière. Ces programmes ambitieux ont investi des montants significatifs dans l'insémination artificielle, l'importation de génisses de race laitière et dans la distribution de matériels de collecte, la plupart du temps sur budget national.

A côté de ces grands programmes, un nombre assez important de projets de développement locaux financés souvent de l'extérieur se sont plutôt orientés dans l'accompagnement des élevages agro-pastoraux et des mini-laiteries. Ils ont investi dans la formation, l'appui aux organisations professionnelles, tout en recourant aussi parfois à l'insémination artificielle et à la distribution de matériels de collecte.

Parallèlement, les politiques commerciales se sont orientées vers la protection progressive des marchés vis-à-vis des importations de produits transformés (lait UHT, beurre, fromages..) qui sont désormais taxés à hauteur de 20%. Cependant la poudre de lait (entier ou réengraissée en matières grasses végétales) continue de bénéficier d'un régime favorable aux importations avec un taux de taxation de seulement 5%.

Même si on dispose de peu de données sur l'impact réel de ces récentes politiques, il semble bien que cet environnement soit globalement favorable au développement des industries urbaines et des fermes intensifiées périurbaines. Ainsi, selon un scénario « tendanciel », on s'attend à ce que dans l'avenir les zones rurales restent majoritairement à l'écart de ce « boom » du marché laitier.

Proposition d'un plan d'action

Pour accompagner ces dynamiques, l'élaboration d'une stratégie régionale de développement laitier pourrait permettre de coordonner les stratégies laitières nationales. Cette stratégie laitière pourrait s'articuler autour de 2 objectifs majeurs : (i) Encourager l'essor d'un complexe laitier agro-industriel périurbain ; (ii) Encourager l'émergence de bassins de collecte ruraux afin de promouvoir l'orientation laitière des pasteurs et des agro-pasteurs. Ces politiques viseraient ainsi à encourager l'essor d'un secteur laitier moderne, tout en favorisant une meilleure prise en compte des potentialités de l'élevage rural.

Les modèles techniques proposés devront s'appuyer sur la reconnaissance de combinaisons les plus à même de valoriser les ressources locales et de tenir compte des contraintes du milieu. En ce qui concerne la production, il paraît judicieux d'encourager d'une part (i) les fermes intensives mises en œuvre par des producteurs et des agro-entrepreneurs en zone périurbaine ou en zones irriguées ; et d'autre part (ii) les élevages agro-pastoraux peu intensifiés basés sur l'utilisation de sous-produits agro-industriels destinés à un noyau laitier sédentarisé en zone rurale. Ce deuxième modèle est susceptible de répondre aux défis de la mobilité des troupeaux, de la dispersion des unités de production, et de la saisonnalité de la production. En ce qui concerne la transformation, il semble pertinent de favoriser à la fois la consolidation d'un tissu industriel urbain et le développement de petites unités de transformations artisanales rurales. Les centres de collecte n'apparaissent viables que s'ils répondent à une demande contractualisée d'une laiterie.

Par ailleurs, cette stratégie et ces modèles techniques doivent être portés par les acteurs des filières eux-mêmes, car leurs projets individuels et collectifs (groupements, coopératives) apparaissent comme le moteur du développement de ces filières libéralisées. Cependant, il convient de reconnaître la volonté des Etats de s'engager eux-mêmes dans la gestion de certaines entreprises de transformation, notamment en zones rurales et en particulier pour celles qui n'apparaissent pas « privatisables » à court terme.

Enfin, il convient d'encourager la collecte de lait par des mesures fiscales et commerciales activées à l'échelle des Etats ou de la CEDEAO. Ces mesures peuvent être incitatives ou coercitives.

Pour mettre en œuvre cette stratégie, l'étude recommande la mise en place d'un plan détaillé de développement de la filière lait en zone CEDEAO bâti sur 3 piliers :

- L'appui aux fermes intensives périurbaines (agro-entrepreneurs) ;
- L'incitation à la collecte du lait local par les laiteries industrielles ;
- L'appui à la collecte rurale portée par des mini-laiteries, des laiteries et des OP.

Pour cela, trois types d'investissements et de mesures peuvent être mis en place par la Commission de la CEDEAO, grâce à la mobilisation du **XX Programme / BOAD ?**, et des Partenaires Techniques et financiers : des investissements, des lignes ou programmes de crédits et des actions de pilotage.

Introduction

Pour l'ensemble des pays de la zone CEDEAO, de la Mauritanie et du Tchad, la production laitière annuelle est estimée à près de 4,6 millions de tonnes, dont 55% de lait de vache, 22 % de lait de chèvre, 14% de lait de brebis et 9% de lait de chamelle (Fao, 2018). Elle concerne la quasi-totalité des zones agro-écologiques. Composante essentielle du régime alimentaire des populations pastorales et agro-pastorales, rurales comme urbaines, le lait est aussi une source régulière de revenus. Le commerce du lait de vache, en particulier, génère des milliers d'emplois dans le secteur de la production, mais aussi dans la transformation et dans le commerce. Le secteur est aussi aujourd'hui l'objet d'investissements industriels inédits basés sur des prévisions de croissance rapide de la consommation urbaine. Il représente ainsi une spéculation d'avenir pour l'agriculture de la sous-région.

Pourtant, la production laitière locale souffre d'un enclavement important, et d'une faible connexion aux marchés. On estime que le lait collecté par les laiteries représente moins de 5% de la production totale de la sous-région. De plus, l'élevage laitier est soumis à une concurrence accrue des importations, notamment de poudres de lait. Pour l'ensemble des pays d'Afrique de l'Ouest, les importations laitières sont ainsi passées au cours des 15 dernières années de 1,2 à 2,5 millions de tonnes équivalent lait (Fao, 2018). Soit un doublement des quantités importées. Cette évolution a été favorisée par les politiques d'ouverture commerciale promues par l'UEMOA puis par la CEDEAO depuis la mise en place du Tarif Extérieur Commun en 2000.

Dans ce contexte, la CEDEAO souhaite clarifier ses orientations politiques dans le secteur laitier. La région doit-elle poursuivre son ouverture aux importations de poudres de lait ? Quels modèles de production et de collecte faut-il promouvoir pour favoriser l'accès à de nouveaux débouchés pour la production locale ? Les débats sur les niveaux optimaux du TEC ou de la TVA appliqués aux produits laitiers, en particulier, ne pourront être abordés que de manière concertée au sein de l'Union Douanière. Enfin les différents pays de la sous-région devraient pouvoir bénéficier de leurs expériences réciproques en matière d'amélioration génétique, d'alimentation animale, de collecte et de transformation du lait.

En octobre 2017, la CEDEAO a invité plusieurs acteurs et représentants professionnels à constituer une Task Force afin de proposer les contours d'une politique régionale volontariste : l'Offensive régionale pour la promotion des chaînes de valeur du lait local en Afrique de l'Ouest (CEDEAO, 2017). L'Offensive Lait est soutenue par les organisations sous-régionales de producteurs telles que le RBM,

l'APESS, le ROPPA. Elle s'inscrit dans un processus d'orientation de la politique agricole où le lait a été retenu comme l'une des filières prioritaires pour une intervention au niveau régional. L'Offensive Lait a pour objectif d'accompagner les initiatives et stratégies de développement des chaînes de valeur du lait local, afin (i) d'augmenter de façon substantielle la production locale du lait frais en améliorant la productivité du cheptel ; (ii) d'améliorer l'approvisionnement local de l'industrie laitière au moyen de la collecte du disponible laitier à l'horizon 2025 ; (iii) de promouvoir un environnement incitatif au développement des chaînes de valeur du lait local.

Une étude de faisabilité a été commanditée en juillet 2018 par la Task Force afin de préparer cette initiative. Le présent rapport répond à cette demande. Il comprend trois parties :

- Partie 1 : Un rapport de synthèse sur les dynamiques des filières laitières dans les 15 pays de la CEDEAO, de la Mauritanie et du Tchad ;
- Partie 2 : Un rapport sur la programmation et l'évaluation de l'Offensive Lait ;
- Annexes : Une série de 13 « Fiches Pays » présentant l'état actuel du secteur laitier dans 13 pays concernés : Nigéria, Ghana, Guinée, Sénégal, Mali, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Tchad, Côte d'Ivoire, Togo, Bénin, Cap Vert.

Ce rapport s'inspire fortement de l'étude de formulation du programme d'actions détaillé de développement de la filière lait commanditée par l'UEMOA en 2013 (Duteurtre et Corniaux, 2013). Les éléments nouveaux apportés par la présente étude concernent d'une part l'élargissement de la zone d'étude aux quinze pays de la CEDEAO, à la Mauritanie et au Tchad. Elle prend donc en compte en particulier le Nigéria, poids lourd économique de la sous-région et acteur majeur du commerce laitier. Les apports de l'étude concernent d'autre part l'actualisation des données sur l'ensemble des pays et la prise en compte des nouveaux défis. L'étude s'intéresse en particulier à la présence accrue des multinationales laitières européennes sur le marché ouest-africain, à l'explosion des importations de lait en poudre réengraissée en matières grasses végétales (*fat filled milk powder*) et l'orientation de certains pays de la zone vers des politiques fiscales innovantes.

Partie 1 :
Dynamiques des filières laitières au sein
de la CEDEAO, de la Mauritanie et du
Tchad

Depuis la fin des années 1980, les filières laitières ouest-africaines sont entrées dans une phase de libéralisation. Les anciennes laiteries d'Etat ont été privatisées, les prix du lait ont cessé d'être administrés et les importations ont été facilitées. Cette première partie présente un bilan de ces trente dernières années.

Le chapitre 1 présente l'état actuel des filières et des acteurs qui les composent. Dans le secteur de la transformation, on assiste au développement rapide d'industries laitières urbaines fonctionnant essentiellement avec de la poudre de lait importée. Mais on voit aussi apparaître depuis 20 ans une multitude de petites entreprises laitières, appelées suivant les pays « unités de transformation », « UTL », ou « mini-laiteries », qui utilisent elles aussi du lait en poudre, mais aussi du lait de brousse. Ces petites entreprises dynamisent les réseaux de collecte et valorisent le lait local. Dans le secteur de la production, certains agro-pasteurs s'investissent de manière timide dans la livraison de lait à ces petites unités de transformation rurales. Et on voit apparaître autour des grandes villes des fermes laitières intensifiées orientées vers la vente de lait. Depuis quelques années, ce paysage est en train de changer : un petit nombre de laiteries industrielles s'engagent elles-aussi dans la collecte de lait local, contribuant ainsi à l'essor de nouveaux bassins laitiers.

Le chapitre 2 détaille les projets et les politiques de développement qui ont accompagné ces transformations. D'une part, de grands programmes nationaux de développement de l'élevage laitier ont investi dans l'insémination artificielle et dans la distribution de matériel de collecte. D'autre part, de nombreux projets de développement locaux se sont engagés dans l'accompagnement des élevages agro-pastoraux et des mini-laiteries.

Chapitre 1 :

Les filières laitières dans la zone CEDEAO, en Mauritanie et au Tchad

1. Contexte général et facteurs structurants

L'environnement des filières laitières ouest-africaines¹ est marqué par trois facteurs structurants : la croissance démographique, la pauvreté des producteurs et des consommateurs, et la saisonnalité de la production.

De 1960 à 2017, la population humaine de la zone a été multipliée par 4,3 entraînant la création de centres urbains et générant un essor sans précédent de la commercialisation de produits animaux. Il faut noter que dans le même temps l'effectif du cheptel bovin a été multiplié par 3,1 pour répondre, au moins partiellement, à cette demande croissante, mais aussi sous l'effet de dynamiques internes d'accumulation des systèmes agricoles et pastoraux (Ickowicz et al., 2012). Si cette croissance démographique garantit des débouchés pour les produits laitiers, elle pose en revanche en amont de la filière le problème du partage des ressources.

Le second facteur structurant est l'état de pauvreté relative des populations ouest-africaines. Le PIB par habitant est en moyenne de 975 US\$ pour l'ensemble de la zone hors Nigéria². La faiblesse globale du pouvoir d'achat impose aux professionnels de la filière de fournir aux consommateurs des produits bon marché, tout au moins sur le marché des produits de grande consommation. Au niveau de la production, on constate un déficit chronique de trésorerie chez les éleveurs. Or, le développement de la production laitière demande un minimum d'intensification et d'investissements.

Le troisième facteur est la faible pluviométrie qui prévaut dans l'ensemble de la zone soudano-sahélienne, et en particulier dans les pays sahéliens. La saisonnalité de la pluviométrie oriente la majorité des producteurs vers des systèmes d'élevage mobiles. La production est de ce fait généralement saisonnée et dispersée dans l'espace. Le lait est ainsi disponible pour la collecte surtout en saison des pluies. Pour les éleveurs, le lissage de la courbe de production de lait sur les 12 mois de l'année nécessite

¹ Dans ce rapport, nous écrivons souvent « pays ouest-africains » pour évoquer la Zone CEDEAO, la Mauritanie et le Tchad. Il s'agit d'un abus de langage pour le Tchad qui fait bien sûr partie de l'Afrique Centrale.

² Il est de 1 591 US \$ en moyenne avec le Nigéria.

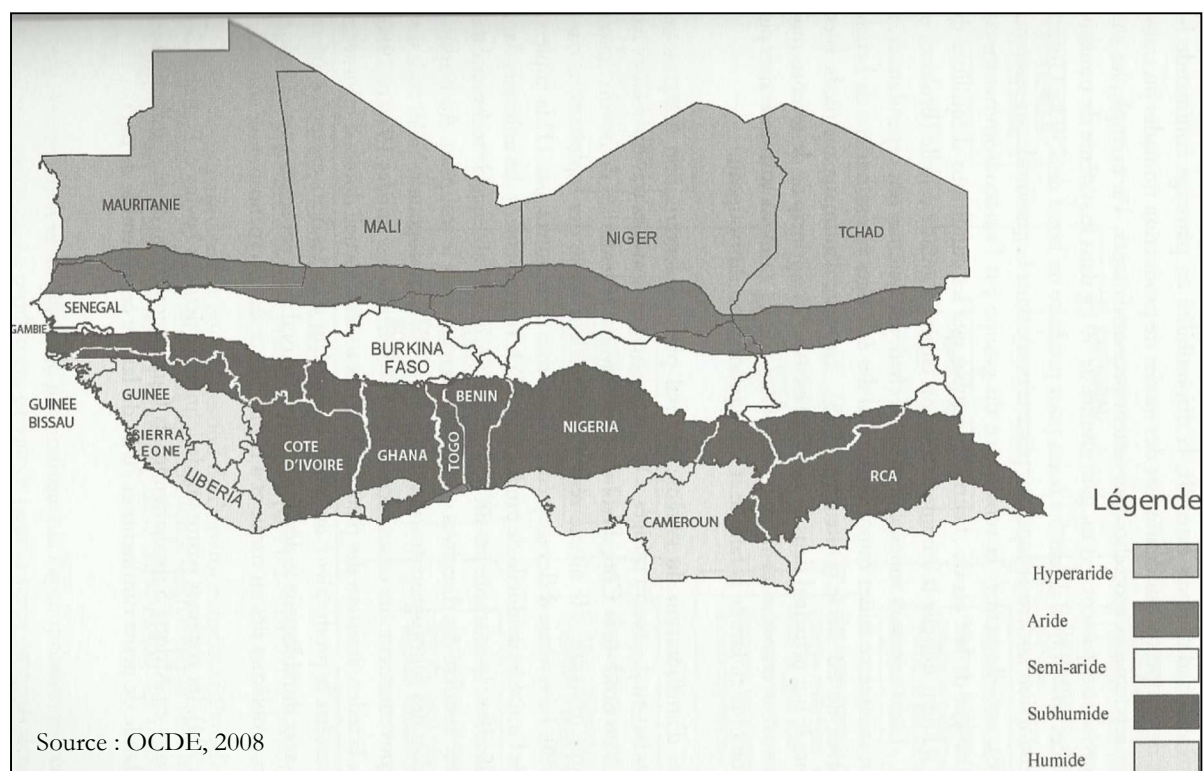
l'utilisation coûteuse d'aliments concentrés ou de sous-produits agro-industriels, le stockage de fourrages naturels, ou la culture de plantes fourragères irriguées.

Malgré cet environnement contraignant, la collecte de lait connaît un certain essor depuis le début des années 2000. Autour des grandes villes et de certains bourgs ruraux, sont apparus des fermes laitières, des centres de collectes, des transporteurs-livreurs, et des petites industries de transformation qui créent des débouchés pour la production locale et donnent naissance à de véritables bassins laitiers (Corniaux et al., 2014 ; Duteurtre, 2013).

2. Une zone hétérogène : profils de pays et zonage

La zone d'étude (CEDEAO, Mauritanie et Tchad) regroupe une très grande diversité de régions et de pays. Sur un plan climatique, la région est marquée par un zonage nord-sud allant des zones hyperarides au nord aux zones humides situées au Sud (Carte 1).

Carte 1: Zones agro-écologiques de l'Afrique de l'Ouest et du Centre

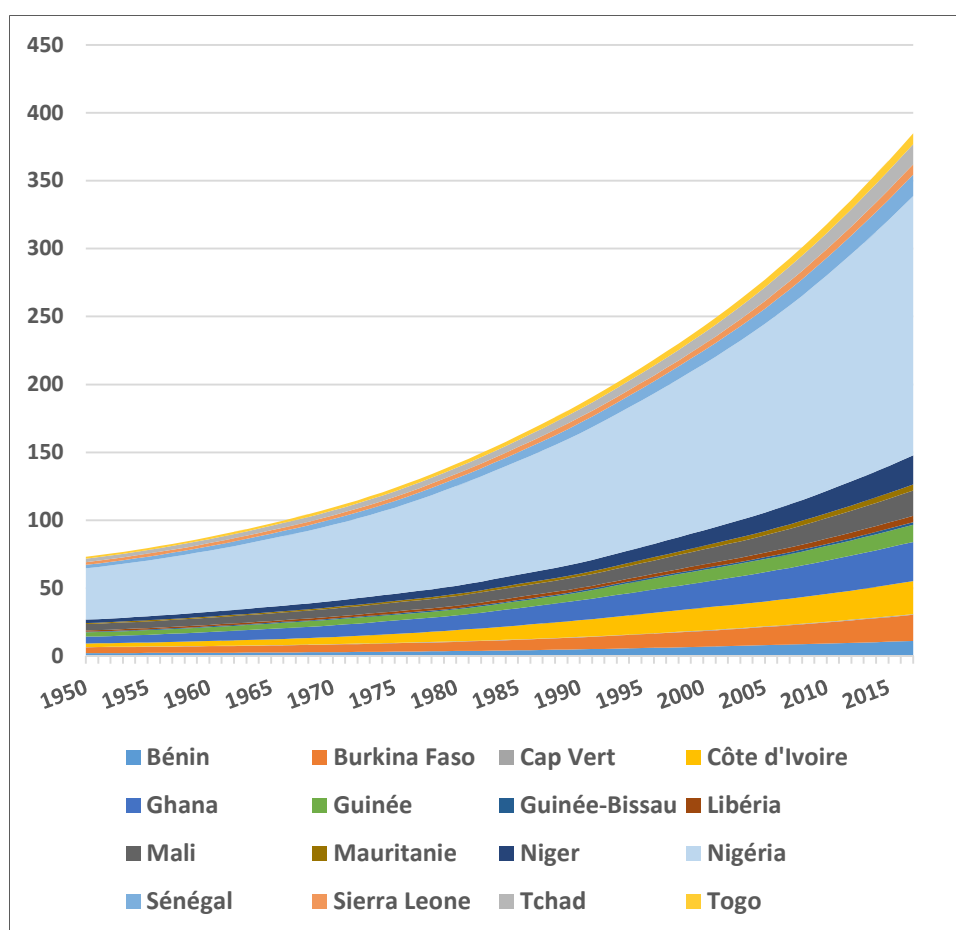


Cette diversité climatique se combine avec une grande hétérogénéité de profils écologiques, agricoles, démographiques, sociaux, culturels et historiques, qui résultent en autant de situations agraires différentes (Uemoa, 2002 ; Ocde, 2008).

Evolution de la population

La population d'Afrique de l'Ouest a été multipliée par 5 en 70 ans en passant de 73 à 385 millions d'individus de 1950 à 2017 (fig 1). Aucun pays n'échappe à cette forte croissance démographique. Cependant, le Nigéria apparaît comme le poids lourd démographique de la sous-région. Il concentre à lui seul un peu plus de la moitié de la population ouest-africaine.

Figure 1 : Evolution de la population humaine en Afrique de l'Ouest et au Tchad de 1950 à 2017 (en millions d'habitants)

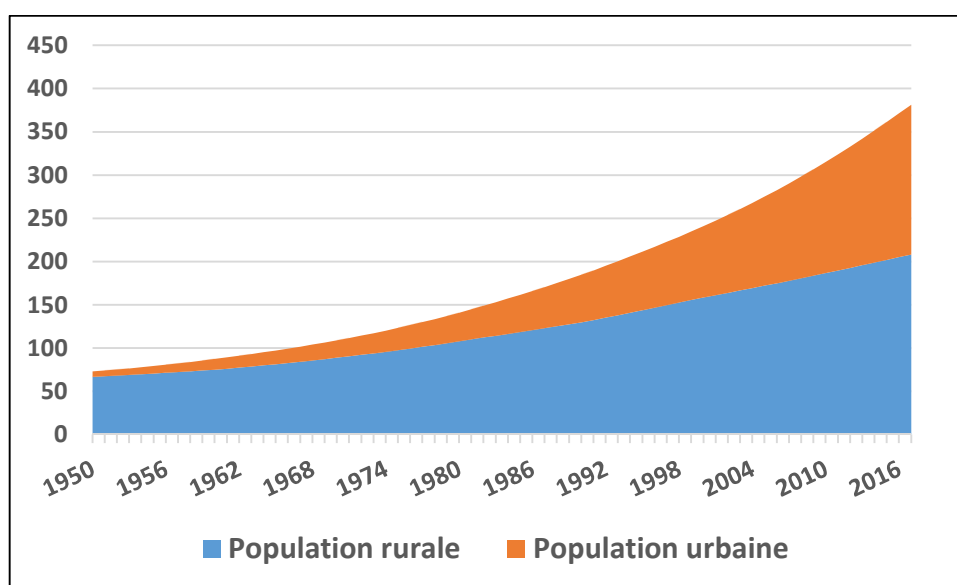


L'évolution de la population humaine est aussi marquée par la croissance de la population urbaine par rapport à la population rurale (fig 2). Les démographes prévoient une majorité d'urbains en Afrique de l'Ouest dès 2025. C'est déjà le cas en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Mauritanie et au Cap Vert. Le Nigéria est quasiment à l'équilibre. Pour autant, les campagnes ne se vident pas. Les populations rurales continuent d'augmenter.

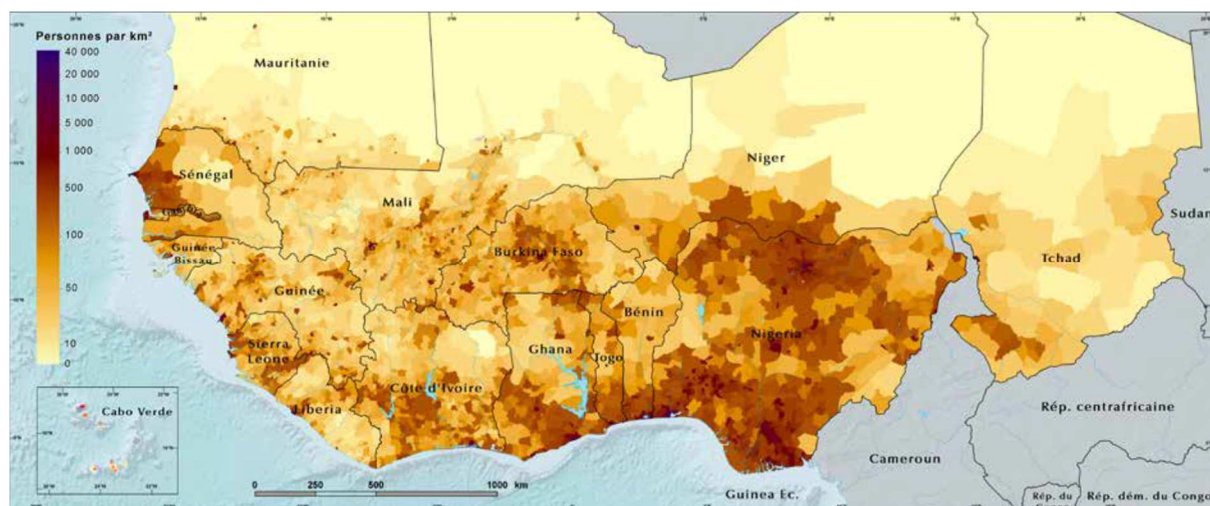
Cette augmentation va se poursuivre dans les prochaines décennies puisque la transition démographique, observée partout ailleurs dans le monde, n'est pas encore

enclenchée en Afrique de l'Ouest. Le Niger, par exemple, est le pays où le nombre d'enfants par femme est le plus élevé du monde. Dans la sous-région, plus de la moitié de la population a moins de vingt ans. Ce profil démographique garantit la croissance du marché laitier au cours des prochaines années. Dans le même temps, les espaces ruraux et pastoraux sont eux aussi soumis à des densités de plus en plus fortes (carte 2). L'intensification de la production laitière paraît donc inéluctable à la fois pour continuer à produire du lait mais aussi pour faire face à une réduction des espaces et des pâturages.

Figure 2 : Evolution de la population urbaine et rurale de 1950 à 2017 de l'Afrique de l'Ouest et du Tchad (en millions d'habitants)



Carte 2 : Densités de population par unité administrative en Afrique de l'Ouest en 2015 (d'après Cilss, 2016)



Place de l'élevage laitier dans les pays

Pour les pays sahéliens enclavés que sont le Tchad, le Niger, le Mali, la Mauritanie et le Burkina Faso, les activités d'élevage pastoral ou agro-pastoral constituent une des principales richesses du pays. Le secteur contribue pour 10 à 15 % du PIB (Tableau 1). Il s'agit de pays à faibles revenus dont les économies sont majoritairement tournées vers le secteur primaire. Pour les pays côtiers de la Côte d'Ivoire au Nigéria, la part de l'élevage dans les richesses produites est beaucoup plus faible. Le secteur contribue pour moins de 5% du PIB. Cependant, en raison de la taille de son cheptel, le Nigéria demeure un pays très important su secteur élevage pour l'Afrique de l'Ouest. D'un point de vue spatial, les gros troupeaux se rencontrent dans les zones sahéliennes. On note aussi une concentration de plus en plus importante dans les zones soudaniennes agro-pastorales (zones cotonnières et arachidières).

Tableau 1 : Données nationales générales

Pays	superficie (10 ³ km ²)	population (en millions)	PIB/capita en US \$ courant*	PIB agricole (en %) **	PIB Elevage (en %) ***
Bénin	111	11.5	842.9	22.4	6%
Burkina Faso	274	18.9	691.4	27.8	12 à 15 %
Cap Vert	4	0.5	3 307.6	6.4	< 2 %
Côte d'Ivoire	322	22.3	1 538.3	20.5	2%
Gambie	11	2.0	399.6	16.9	
Ghana	239	28.1	1 648.3	17.0	6%
Guinée	246	13.0	532.3	16.2	
Guinea-Bissau	36	1.9	666.6	49.2	13%
Liberia	111	4.7	518.4	34.2	
Mali	1 030	17.3	874.2	22.9	15%
Mauritanie	1 241	4.3	1 234.3	38.3	12%
Nigeria	924	193.8	2 192.5	20.8	< 6 %
Niger	1 267	20.8	434.0	39.7	11%
Senegal	197	15.8	1 019.8	15.4	4%
Sierra Leone	72	6.5	677.3	60.3	
Tchad	1 280	14.4	950.2	48.6	15%
Togo	57	7.5	634.7	41.3	< 2 %
Total	7 422	383.4	1 590.7	29.3	

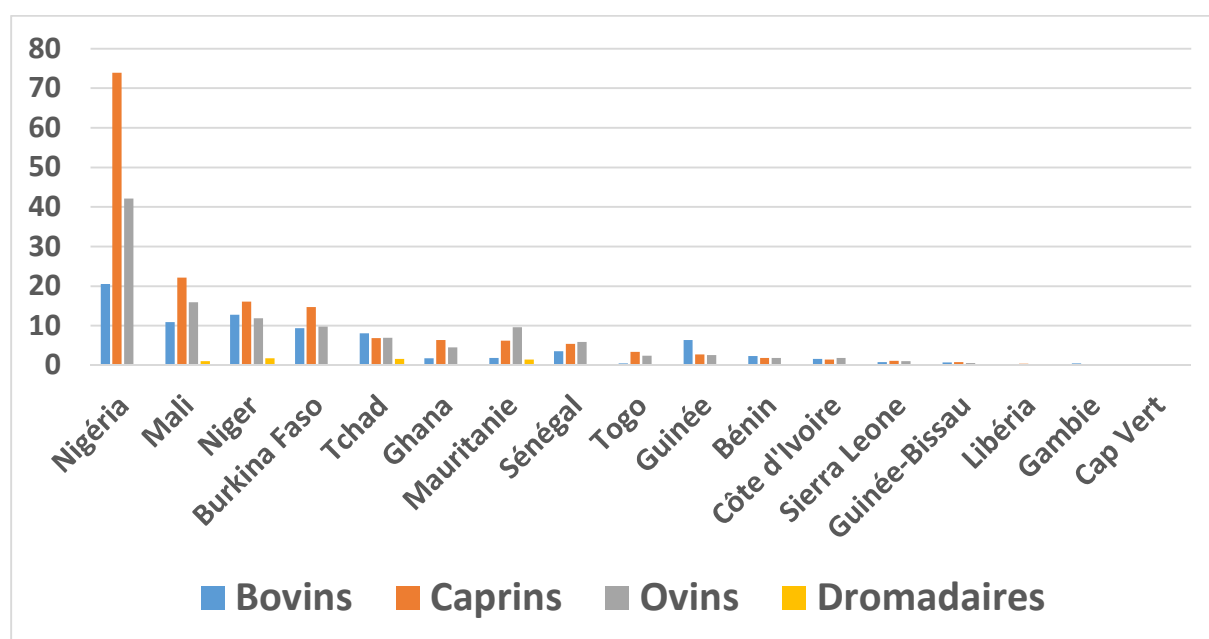
* International Monetary Fund, World Economic Outlook Database, October 2016 - estimation 2017

** Banque Mondiale (2017)

*** d'après annexes 1 à 13 et Duteurtre (2013)

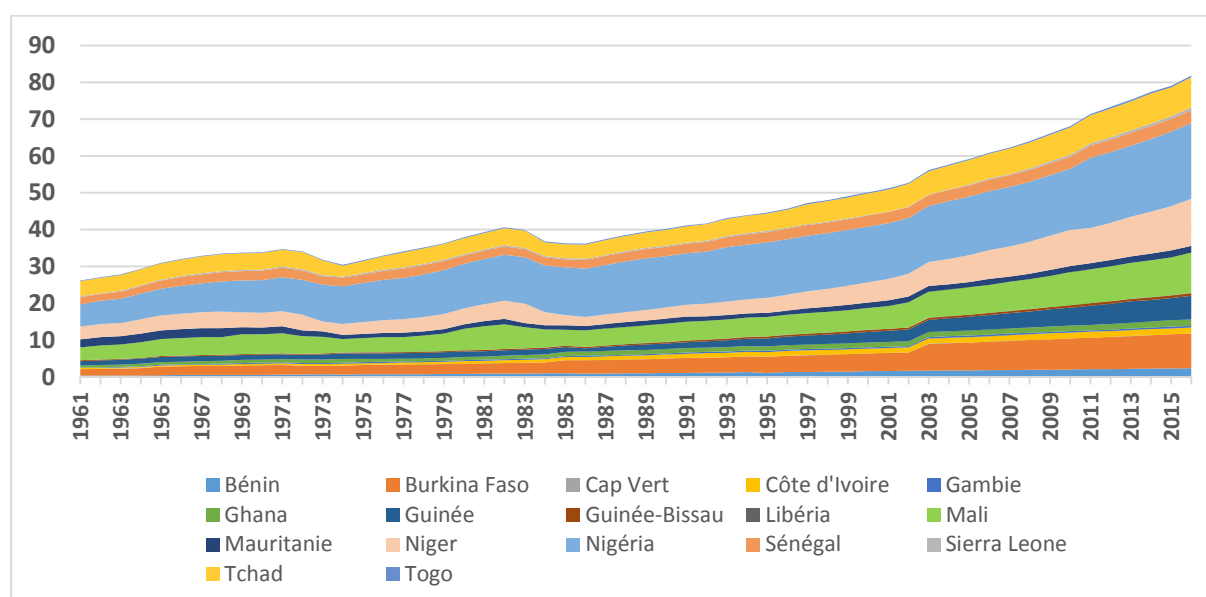
Pour l'ensemble des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Tchad, la production laitière annuelle est estimée à près de 4,6 millions de tonnes, dont 55% de lait de vache, 22% de lait de chèvre, 14% de lait de brebis et 9% de lait de chamelle (Fao, 2018). Selon les zones agro-écologiques et les ethnies concernées, le lait de ces différentes espèces prend une importance très diverse. Néanmoins, la part commercialisée du lait est constituée en grande majorité de lait de vache. Nous nous intéresserons donc prioritairement à ce lait et aux effectifs bovins, même s'il faut considérer que les laits des autres espèces possèdent eux aussi un potentiel commercial.

Figure 3 : Effectifs de ruminants et de dromadaires en Afrique de l'Ouest et au Tchad (en millions de têtes)



(d'après Faostat 2018). Rq : pour le Tchad le recensement de 2015 réévalue les effectifs à 24,9 millions de têtes de bovins, 26,4 d'ovins, 30,5 de caprins et 6,5 de dromadaires.

**Figure 4 : Evolution des effectifs bovins en Afrique de l'Ouest et au Tchad
(en millions de têtes)**



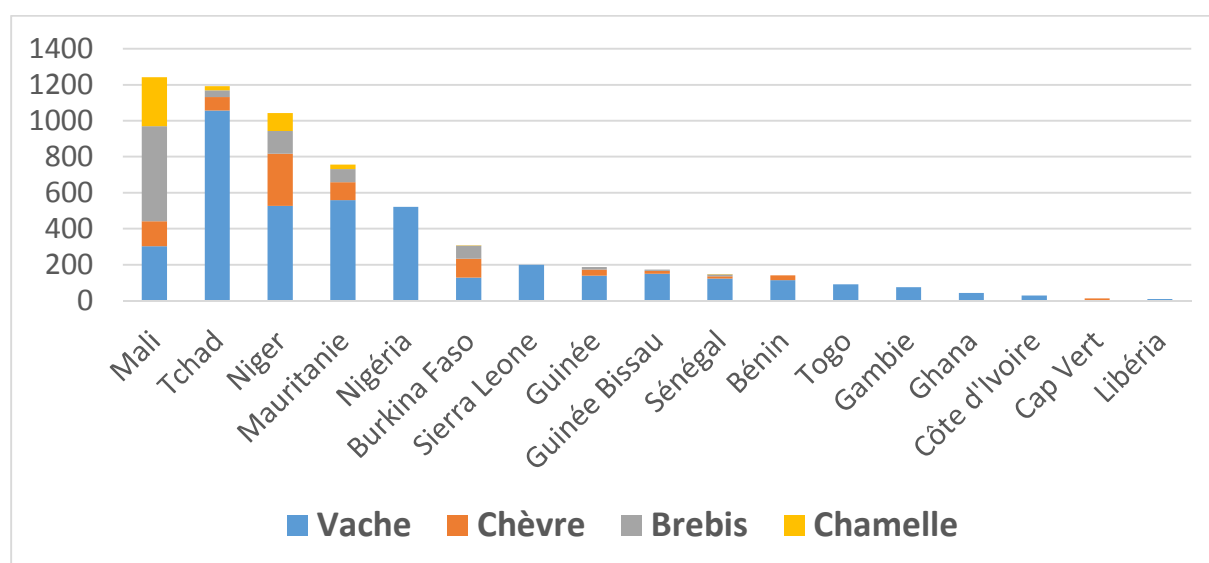
(d'après Faostat 2018)

Les principaux effectifs bovins se situent dans les pays sahéliens : Tchad³, Mali, Niger, et Burkina Faso (fig 3 et 4). Mais le cheptel le plus important en Afrique de l'Ouest est celui du Nigéria. Compte-tenu de leurs effectifs animaux (toutes espèces confondues), il apparaît que le Mali, le Tchad, le Niger, la Mauritanie et le Nigéria sont potentiellement les plus grands producteurs de lait dans la zone (fig 5). Pour le lait de vache uniquement, ces pays produiraient de 300 à 500 millions de litres de lait par an (fig 5 et 6). Le Sénégal, la Guinée, le Burkina Faso et le Bénin sont dans une situation intermédiaire avec une production totale de lait comprise entre 150 et 200 millions de litres de lait de vache. Les autres pays produisent moins de 100 millions de litres par an. Les productions du Sierra Léone et de la Guinée Bissau semblent surestimées (fig 5) compte-tenu de leurs effectifs et des modes de conduite des vaches laitières.

Notons enfin qu'en Afrique de l'Ouest et au Tchad la population humaine a été multipliée par 4.3 de 1961 à 2017 (89.6 millions à 385) alors que dans le même temps, l'effectif bovin a été multiplié par 3.1 (26.2 millions à 81.8). L'intensification laitière étant faible, cela laisse augurer un renforcement des importations à l'avenir.

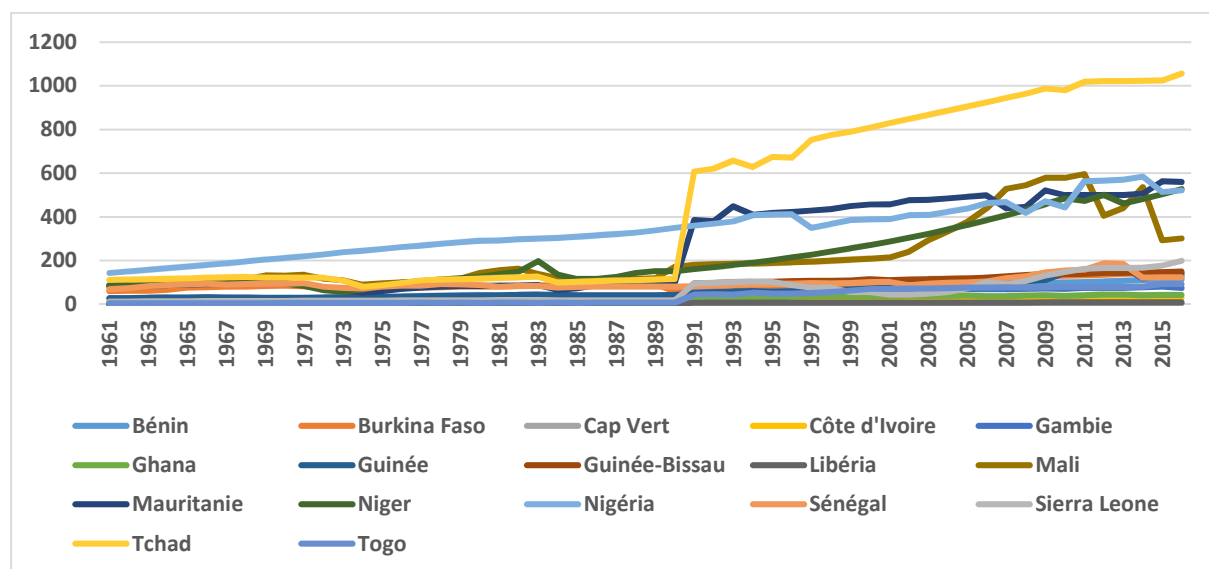
³ Pour le Tchad, les effectifs seraient bien supérieurs à l'évaluation de la FAO. Selon le recensement général de l'élevage de 2015, le Tchad compterait près de 25 millions de bovins, 26 d'ovins, 30 de caprins et 6 de dromadaires.

**Figure 5 : Production de lait trait en Afrique de l'Ouest et au Tchad en 2016
(en millions de litres)**



source : Faostat 2018 et annexes.

Figure 6 : Evolution de la production de lait de vache en Afrique de l'Ouest et au Tchad (en millions de litres)



Source : Faostat 2018. Rq : la courbe du Tchad a été corrigée suite au recensement des effectifs de 2015 (augmentation sensible du cheptel par rapport aux estimations). Correction répercutée en 1990.

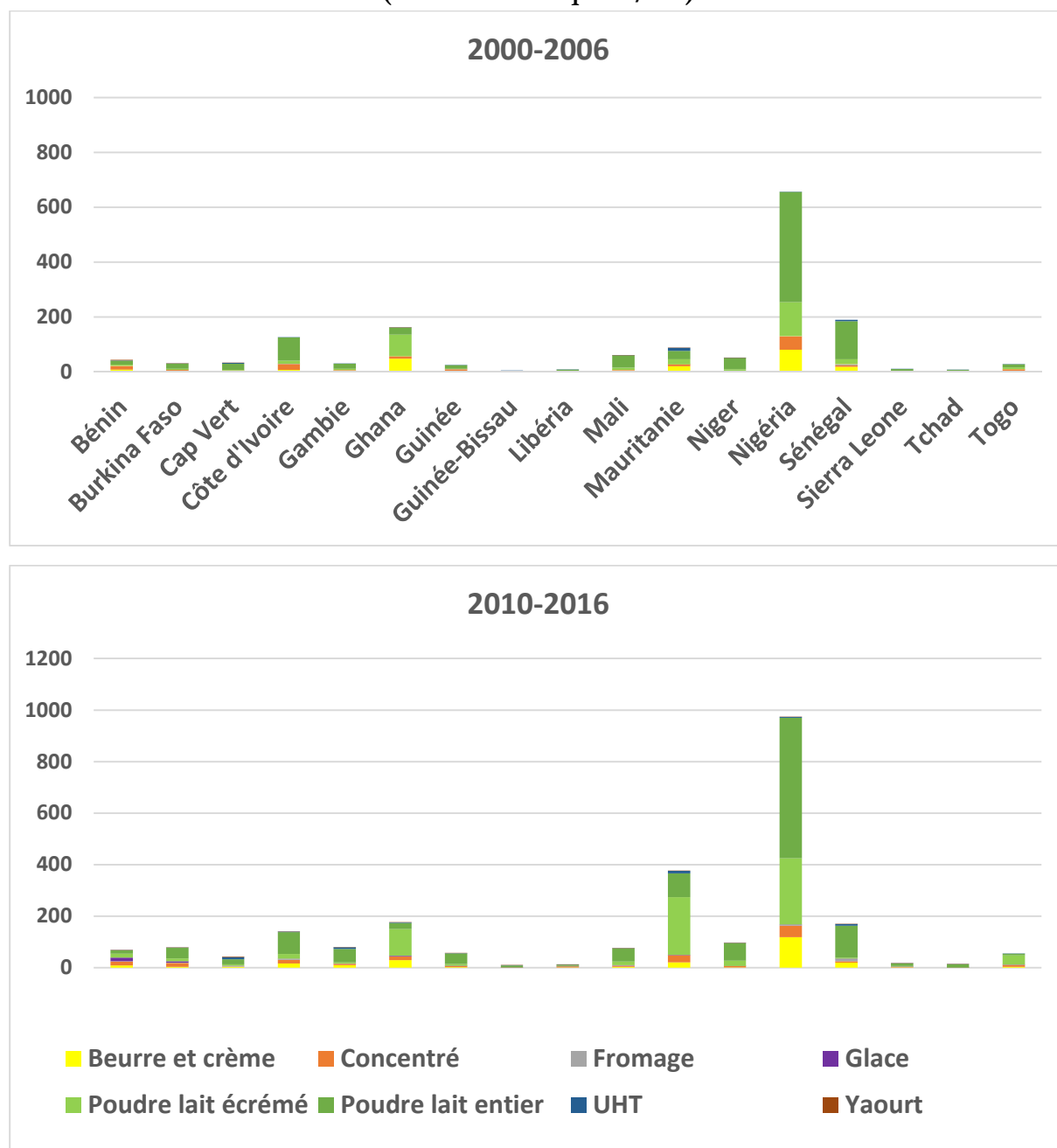
Les importations laitières en Afrique de l'Ouest et au Tchad

Tous les pays d'Afrique de l'Ouest et le Tchad sont déficitaires en lait et produits laitiers. En 2016, le montant des importations a atteint 470 milliards de Francs CFA. Le Nigéria représente à lui seul près de 50 % de cette somme. Avec des dépenses annuelles de l'ordre de 50 milliards de Fcfa, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Ghana et

la Mauritanie apparaissent comme de gros importateurs, ce qui est bien sûr facilité par leurs installations portuaires. Les pays sahéliens enclavés que sont le Mali, le Burkina et le Niger, importent aussi de grandes quantités de produits laitiers, mais la production laitière reste plus importante en quantité comparativement aux importations (carte 3, tab 2). En outre ces importations couvrent d'abord les besoins des urbains et la part commerciale du lait consommé.

Ces importations ont été en hausse dans tous les pays depuis des décennies et se sont accélérées au cours des années 2000 (fig 7).

Figure 7 : Moyenne des importations de produits laitiers en Afrique de l'Ouest et du Tchad sur les périodes 2000-2006 et 2010-2016
(en millions l EqLait / an)



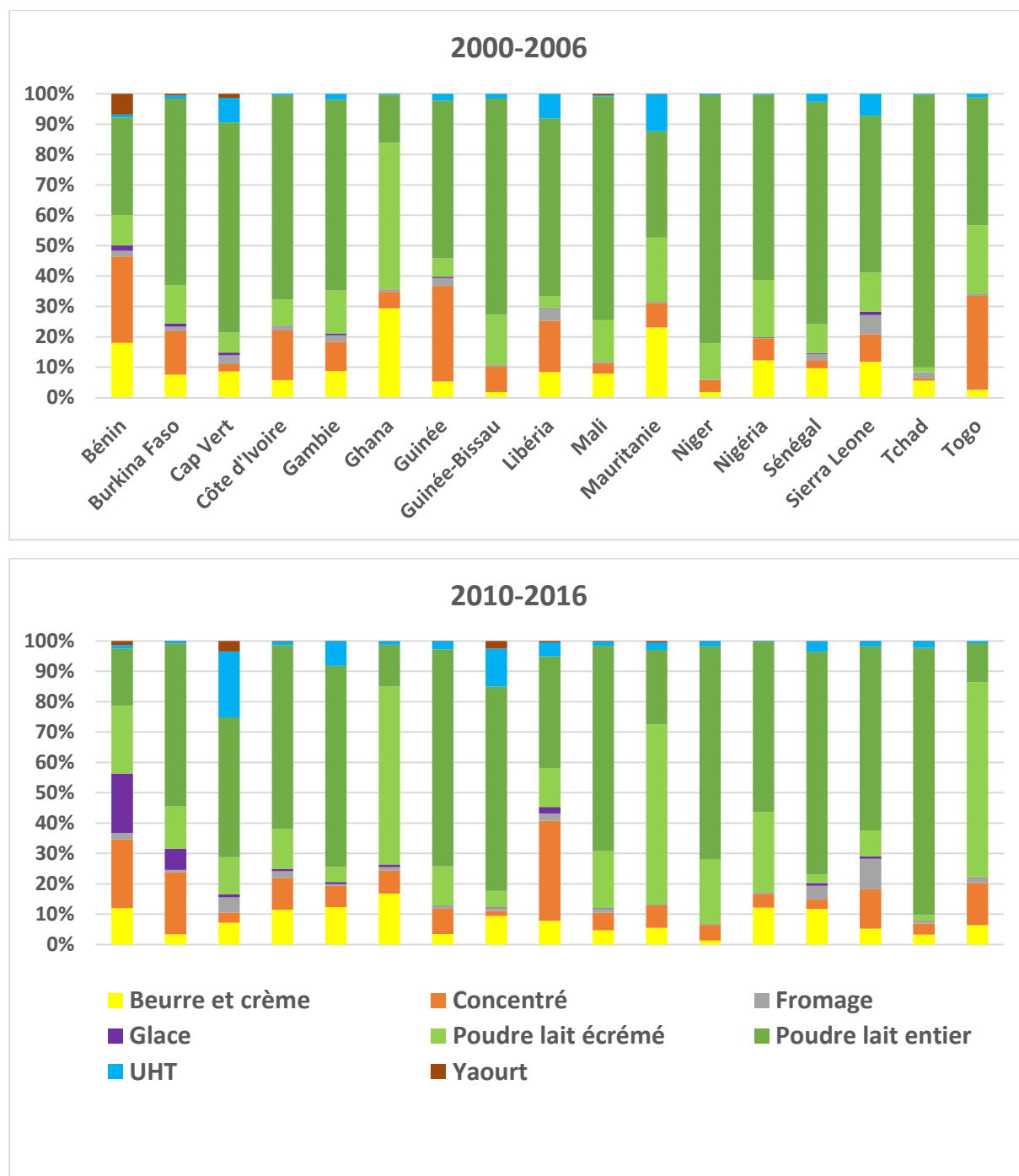
Source : FAOSTAT 2018

Les importations sont aujourd'hui de l'ordre de 2 500 millions de l EqLait /an en zone CEDEAO, au Tchad et en Mauritanie, pour une valeur de 475 à 500 milliards de Fcfa. Le lait en poudre a constitué l'essentiel de ces importations (fig 8 et 9). Le lait concentré vient en seconde position, avec une importance significative au Bénin, au Burkina Faso, au Libéria et au Togo. La tendance des importations de lait concentré est cependant à la baisse, au profit du lait en poudre.

Hors beurre et crème, le lait en poudre représente près de 90 % des importations⁴.

Figure 8 : Part des différents produits laitiers importés en Afrique de l'Ouest et au Tchad sur les périodes 2000-2006 et 2010-2016

(en Equivalent lait, d'après Fao, 2018)

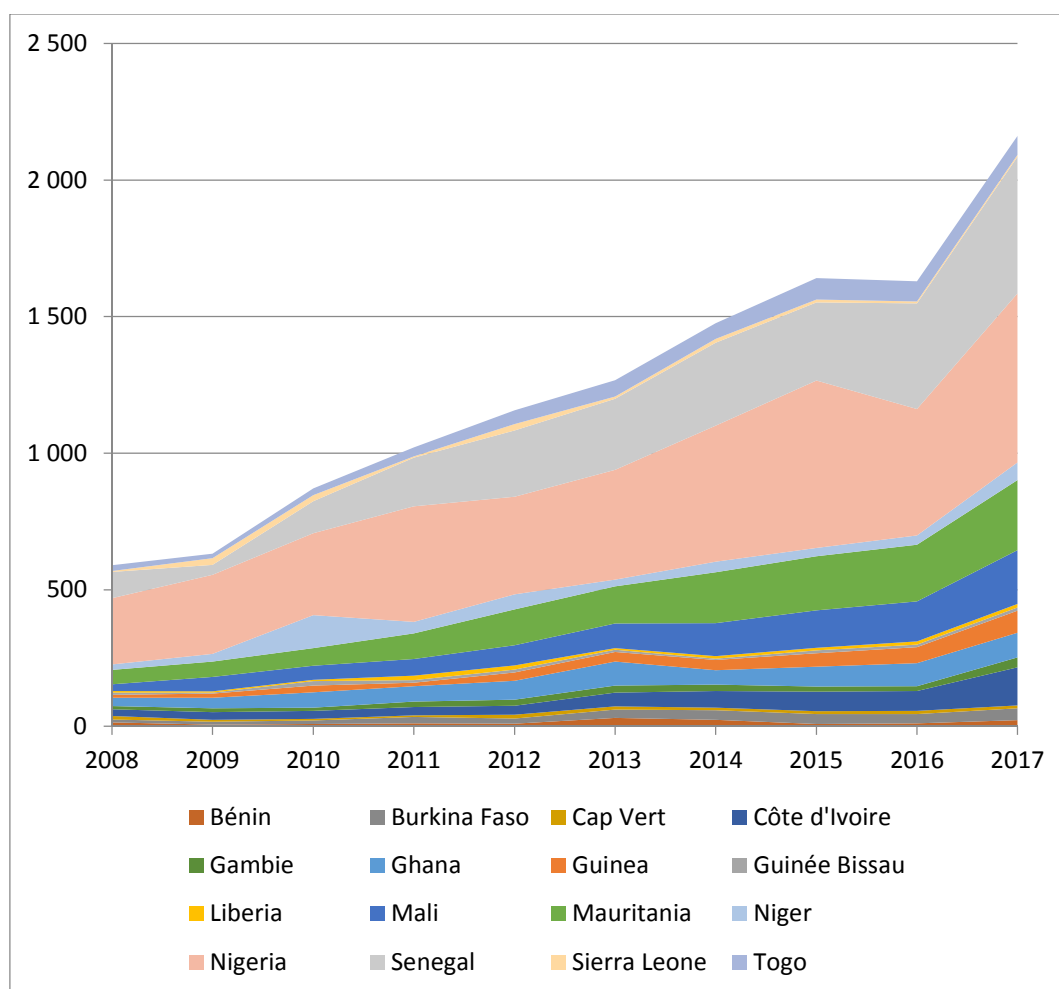


⁴ Dans les statistiques de la FAO, la poudre de lait écrémé est sans doute à assimiler à de la poudre réengraissée en matières grasses végétales (*fat filled*). Mais ce n'est pas toujours le cas. Ainsi les importations de poudre de lait au Sénégal sont sous-évaluées car les importations de *fat filled* ne sont pas prises en compte.

Il faut ajouter à ces importations de produits laitiers, les importations de substituts de produits laitiers, tels que la poudre de lait réengraissée (*fat filled powder*). Dans les statistiques de la FAO, il est possible qu'une partie de cette poudre réengraissée soit incluse dans les statistiques de poudre de lait écrémé, même s'il s'agit de 2 produits de nomenclature douanière différente. Ainsi, les importations de poudre de lait au Sénégal sont très probablement sous-évaluées car les importations de poudre réengraissée ne sont pas prises en compte. A titre d'illustration, les exportations européennes de « mélange de lait écrémé et de matière grasse en poudre » (c'est le nom recommandé par le Codex Alimentarius) vers l'Afrique de l'Ouest se sont élevées en 2017 à 308 000 tonnes, soit 2 160 millions de litres EL (Figure 8 bis).

Figure 9 : Evolution des exportations européennes de mélange de lait écrémé et de graisse végétale en poudre vers l'Afrique de l'Ouest

(en Equivalent lait, d'après EPA monitoring, 2018)



L'augmentation des importations répond en réalité à une hausse constante de la population humaine (de l'ordre de 3 % par an), sans que l'on constate une augmentation marquée des quantités moyennes consommées per capita (fig 9).

Les échanges intra-régionaux de produits laitiers sont très peu développés. Quatre pays de la CEDEAO utilisent leur outil industriel laitier, adossé aux infrastructures portuaires, pour exporter dans la sous-région : la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Togo et le Ghana. Il s'agit d'abord de lait en poudre vrac conditionné en microdosettes ou en sachets de 400 ou 500 g. De façon plus modeste, le commerce du lait UHT ou des yaourts se développe, notamment de la Côte d'Ivoire vers les pays limitrophes. Il peut y avoir enfin du lait condensé ou concentré (originaire notamment d'Accra au Ghana). Tous ces produits sont issus de la transformation de lait en poudre importé. Il n'y a pas d'échanges régionaux significatifs de produits laitiers fabriqués à partir du lait collecté localement. Au regard des productions et des importations nationales, les volumes échangés entre pays de la zone sont faibles. Ils sont estimés en 2016 à 18.9, 5.0, 3.1 et 2.6 millions de litres Eq Lait respectivement pour le Togo, la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Ghana (FAO, 2018). Néanmoins, ces volumes se substituent progressivement aux importations extra-africaines (lait UHT, lait condensé et yaourts), ce qui pousse les autorités en charge du dossier à maintenir ces produits laitiers sur un niveau de taxation élevée (protection de l'industrie locale même si la matière première est importée).

La consommation de produits laitiers en Afrique de l'Ouest et au Tchad

Les disparités entre pays sont importantes en matière de consommation individuelle. Les pays de la bande sahélienne sont des pays consommateurs de lait (fig 9 et tab 2). Il s'agit en particulier de la Mauritanie, du Niger, du Mali, du Sénégal et du Tchad pour lesquels les disponibilités moyennes nationales en lait sont supérieures à 40 litres de lait EqLait par habitant et par an. La consommation individuelle en Mauritanie est même supérieure à 100 litres EqLait / an. Ces niveaux relativement élevés⁵ sont liés à l'autoconsommation en lait des populations pastorales ou agro-pastorales (lait de bovin, de petits ruminants ou de chamelle), mais aussi à l'importance du lait dans les habitudes alimentaires, y compris en milieu urbain.

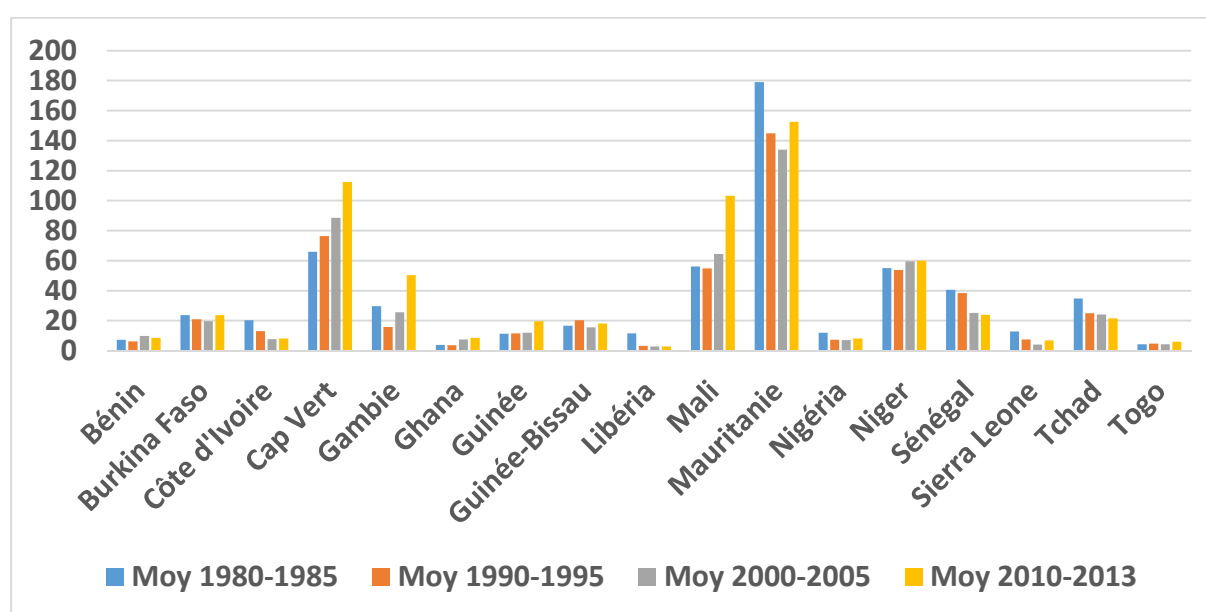
Les niveaux de consommation moyenne sont moins élevés au Burkina Faso, en Gambie, en Guinée, en Guinée Bissau et au Bénin (de l'ordre de 20 litres EqLait/an/capita), où les populations d'origine pastorale représentent une part moins grande de la population mais non négligeable.

Enfin, dans les pays côtiers du Golfe de Guinée, où l'élevage de ruminants est traditionnellement moins important, la consommation moyenne est encore plus faible, inférieure à dix litres EqLait/an/capita (tab 2).

⁵ Même ces niveaux restent inférieurs à la consommation moyenne mondiale de l'ordre de 110 kg/an/capita en 2017 et aux recommandations de 90 kg/an/capita proposées par les institutions internationales.

Le cas du Cap Vert est singulier. Le niveau de consommation va bientôt atteindre 120 kg/an/capita. Il a quasiment doublé depuis les années 1980. Ce profil reflète celui du pays au PIB par habitant le plus élevé d'Afrique de l'Ouest (tab 1). Autrement dit, la consommation individuelle de produits laitiers augmente quand la pauvreté d'un pays diminue. Ce maintien du niveau important de la pauvreté dans les autres pays explique la stagnation depuis quarante ans de la consommation individuelle en lait (fig 10)⁶. Notons que la baisse apparente de cette consommation individuelle dans la figure 10

Figure 10 : Evolution du disponible apparent de produits laitiers en Afrique de l'Ouest et au Tchad (en kg/an/capita)



(D'après Faostat, 2018 – données sur le disponible alimentaire des produits laitiers hors beurre)

⁶ La baisse apparente de la consommation pour le Sénégal et la Côte d'Ivoire (fig 9) est en fait le reflet de la non prise en compte dans les statistiques des importations de fat filled.

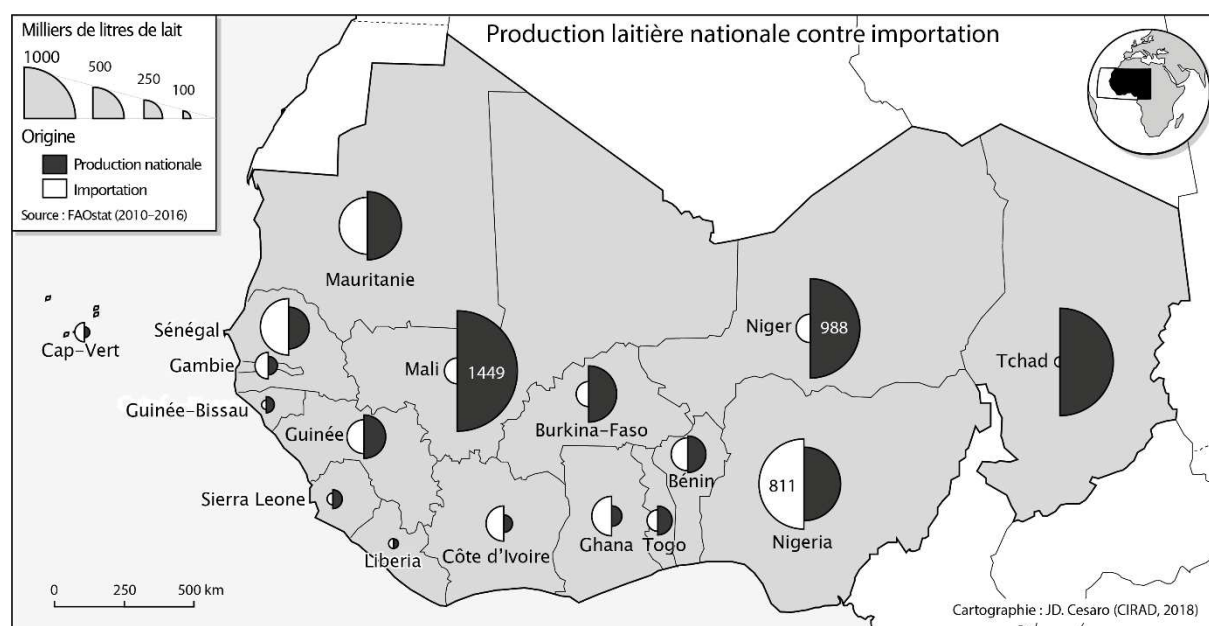
**Tableau 2 : Production par habitant et Consommation apparente de lait
dans les pays d'Afrique de l'Ouest et au Tchad**

Pays	population (en millions)	Production par hab. de lait de bovin (en litres/an)	Production par hab. de lait autres espèces (en litres/an)	Importations* de lait par hab. (litres EqL/an)	Consommation apparente de lait (litres EqL/an)
Bénin	11.5	9.9	2.3	10.0	22.2
Burkina Faso	18.9	6.8	9.4	4.0	20.2
Cap Vert	0.5	8.6	16.5	77.1	102.2
Côte d'Ivoire	22.3	1.3	-	5.6	6.9
Gambie	2.0	16.7	-	34.1	50.8
Ghana	28.1	1.5	-	5.2	6.8
Guinée	13.0	10.7	3.8	4.2	18.7
Guinea-Bissau	1.9	14.1	3.9	4.8	22.8
Liberia	4.7	1.9	-	2.4	4.3
Mali	17.3	17.5	54.3	4.2	76.0
Mauritanie	4.3	85.0	35.0	70.0	180.0
Niger	20.8	25.4	24.8	4.6	54.7
Nigeria	193.8	2.7	-	4.4	7.1
Senegal	15.8	12.7	1.5	25.3	39.5
Sierra Leone	6.5	6.1	-	2.4	8.5
Tchad	14.4	73.3	9.3	0.9	83.6
Togo	7.5	12.2	-	6.8	19.1

D'après FAOSTAT 2018 et annexes 1 à 13 de la présente étude (Rapports pays).

** : les données imports incluant les ré-exportations mais hors beurre et crème fraîche (moyenne 2010-2016)*

**Carte 3 : Comparaison de la production laitière et des importations de
produits laitiers dans les pays de la CEDEAO, de la Mauritanie et du Tchad**



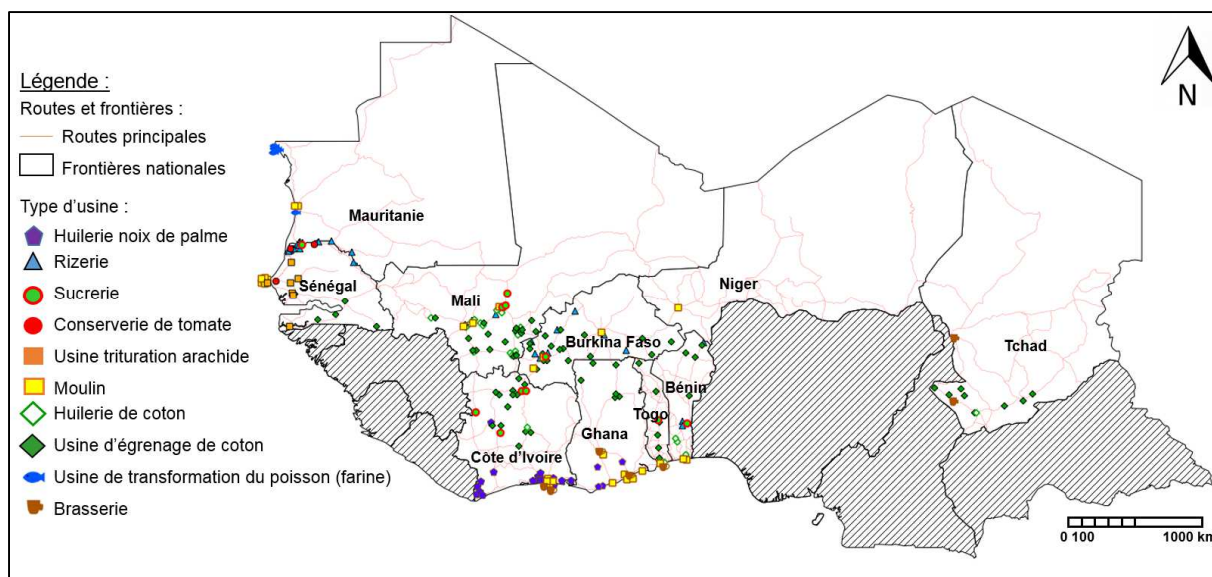
D'après FAOSTAT 2018 et annexes 1 à 13 de la présente étude.

Les disponibilités en ressources alimentaires

Il existe un fort gradient spatiotemporel dans la disponibilité des ressources alimentaires (fourrages, résidus de cultures, sous-produits agro-industriels) entre la zone sahélienne et la zone guinéenne. Une production laitière régulière et élevée nécessite un approvisionnement de qualité tout au long de l'année. C'est potentiellement possible dans les pays côtiers mais qui sont d'abord tournés vers l'agriculture (qui continue de progresser). Dans les pays sahéliens, la ressource en fourrage est réduite et saisonnée. L'élevage allaitant transhumant valorise bien cet environnement mais il est problématique pour la production laitière en saison sèche. Elle n'est envisageable que si les vaches laitières sont sédentarisées et complémentées, notamment avec des sous-produits agro-industriels.

De nombreux sous-produits agricoles et agro-industriels (SPAI) sont utilisés pour l'alimentation animale en Afrique de l'Ouest (Gouro, 2012). En considérant que le développement de la filière laitière passe par une production industrielle d'aliments concentrés – à l'instar de ce qui est observable dans les autres régions du monde - il est nécessaire de s'interroger sur la liste de ces sous-produits potentiellement disponibles pour ce type d'industries.

Carte 3 : Localisation des principales agro-industries dans les pays de la CEDEAO, de la Mauritanie et du Tchad (d'après Lambaré, 2015)



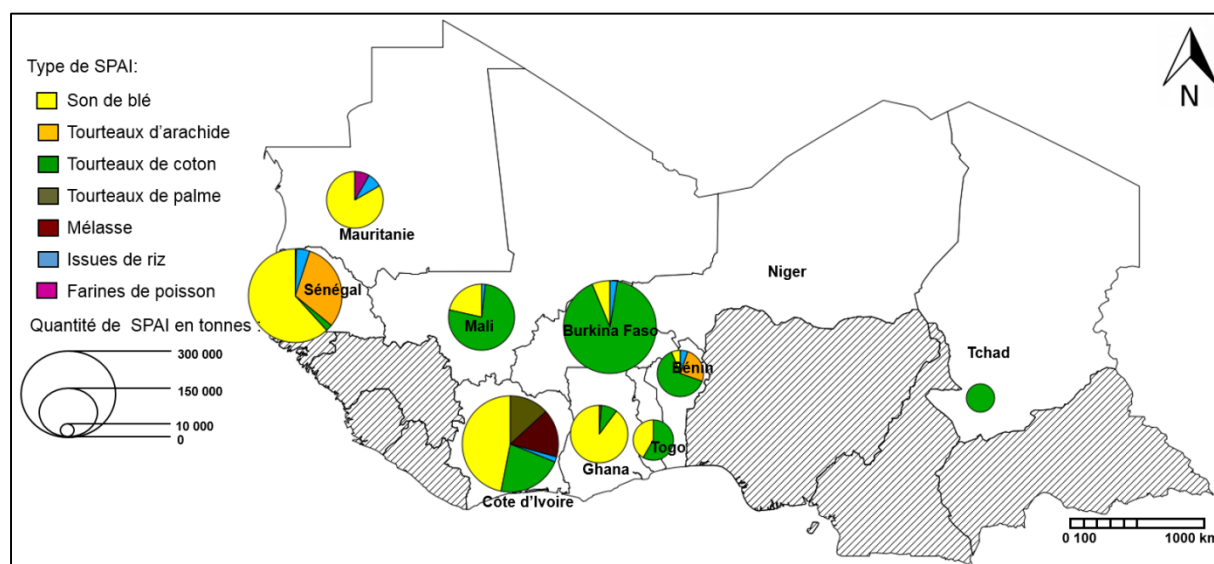
Rq : nous ne disposons pas de données fiables pour le Nigéria mais les agro-industries y sont nombreuses.

Dans la zone, la liste est assez limitée. Sont disponibles aujourd'hui en Afrique de l'Ouest (carte 3) :

- Les issues de céréales sèches (dans tous les pays)
- Le son de riz industriel ;

- Le tourteau d'arachide ;
- La mélasse de canne à sucre ;
- Le son de blé issu des meuneries (dans tous les pays).
- Le tourteau de coton ou la graine de coton ;

Carte 4 : Production de sous-produits agro-industriels dans les pays de la CEDEAO, de la Mauritanie et du Tchad (d'après Lambaré, 2015)



Rq : nous ne disposons pas de données fiables pour le Nigéria mais les agro-industries y sont nombreuses.

Les issues des céréales sèches (mil, sorgho, maïs), décortiquées dans les moulins artisanaux (équipements très communs dans toutes les zones rurales comme en ville), sont produits en quantité non négligeables, mais de manière dispersée sur tout le territoire, ce qui rend coûteuse la collecte de ces matières premières par des industries de fabrication de l'aliment.

Le son de riz et le tourteau d'arachide ne concernent en réalité que le Sénégal. Une bonne partie du son de riz est exportée en Mauritanie pour alimenter les vaches laitières (zone de collecte de Tiviski et TopLait).

La mélasse de canne à sucre est quant à elle très peu utilisée dans l'alimentation animale en Afrique de l'Ouest. Les raisons sont multiples. Son usage est délicat compte-tenu de sa texture (pâte lourde et collante nécessitant un équipement spécifique). Par ailleurs, elle n'entre que pour une fraction des aliments composés pour les vaches laitières. Enfin et surtout, elle est d'abord transformée en éthanol.

Le son de blé est en revanche largement utilisé pour l'alimentation animale locale. Nombreuses sont d'ailleurs les meuneries qui ont installé une unité de provenderie

afin de valoriser le son. Mais, si le son est fabriqué localement, il ne faut pas oublier que le blé est le plus souvent importé. Ces importations sont d'ailleurs en hausse notamment au Nigéria, au Sénégal et en Côte d'Ivoire où le marché de la farine suit la croissance démographique.

Le tourteau de coton représente finalement le sous-produit industriel produit localement le plus important pour l'Afrique de l'Ouest. Même si sa production est en retrait par rapport à la mélasse de canne en termes de volumes produits et même si sa production est irrégulière en raison notamment de la volatilité des cours du coton, il fait figure de SPAI majeur (carte 4).

Comment envisager une intensification de la production laitière dans ces conditions ? Faut-il importer du tourteau de soja pour limiter les importations de lait en poudre ? Quel serait l'intérêt économique et social à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest de développer certaines filières céréalières ou oléagineuses ? Comment serait-il possible d'orienter la vente des surplus de certains pays (la Côte d'Ivoire, le Nigéria et le Bénin exportent vers le marché mondial) vers les pays frontaliers producteurs de lait (pays sahéliens) ? La réponse à ces questions nécessite la mise en place d'une réflexion stratégique dans ce secteur à la fois au niveau régional et dans chacun des états.

Cette réflexion doit s'appuyer sur 3 points majeurs. Le premier concerne, comme nous venons de le noter, l'offre limitée de sous-produits agro-industriels en zone CEDEAO. Ce contexte engendre des prix relativement élevés et variables dans le temps, ce qui n'encourage pas le développement d'une production laitière intensifiée. Les coûts de l'aliment représentent en effet plus de 50 % des coûts de production.

Le second point relève de la priorisation des productions animales à l'échelle régionale et/ou nationale. Dans un contexte de relative pénurie de l'aliment bétail, faut-il privilégier l'alimentation des vaches laitières ? Aujourd'hui, nous devons constater que les SPAI sont très largement exportés, et, pour ceux qui sont disponibles localement, ils sont d'abord destinés à l'embouche ovine et bovine, à la volaille (surtout dans les pays côtiers) et à la sauvegarde du bétail en période de soudure (surtout dans les pays sahéliens). Utiliser plus d'aliments pour dynamiser la production laitière demandera par conséquent de faire des choix en faveur des productions locales, et d'arbitrer entre le lait et la viande. Ces choix seront difficiles, dans la mesure où la production de viande concerne actuellement une forte proportion du monde rural (y compris celle qui produit du lait). La solution envisageable est de produire plus de sous-produits agro-industriels à courts ou moyens termes.

Ceci nous amène au troisième point : peut-on développer les productions végétales pour nourrir les vaches laitières ? La croissance démographique dans la zone CEDEAO s'accompagne d'un développement des terres agricoles. Ce

développement s'effectue souvent au détriment des parcours pastoraux mais, en revanche, souvent au profit d'une meilleure intégration agriculture-élevage. C'est précisément dans ces zones (zones irriguées, zones cotonnières, zones arachidières) que la production laitière rurale possède les meilleurs atouts et les meilleures perspectives de développement. Au-delà des résidus de culture, les vaches laitières peuvent en effet bénéficier à bas coûts des sous-produits issus des agro-industries implantées dans ces régions (riz, coton, arachide, tomate, canne à sucre, ...). Mais ces perspectives positives pour le développement de la production laitière ont leurs limites. Il n'est en effet jamais question de produire des céréales à destination exclusive des animaux. La compétition alimentaire est systématiquement tranchée au profit de l'alimentation humaine. Il semble peu vraisemblable qu'un Etat encourage demain la production de blé ou de maïs à grande échelle pour approvisionner les usines d'aliments pour le bétail. Il en est de même pour les cultures fourragères, notamment dans les zones irriguées. Il est question ici de compétition alimentaire et de partage d'un foncier particulièrement convoité.

Pour éviter ces tensions, la solution serait d'importer l'aliment pour les vaches laitières (céréales et tourteaux de soja). De nombreux pays producteurs de lait s'appuient sur cette solution, notamment en Europe. Le Burkina Faso envisage sérieusement ce recours pour approvisionner son usine d'aliments de Koubri. Pourtant, il est légitime de s'interroger sur cette solution. La politique laitière vise en effet une limitation des importations du lait en poudre. Est-il raisonnable de limiter une importation en augmentant une autre importation ? Probablement pas, sur le plan de l'autonomie régionale ; peut-être sur le plan économique mais la rentabilité d'une telle opération reste à prouver pour du lait qu'on destine à un marché de masse à bas coût.

Au fond, la solution la plus immédiate est sans doute la gestion régionale des sous-produits agro-industriels. Autrement dit, il s'agit de rediriger les exportations extra-africaines des pays côtiers vers les pays sahéliens. Cela concerne notamment la graine et le tourteau de coton de Côte d'Ivoire et du Bénin, et parfois le tourteau d'arachide au Sénégal. Il faut néanmoins être conscient du caractère partiel de cette solution. D'une part, les marges de manœuvre sont faibles : les quantités exportées sont mineures et ne couvriront pas à elles seules les besoins futurs d'une production animale intensifiée (poulets, embouche, lait). D'autre part, les agro-industries trouvent dans l'exportation des tourteaux des marchés solvables et souvent rémunérateurs. Il est possible d'envisager à l'échelle nationale ou à l'échelle régionale des contingents ou des taxes pour limiter ces exportations. Mais il ne faudrait pas mettre en péril des filières stratégiques, comme celle du coton ouest-africain, qui vivent déjà une décennie difficile.

Enfin, si le développement du commerce des aliments pour le bétail est une nécessité absolue pour soutenir l'intensification à venir de la production laitière en zone CEDEAO, en Mauritanie et au Tchad, il ne suffira pas à lui seul à résoudre le problème de l'alimentation des vaches laitières en saison sèche. L'aliment concentré n'est qu'un complément de la ration de base, constituée par le fourrage. Même si la situation paraît moins critique en zones agropastorales ou soudaniennes, la constitution supplémentaire de stocks est incontournable. Les solutions techniques existent (foin, ensilage) bien qu'elles soient encore très peu diffusées et coûteuses. Il faut également penser à l'irrigation pour des coupes en vert comme on peut aujourd'hui le voir dans des fermes laitières près de Ouagadougou ou de Bamako, ou dans la zone de Laiterie du Berger (nord Sénégal) qui favorise la distribution de canne à sucre en vert en partenariat avec la CSS. Ces solutions supposent bien entendu une meilleure formation des producteurs (technicité accrue et maîtrise de la gestion des coûts).

Faiblesse des performances laitières individuelles des bovins ouest-africains

Globalement les performances laitières individuelles des bovins élevés en Afrique de l'Ouest sont faibles. La plupart des animaux sont multifonctionnels, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas élevés uniquement pour la production de lait. Les races bovines locales réputées « laitières » (Maure, Azawak, Ndama) sont d'une part minoritaires dans le paysage ouest-africain, d'autre part peu performantes comparées à celles des pays tempérés. La production de la Prim'Holstein en Europe se situe entre 7 000 et 10 000 litres par lactation alors que les productions enregistrées chez les zébus et taurins africains oscillent généralement entre 200 et 500 litres par lactation (lait trait).

Dans les élevages pastoraux, le lait est d'abord un sous-produit issu d'un élevage allaitant (viande) dominant et prioritaire. Les veaux, qui boivent le lait pour leur croissance, sont systématiquement présents et sont sevrés très tard (souvent à plus d'un an). Les taux de vélage sont de l'ordre de 50 %, soit un veau tous les deux ans. Autrement dit, on perd une lactation une fois sur deux. Cette orientation bouchère des troupeaux bovins, que l'on note également chez les petits ruminants et les camelins, est particulièrement marquée en zones arides et semi-arides.

De meilleures performances de reproduction (taux de vélage, âge à la première mise-bas, intervalle inter mises-bas) sont parfois rapportées dans la littérature pour les troupeaux agro-pastoraux. Les conditions alimentaires plus favorables expliqueraient cette différence. En revanche, les zones subhumides sont desservies par une surmortalité des jeunes due à un parasitisme accru (souvent lié à l'eau). Notons enfin que l'élevage est contraint au sud des zones cotonnières par la trypanosomiase.

Seuls quelques animaux de races exotiques ou de races métissés autour des capitales atteignent des performances laitières intéressantes. Mais leur nombre est très limité, les rations utilisées sont parfois incomplètes, et les taux de réussite de l'insémination artificielle demeurent faibles (< 50 %) en raison d'un état nutritionnel des vaches laitières souvent déficitaire. Nous verrons dans le paragraphe qui suit que ces fermes laitières commerciales sont encore minoritaires dans le paysage des producteurs laitiers ouest-africains.

Face à ces contraintes, l'avenir de la collecte du lait tiendra dans les capacités des acteurs à améliorer les performances zootechniques selon un gradient alimentaire et parasitaire. La productivité par lactation est bien entendu à considérer (alimentation, soins vétérinaires, sélection génétique). Pourtant le principal levier est sans doute d'abord l'amélioration des performances de reproduction. En outre, en améliorant la reproduction, on satisfera à la fois les filières lait et viande. Mais cet objectif demandera des actions globales qui dépassent largement les actions techniques.

Conclusion

La dichotomie entre pays sahéliens et pays côtiers souligne la diversité du paysage laitier en zone CEDEAO. Le secteur laitier apparaît comme capital dans les économies et dans les cultures alimentaires du Sahel. Par contre, il est moins important pour les pays côtiers du Golfe de Guinée. Cependant, au sein de chaque pays de la zone, on trouve en fait des situations très hétérogènes qui rendent l'analyse « par pays » insuffisante. Il convient ainsi de compléter cette vision « macro » par une vision plus « meso », c'est-à-dire une analyse en termes de « filières ». Le paragraphe qui suit propose une description des différents systèmes de production, de transformation et de commercialisation du lait. Cette approche permet de souligner la dynamique locale de développement du secteur laitier qui a prévalu au cours des dernières décennies.

3. Le développement des filières laitières en Afrique de l'Ouest

L'approche filière repose d'abord sur une description fine des acteurs et des produits commercialisés. Des centaines de milliers de familles d'éleveurs sont concernées. La filière laitière génère des milliers d'emplois dans le secteur de la transformation et de la distribution. Des centres de collectes, des transporteurs livreurs et des petites industries de transformation sont apparus progressivement au cours de trente dernières années, en réponse à la croissance rapide de la consommation dans les villes. Le lait est aussi source de nombreux produits en Afrique de l'Ouest. On le consomme sous forme de lait frais, de lait caillé, de fromage, d'huile de beurre, de boissons lactées ou de bouillies. A la fois symbole de la tradition pastorale, le lait témoigne aussi de l'évolution rapide des habitudes alimentaires d'aujourd'hui.

En s'appuyant sur les graphes de la filière présentés dans les rapports pays (annexes 1 à 13), on peut schématiser la filière laitière en Afrique de l'Ouest comme suit (fig 11) :

Pour comprendre les relations entre importations et production locale et pour envisager leur avenir respectif, il convient d'identifier avec précision les acteurs, les types de produits, mais aussi les flux, les prix, les marges et les formes d'organisation qui structurent les circuits de commercialisation du lait et des produits laitiers (Duteurtre et al. 2005). Les paragraphes qui suivent présentent successivement les différents systèmes de production laitiers impliqués, la structure des prix dans la filière et les principales évolutions observées au sein des filières laitières. Le texte rend compte en particulier de l'émergence de fermes laitières intensifiées ; de l'essor timide des bassins de collecte ruraux ; et du développement de l'industrie urbaine.

Le lait issu des systèmes d'élevage pastoraux et villageois

Les systèmes d'élevage pastoraux et agro-pastoraux constituent l'essentiel des élevages de ruminants de la zone. En Afrique de l'Ouest, les élevages pastoraux contribuent pour 60% de la production de viande bovine et pour 70% de la production de lait. Les systèmes agropastoraux contribuent eux pour 35 % de la production totale de viande bovine et pour 15 % de la production de lait. Le reste provient essentiellement des systèmes agricoles (OCDE, 2008).

Dans ces systèmes, l'élevage est une des composantes essentielles des moyens d'existence des familles rurales. Il est à la fois une source d'aliments, de revenus, d'énergie, de fumier, une réserve de capital et un symbole social (Duteurtre et Faye, 2009). Au total, on estime que l'élevage apporte 34 % des revenus monétaires des ménages ruraux de la région (OCDE, 2008).

En raison des rôles multiples que joue le cheptel, les animaux ne sont pas sélectionnés par les éleveurs pour leurs seules capacités laitières. Ils doivent assurer des fonctions diverses (production de veau, de viande, de lait, de traction) dans un environnement difficile marqué au nord par l'aridité et au sud par des contraintes sanitaires sur le cheptel. De ce fait, les performances laitières sont modestes, avec des productions de l'ordre de 100 à 150 litres traits par lactation (voir annexes 1 à 13).

Comme l'explique Corniaux et al. (2012), les « *figures de producteurs laitiers* » sont assez rares en Afrique de l'Ouest. « *Un producteur laitier est dit « laitier » s'il construit son outil de production (exploitation, structure du troupeau laitier, travail familial ou salarié) en vue de vivre de son activité laitière* ». Ce modèle intensif et spécialisé, qui a contribué au développement des filières industrielles occidentales, sud-américaines ou asiatiques, ne représente pas le cas général en Afrique de l'Ouest. Au contraire, dans la zone domine un mode d'occupation du territoire très fortement basé sur l'utilisation extensive des pâturages naturels et sur la mobilité des hommes et des troupeaux.

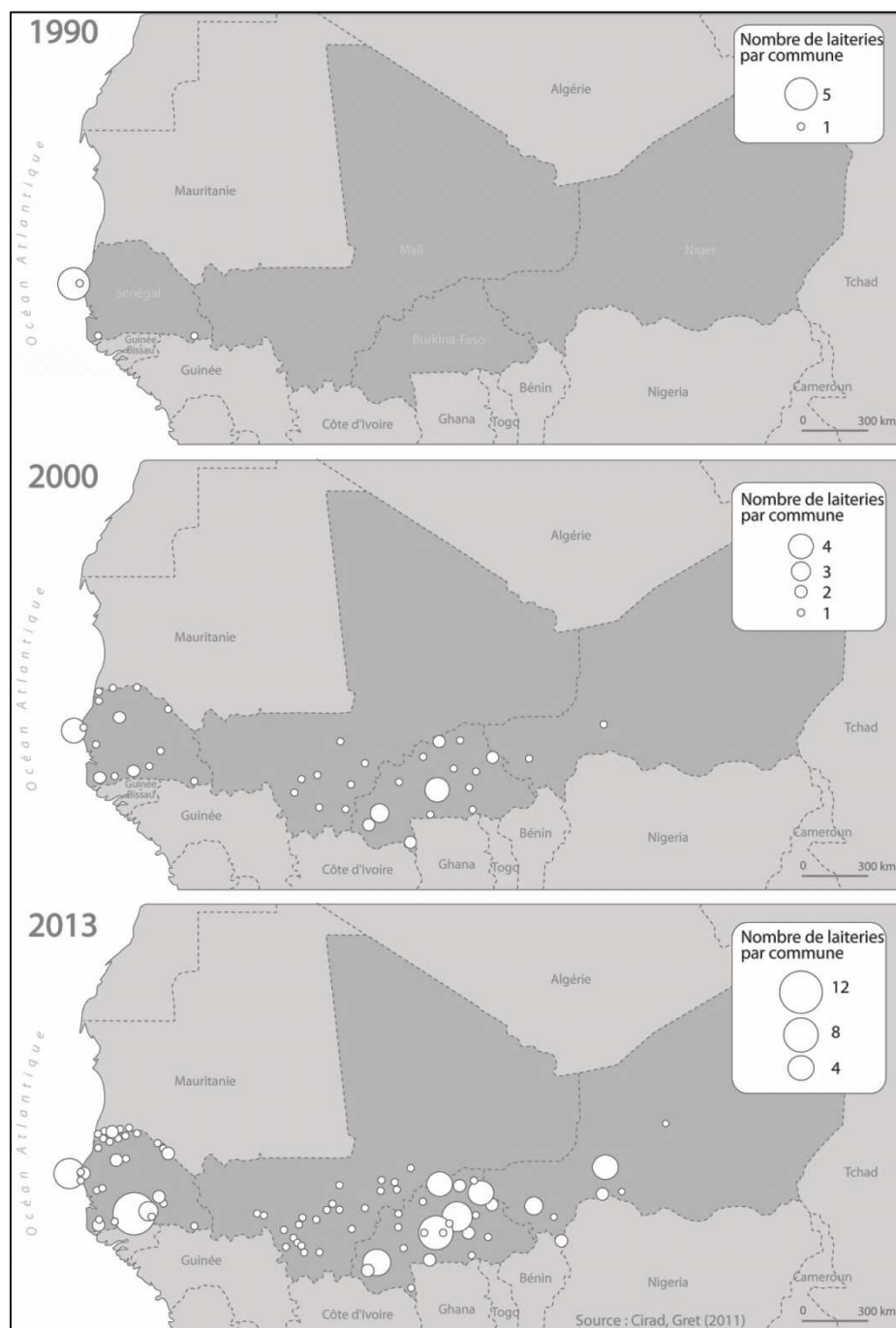
Dans ce panorama où domine très nettement les systèmes d'élevage extensifs familiaux, il faut noter toutefois deux évolutions significatives : l'apparition de systèmes d'élevage laitiers agro-pastoraux semi-intensifiés ; et l'émergence de fermes laitières intensives en périphérie des grandes villes.

L'essor timide de bassins de collecte ruraux

L'apparition d'élevages laitiers agro-pastoraux semi-intensifiés en zone rurale est liée à la mise en place de circuits réguliers de collecte du lait. A la faveur de l'implantation de petites unités de transformation, on assiste à la modification progressive des pratiques d'élevage. Les systèmes paysans semi-intensifiés reposent essentiellement sur l'utilisation de compléments alimentaires disponibles localement pour augmenter la production de lait. On observe le recours croissant aux graines de coton, aux tourteaux de coton, aux fanes d'arachide, aux sons de céréales, aux pailles et aux autres résidus de récolte. L'utilisation de compléments va de pair avec la pratique d'allotement des animaux en lactation qui peuvent être séparés du reste du troupeau pendant les périodes de transhumance. En périphérie de Ségou (Mali), par exemple, l'allotement d'un nombre plus important de vaches laitières et l'utilisation de concentrés alimentaires permettent à certains agroéleveurs peuls ou bambaras de commercialiser des quantités importantes de lait. Cet engagement laitier participe d'évolutions très lentes de l'organisation familiale, parfois sur plusieurs générations (Duteurtre, 2013).

C'est autour des petites laiteries que se sont construits des bassins de collecte ruraux. Leur essor rapide est aujourd'hui consolidé dans certaines régions d'Afrique de l'Ouest (Sénégal, Mali, Burkina, Niger). Il prouve leur vigueur et la dynamique de la filière lait (carte 5).

Carte 5 : Dynamique d'installation des minilaiteries (d'après Corniaux, 2014)

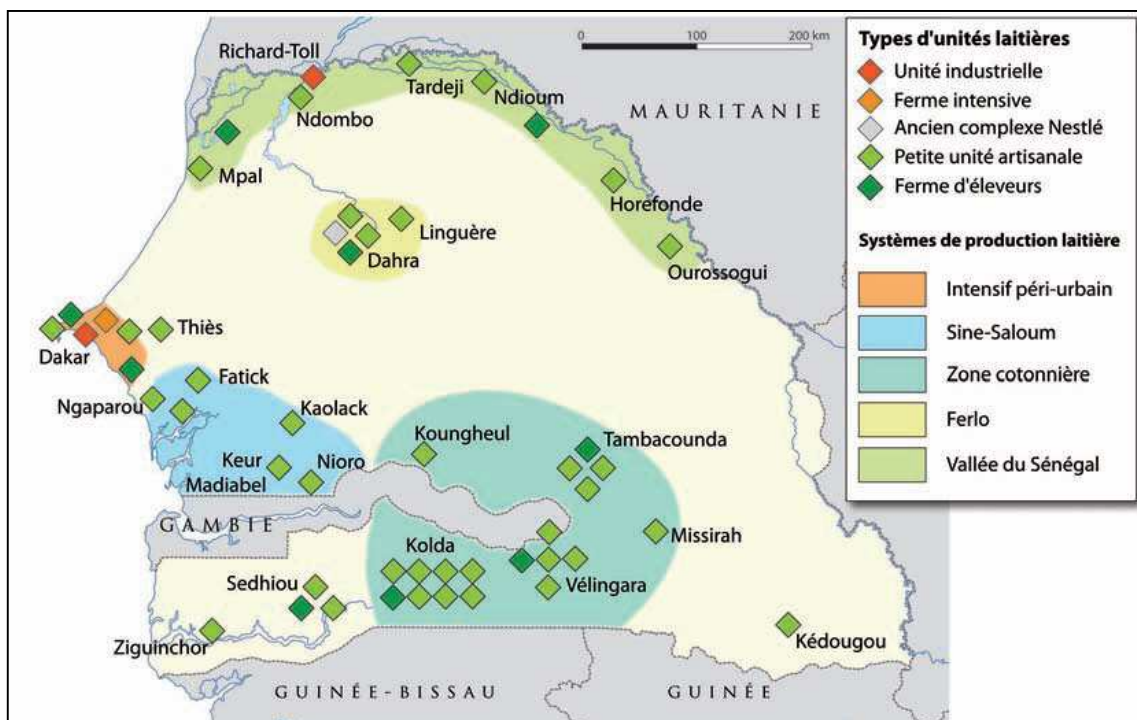


La production locale ne peut qu'être bénéficiaire d'un tel engouement, en dépit de la concurrence ou de la substitution éventuelle par le lait en poudre importé. En outre, elle engendre en aval de la collecte un début d'organisation formelle du marché, elle œuvre en faveur de la création, certes limitée, de nouveaux créneaux ou métiers du lait, et en amont elle accompagne l'intensification des pratiques.

Ces petites unités de transformation peuvent prendre différentes formes au Sénégal (carte 6) comme dans les autres pays ouest-africains (Corniaux, 2014). On trouve ainsi des mini-laiteries structurées en « coopérative », des mini-laiteries organisées sur

un mode « entrepreneurial », des « petites industries » investies dans la collecte de lait de brousse, des « fromageries artisanales », ou des « centres de collecte » gérés par des organisations professionnelles ou par les autorités locales.

Carte 6 : Les bassins laitiers au Sénégal (d'après Cesaro, 2010)



Pourtant, on ne saurait ignorer que ces entreprises artisanales touchent un nombre réduit de régions et de producteurs, souvent établis en zone périurbaine voire urbaine (cartes 5 et 6). Le potentiel laitier national est largement sous-exploité dans la mesure où les populations pastorales sont exclues de l'espace de collecte en raison de leur atomisation et du coût élevé du lait, produit hautement dégradable en milieu tropical. Finalement, ce sont des agroéleveurs sédentarisés qui profitent le plus de la mise en place des minilaiteries, agroéleveurs dont le niveau de pauvreté n'est pas le plus critique eu égard à la diversification de leurs sources de revenus.

La croissance rapide du nombre d'unités de transformation ne s'est pas fait sans difficultés (Corniaux, 2014). Certaines se retrouvent en effet dans des situations de concurrence exacerbée sur des marchés étroits et saturés comme à Kolda au Sénégal, à Niono et Koutiala au Mali ou, dans une moindre mesure, à Bobo Dioulasso au Burkina Faso. Leur vulnérabilité dénote en fait leur incapacité à exporter leur production vers les marchés des grandes villes et, en premier lieu, ceux des capitales. Autrement dit, elles seraient victimes de leur enclavement commercial.

A l'inverse, le succès de petites industries laitières collectant du lait en milieu pastoral (Laiterie Tiviski en Mauritanie, Laiterie du Berger au Sénégal) souligne les

potentialités de la collecte de lait en milieu pastoral et agro-pastoral. En particulier, l'exemple probant de la laiterie Tiviski, qui collecte plus de 15 000 l/j auprès de centaines d'éleveurs dans la zone du delta du fleuve Sénégal depuis les années 1990, atteste qu'en dépit d'une production très éclatée le modèle pastoral n'est pas fatalement condamné à rester à l'écart des circuits marchands. Ce modèle de collecte industrielle présente l'indéniable avantage d'éviter l'écueil de la saturation marchande des villes moyennes et de la limitation géographique du réseau de collecte.

Au final, l'émergence de bassins laitiers ruraux reste une dynamique encore limitée dans son étendue. La part du lait collecté par les laiteries demeure faible, comme le témoigne le cas du Burkina Faso, de la Mauritanie et du Sénégal (tab 3). Dans ces trois pays, on estime que la part du lait collecté s'élève respectivement à 3.1%, 5.8% et 7.8% du lait traité. Cette part évolue lentement à la hausse.

Tableau 3 : Estimation de la part du lait de vache collecté par les laiteries au Nigéria, au Burkina Faso, en Mauritanie et au Sénégal (2017)

Pays	Production totale de lait de vache (millions de l/an)	Collecte par les laiteries (millions de l/an)	Part du lait collecté dans la production totale
Nigeria	607	6	1,0%
Burkina Faso	129	4	3,1%
Mauritanie	365	21	5,8%
Sénégal	180	14	7,8%

D'après FAOSTAT (2018), Nigerian Dairy Development Programme (2017) et annexes 2, 8 et 11 de la présente étude

Le faible pourcentage du lait collecté en zone rurale indique des marges de progrès importantes pour la valorisation du « lait de brousse ».

L'émergence de fermes laitières intensifiées autour des grandes villes

L'émergence de fermes laitières spécialisées en zone périurbaine constitue le deuxième élément important des évolutions du secteur laitier en Afrique de l'Ouest. Il s'agit d'une dynamique relativement ancienne, mais qui s'est développée de manière rapide depuis une vingtaine d'années.

Autour des capitales et à l'intérieur des quartiers urbains on assiste au développement d'élevages laitiers d'un type nouveau. Il s'agit essentiellement d'étables urbaines ou de fermes laitières. Les étables urbaines sont des unités de production généralement

sommaires, installées de manière précaire dans les interstices du tissu urbain ; les fermes laitières sont des unités beaucoup plus intensifiées, orientées vers la production de lait frais. Entre ces deux types d'élevages laitiers, on trouve un continuum d'exploitations plus ou moins intensifiées et plus ou moins bien insérées dans leur environnement.

Les fermes laitières urbaines et périurbaines présentent des profils souvent très différents de ceux des exploitations agropastorales. Elles se caractérisent par une maîtrise des techniques de production modernes ou intensives. Ces producteurs utilisent en particulier, partiellement ou exclusivement, des vaches de races importées (Holstein, Montbéliardes, Brunes des Alpes, etc.) ou métisses, nécessitant l'utilisation soutenue et coûteuse d'intrants alimentaires et vétérinaires. Ces éleveurs s'appuient sur des niveaux d'investissement beaucoup plus importants que ceux mobilisés par les exploitations agropastorales. En plus de l'élevage laitier, ces exploitations pratiquent aussi parfois l'embouche bovine, l'élevage avicole, ou l'horticulture. Il s'agit souvent d'investisseurs d'origine urbaine que l'on qualifie aussi de « nouveaux éleveurs » : fonctionnaires, vétérinaires privés, commerçants, retraités (Duteurtre, 2007).

Ces « nouveaux éleveurs » sont particulièrement ciblés par les programmes étatiques de promotion de l'intensification laitière ou, désormais, par les laiteries industrielles. L'opération d'importation de plus de 1 000 génisses au Sénégal en 2017 illustre parfaitement cette tendance. Elle a essentiellement touché des producteurs intensifiés des Niayes, à proximité de Dakar et de Thiès, que Siagro (Kirène / Candia) souhaite collecter à l'avenir. Une seconde opération de même ampleur est prévue en 2019. Quelques grandes fermes laitières se sont aussi développées au Nigéria et en Côte d'Ivoire. Elles revendent tout ou partie de leur lait à des laiteries ou vendent sous leur propre marque. Plusieurs dizaines de petites fermes sont aussi installées autour de Bamako au Mali, de Ouagadougou et Bobo Dioulasso au Burkina Faso, de Niamey au Niger, de Ndjamena au Tchad et de Nouakchott en Mauritanie. Le développement de la collecte par des unités industrielles devrait à l'avenir renforcer la montée en puissance de ce système de production.

L'accélération des importations de poudre de lait entier et de poudre de lait réengraissée

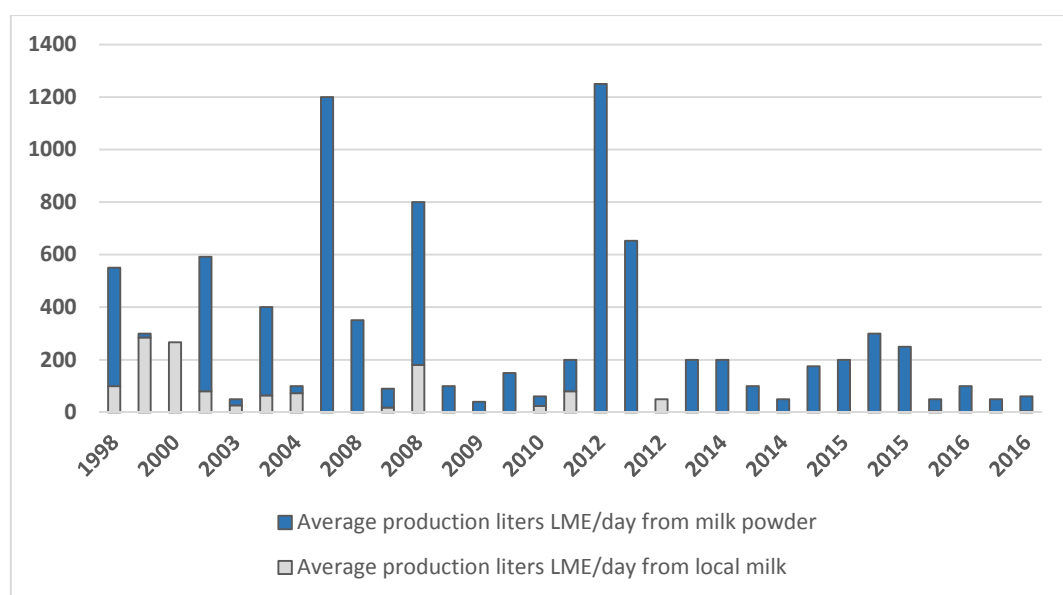
Troisième grand changement de ces dernières années, le lait en poudre s'est solidement installé dans le paysage laitier ouest-africain. Il fait aujourd'hui structurellement partie intégrante des filières laitières. On le trouve dans toutes les boutiques et supermarchés, chez les grossistes. Il est distribué en petits sachets par des vendeurs ambulants. Des distributeurs importateurs, qui commercialisaient des

sachets et des microdosettes, réensachent désormais *in situ* en important le lait en poudre en vrac, comme à Dakar, à Bamako, à Abidjan, à Lomé, à Accra ou à Lagos.

Le lait en poudre est aussi utilisé pour produire des produits laitiers frais, comme les yaourts. Sur cette base, des entreprises de capacités variables se sont multipliées depuis la fin des années 1990. Leur production « *made in CEDEAO* » tend aujourd’hui à se substituer aux produits importés. C’est le cas pour le lait UHT, par exemple pour celui produit avec la licence Candia par les entreprises Kirène (Sénégal) et Eurolait (Côte d’Ivoire, Mali). Mais des formes nouvelles de produits apparaissent. Ces entreprises fabriquent des produits frais à consonance locale mais à base de lait en poudre. C’est notamment le cas du *dégué* (yaourt avec de la semoule de mil) très prisé chez les consommateurs. Le mil est cultivé localement. Le yaourt est produit localement. En revanche, la poudre de lait est importée.

Par ailleurs, le lait en poudre est la matière première de plusieurs centaines de transformateurs artisanaux qui commercialisent dans les capitales et les villes secondaires quelques dizaines à quelques centaines de litres de lait reconstitué chaque jour. Les minilaiteries, dont la matière première est le lait local, utilisent également le lait en poudre en saison sèche quand la production devient insuffisante pour répondre aux demandes des consommateurs. Le cas des minilaiteries autour de Bobo Dioulasso (Burkina Faso) illustre très bien ce constat (fig 12).

Figure 12 : Production moyenne des minilaiteries de Bobo Dioulasso (Burkina Faso) en fonction de leur année de démarrage (d’après Orasma, 2018)



Cette émergence du lait en poudre dans les filières laitières en Afrique de l’Ouest a été permise par des politiques volontairement libérales (voir chapitre 2). Depuis les

années 1970, la plupart des pays ont favorisé les importations par des régimes douaniers favorables. Ce choix aboutit à une croissance rapide des quantités importées (fig 7) et en particulier de lait en poudre (fig 8).

Les importations laitières ont aussi été fortement bouleversées par la crise de 2008, au cours de laquelle les prix des matières premières ont flambé sur les marchés internationaux. Les principaux impacts de cette crise ont été les suivants (Dia et al., 2008 ; Vias et Banzhaf, 2008)

- La plupart des pays ont adopté des mesures fiscales transitoires visant à exonérer de TVA la poudre de lait, soulignant ainsi le caractère stratégique des importations de poudre de lait à bas prix pour les populations de la zone ;
- Le doublement du prix de la poudre de lait sur le marché mondial pendant plusieurs mois n'a pas eu d'effet significatif sur la relance de la collecte de lait local ;

Il ressort de cette expérience que le relèvement des tarifs à l'importation de la poudre de lait ne peut suffire à provoquer l'essor d'une production laitière commerciale (Corniaux et al., 2011). Le même constat avait d'ailleurs déjà été fait en 1994, lors de la dévaluation du Fcfa.

La crise de 2008 a eu un autre impact : l'accélération des importations de lait en poudre réengraissée en matières grasses végétales (*fat filled milk powder*). Issu du lait en poudre écrémé auquel a été incorporée soit de l'huile de palme soit de l'huile de coco, cette matière première a pris une place majeure en moins de dix ans. Moins chères que le beurre, les huiles végétales donnent un avantage décisif sur la poudre de lait entier. Cette tendance s'est renforcée avec la maîtrise par les industriels de ses défauts initiaux (reconstitution de produits laitiers, goût) et avec le maintien à un niveau très élevé du prix mondial du beurre depuis l'arrêt des quotas laitiers en Europe en 2015. En 2017 la poudre de lait réengraissée représentait 78% des exportations européennes de produits laitiers en Afrique de l'Ouest (Duteurtre et Corniaux, 2018).

L'usage de la *fat filled* est néanmoins dénoncé par un collectif d'ONG à la fois en Afrique de l'Ouest et en Europe (Duteurtre et Corniaux, 2018 ; Corniaux et Duteurtre, 2018). Environ 30% moins cher que le lait en poudre entier, ce substitut de produit laitier concurrence encore davantage les initiatives en faveur de la collecte locale de lait – même si la substituabilité entre laits en poudre et lait local n'est pas toujours avérée (Orasmaa, 2016). Ce commerce génère par ailleurs des tromperies des consommateurs et des risques pour les nourrissons dans la mesure les normes d'étiquetage et les nomenclatures officielles ne sont pas toujours respectées. Par ailleurs, la *fat filled* est fabriquée avec de l'huile de palme qui, elle, est l'objet de campagnes internationales de boycott pour des raisons environnementales (déforestation dans les pays producteurs).

Les substituts de produits laitiers

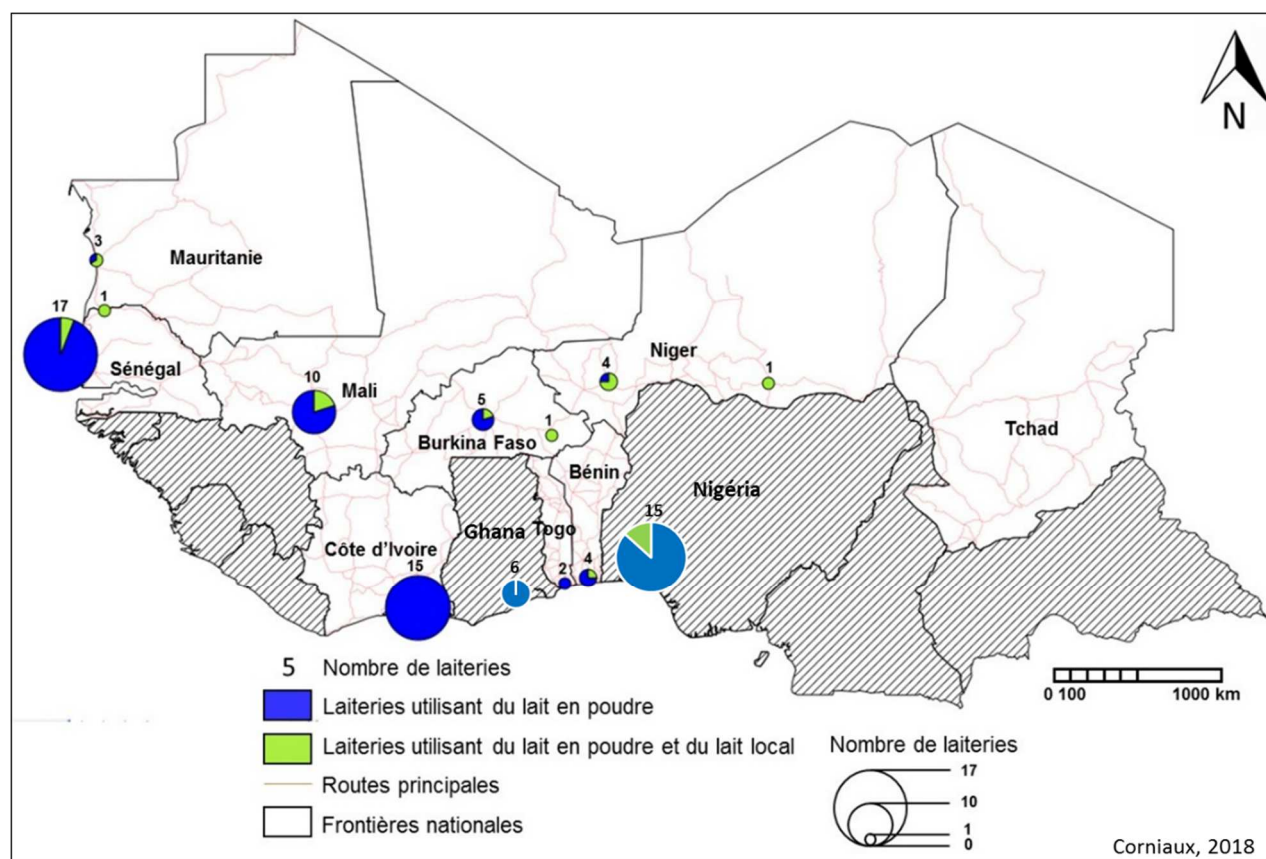
Parmi les substituts de produits laitiers, on différencie les produits réengraissés des produits qualifiés de « lait végétal ». La poudre de lait réengraissée en matière grasse végétale (*fat filled milk powder*) est un mélange de lait en poudre écrémé (issu du lait de vache), et de matière grasse végétale. Hormis la matière grasse, ce produit contient tous les éléments constitutifs du lait ayant résisté au séchage. Les produits qualifiés dans le langage courant de « laits végétaux » sont, eux, issus de la transformation du soja, de la noix de coco ou de l'amande, pour ne citer que les trois matières premières végétales les plus exploitées. Ils n'ont rien en commun avec le lait de vache. Le terme « lait » est d'ailleurs proscrit pour les boissons au soja par la réglementation en vigueur en Union Européenne. Néanmoins, il est encore largement usité dans le langage courant des consommateurs et des commerçants. Ces boissons sont des substituts de lait, appréciés notamment par les personnes allergiques au lait de vache (intolérance au lactose par exemple). Leur valeur alimentaire est différente de la valeur alimentaire du lait d'origine animale. En France, ils sont déconseillés pour l'alimentation des nourrissons.

Les laits végétaux sont peu présents sur le marché ouest-africain en raison de leur prix élevé (2 à 3 fois plus chers que les produits laitiers). Les discours anti-lait, pour des raisons de santé humaine, de bien-être animal ou de sensibilité environnementale, sont par ailleurs peu répandus en Afrique de l'Ouest.

L'essor de laiteries industrielles

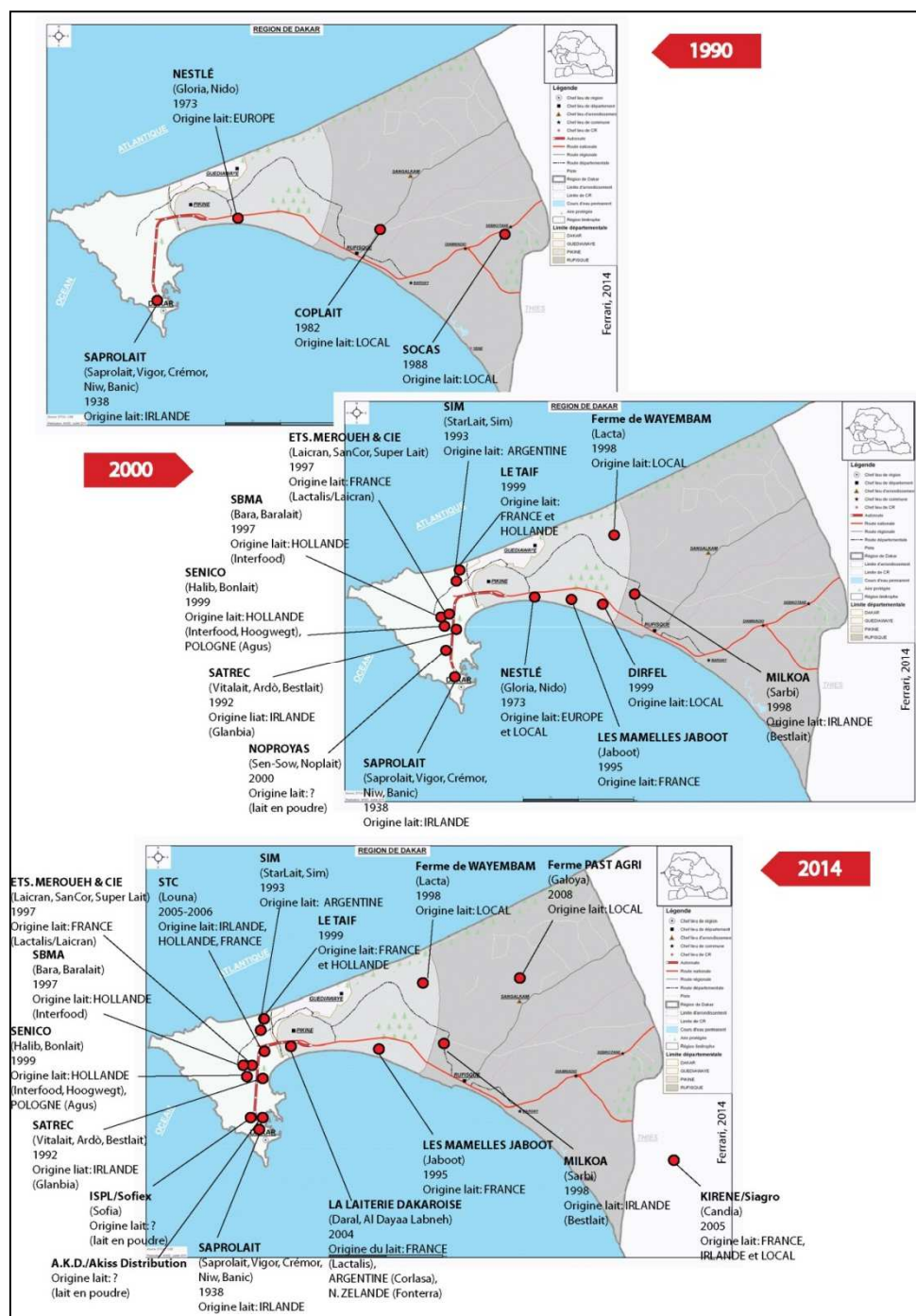
Après de nombreux échecs de projets d'implantations d'usines laitières dans les années 1970 à 1990 (Duteurtre, 2013), les laiteries ont connu dans les années 2000 une nouvelle phase d'expansion. Elles se sont tout d'abord appuyées sur une matière première commode à stocker et à transformer et bon marché : le lait en poudre. Aujourd'hui, sur une centaine d'industriels recensés en Afrique de l'Ouest, environ 80 % utilisent exclusivement du lait en poudre. La moitié est spécialisée dans son reconditionnement, du vrac aux sachets aluminium de 20 g à 500 g.

Carte 6 : Laiteries industrielles en Afrique de l'Ouest



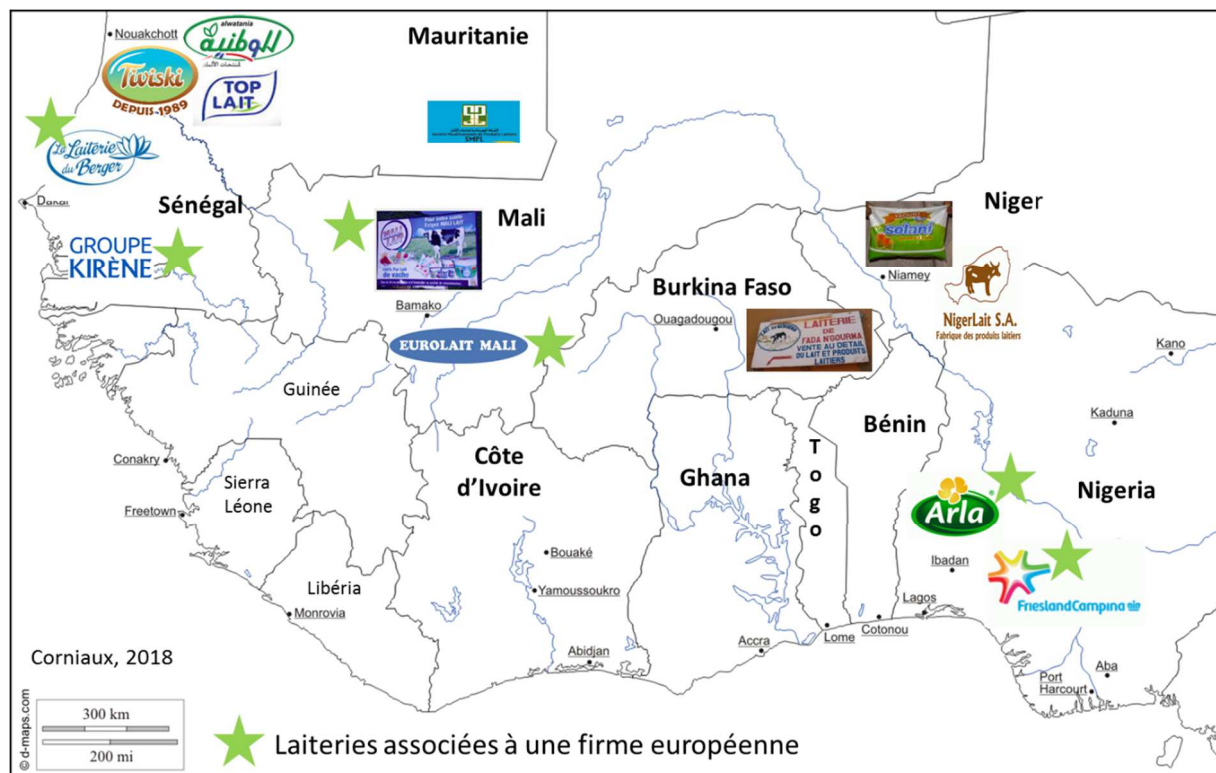
La phase d'expansion a été rapide dans les années 2000. Le cas de Dakar est exemplaire (carte 7). Les situations sont similaires à Bamako, Abidjan ou encore Lagos. L'élargissement du marché urbain fut une aubaine pour les industriels. Disposant d'usines héritées des anciennes laiteries d'Etat ou d'investissements plus récents, de nombreux privés se sont investis dans la transformation laitière industrielle. Basée dans les capitales, c'est-à-dire proches des bassins de consommation, et travaillant au départ sur un nombre réduit de produits, ces usines se sont progressivement diversifiées. Au-delà du reconditionnement du lait en poudre, elles fabriquent aujourd'hui une large gamme de produits incluant du yaourt à boire (en sachets), mais aussi du lait pasteurisé ou UHT, des yaourts en pot, du fromage blanc, des boissons lactées. Certaines entreprises produisent également des jus de fruits.

Carte 7 : Dynamique d'installation des laiteries industrielles de la région de Dakar
(d'après Ferrari, 2014)



Dans ce panorama des industries laitières, la place du lait local est relativement mineure. Aujourd'hui, sur une centaine d'entreprises dénombrées en Afrique de l'Ouest, seules une vingtaine collectent du lait localement (cartes 6 et 8, tableau 4). Toutes utilisent du lait en poudre, à l'exception notable de la Laiterie de Fada N'Gourma (Burkina Faso) et des laiteries en Mauritanie. Depuis la fin des années 2000, la place du lait local tend néanmoins à se renforcer.

Carte 8 : Principales laiteries industrielles collectant du lait en Afrique de l'Ouest (d'après Corniaux 2018)



Les laiteries industrielles utilisant du lait local sont principalement installées dans les pays sahéliens. On trouve généralement une ou deux grosses industries dans les capitales. A Ouagadougou, l'usine est en projet. Leur capacité varie de quelques milliers de litres à quelques dizaines de milliers de litres par jour. Tiviski, qui collecte jusqu'à 40 000 l/j (15 à 20 000 l/j en moyenne sur l'année) fait néanmoins figure d'exception. La plupart collectent moins de 10 000 l/j. L'intérêt de ces laiteries pour la collecte de lait local est relativement modéré. Au final, l'approvisionnement mixte apparaît comme une voie raisonnable d'avenir. Le lait en poudre serait réservé à la production de « masse », le lait local étant utilisé pour des produits à plus forte valeur ajoutée, notamment ceux qu'il est impossible de fabriquer à partir de poudre (fromages, crèmes fraîches) ou plus goûteux (lait pasteurisé, yaourt nature).

Tableau 4 : Principales caractéristiques des laiteries industrielles européennes implantées en Afrique de l'Ouest (d'après Corniaux 2018)

Laiterie Européenne	Création*	Partenaire ouest-africain	Pays	marque et principaux produits laitiers	Capacité**	Collecte lait local	Usage de Fat filled
Arla	2015	Tolaram Group	Nigéria	Dano : poudre, yaourts		Oui (3 000 l/j)	Oui
	2016	Attieh Group	Sénégal	Dano : lait en poudre	5 000 t/an	Non	Oui
			Mali	Dano : lait en poudre		Non	Oui
	2016	Mata Holding	Côte d'Ivoire	Dano : lait en poudre	2 000 t/an	Non	Oui
BelgoMilk	2009	Disnepal	Mali	Incolac : lait en poudre		Non	Non
Danone	2015	Abraaj	Ghana, Nigéria, Côte d'Ivoire, Togo, Bénin	Fan Milk : crème glacée		Non	Oui
	2008	Laiterie du Berger	Sénégal	Dolima : yaourts	15 000 l/j	Oui (3 000 l/j)	Non
DMK	2017	Chellarams	Nigéria	Oldenburger : lait UHT, poudre ; Regal : lait en poudre		Non	Non
Friesland Campina	2010	Wamco Nigeria	Nigéria	Peak : lait en poudre	1 500 000 l/j	Oui (6 000 l/j)	?
	2016	ex Sapled/Olam	Côte d'Ivoire	Belle Hollandaise : lait évaporé, poudre ; Pearl : lait concentré		Oui ?	?
Glanbia	1992	Satrec	Sénégal	Ardo : yaourts ; Vitalait : lait reconstitué, poudre ; Bestlait : poudre vrac	12 000 t/an	Non	Oui
	2000	Sicoma	Mali	Vivalait : lait en poudre ; Millac, Bestlait : poudre vrac	8 à 10 000 t/an	Non	Oui
	2008	Sitrapal	Togo	Vivalait : lait en poudre ; Millac : poudre vrac	8 à 10 000 t/an	Non	Oui
	2003	PZ Cussons	Nigeria	Nutricima : lait en poudre		Non	Oui
Lactalis		Meroueh	Sénégal	Laicran : lait en poudre		Non	Non
		ISPL	Sénégal	Bridel, Président : lait UHT		Non	Non
	1994	MaliLait	Mali	MaliLait : lait frais, yaourts, fromage blanc	60 000 l/j	Oui (15 000 l/j)	Non
		Cotim	Mali	Laicran : lait en poudre		Non	Non
Nestlé	1957		Ghana	Nido : lait en poudre ; Gloria : lait condensé et lait en poudre ; Ideal : lait en poudre		Non	Oui (pour Gloria et Ideal)
	1961		Nigéria	Nido : lait en poudre ; Milo : boisson chocolatée	8 000 t/an (Milo)	Non	Non
Ornua	2015		Nigéria	Kerry Gold : lait en poudre		Non	
Sodiaal		Eurolait	Côte d'Ivoire	Yoplait : yaourts (pots et sachets) ; Candia : lait UHT	40 000 l/j	Non	Non
	2005	Eurolait	Mali	Yoplait : yaourts (sachets) ; Calin : fromage blanc	30 000 l/j	Oui (400 l/j)	Non
	2005	Kirène	Sénégal	Candia : lait UHT	10 000 l/j	Oui (2000 l/j)	Non

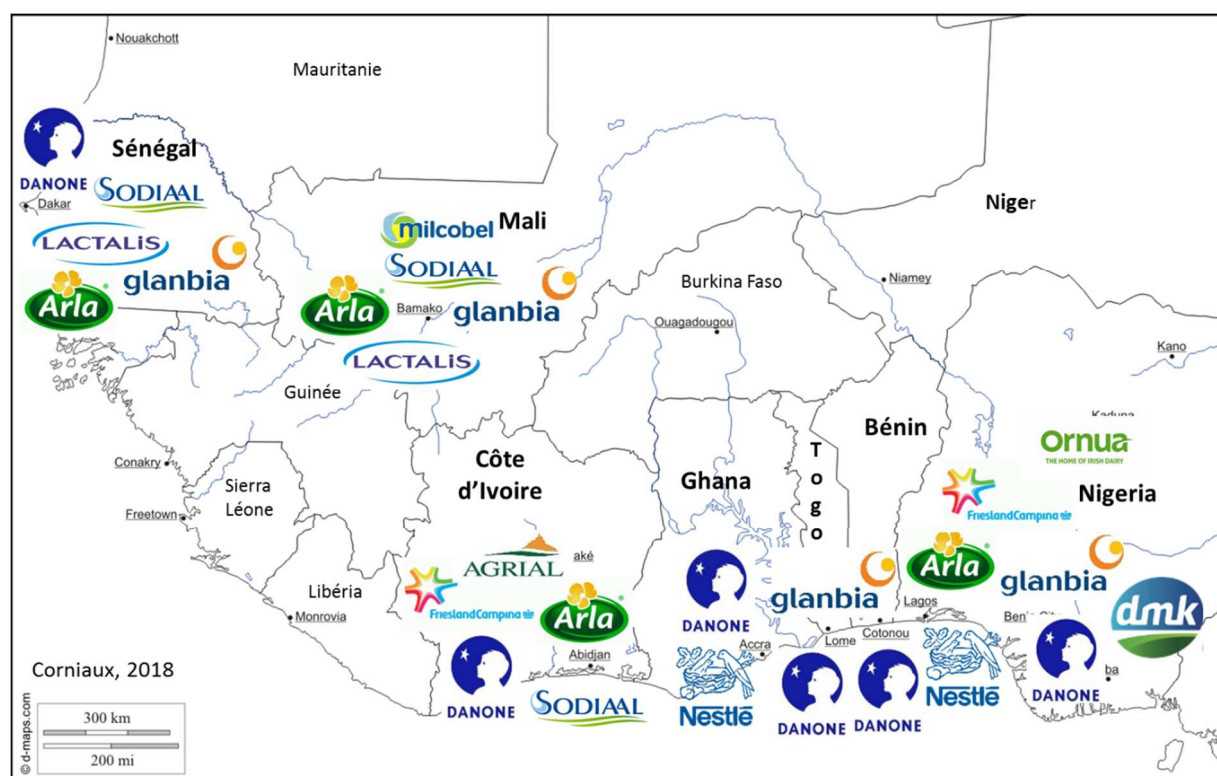
(*) Création : date de la joint venture ou création entreprise (sauf FrieslandCampina = date début collecte)

(**) capacité : en l EqLait ou en t de poudre

Données issues d'entretiens, de la revue bibliographique et d'articles de presse.

Le fait majeur de ces dernières années est l'implantation des multinationales laitières européennes en Afrique de l'Ouest (Corniaux, 2015 ; Corniaux, 2018). La présence des groupes laitiers européens en Afrique de l'Ouest est ancienne. Nestlé y a investi à la fin des années 1950. Lactalis, FrieslandCampina ou leurs précurseurs ont des relations commerciales datant de plusieurs décennies. L'accélération de la présence des grands groupes est toutefois récente. Elle s'inscrit dans la décennie 2010. Le premier facteur est sans aucun doute le passage d'un seuil démographique dans les grandes capitales ouest-africaines. Aujourd'hui, Dakar, Abidjan, Accra, Bamako et surtout Lagos compte chacune plus de deux millions d'habitants. La taille du marché n'est plus un obstacle aux investissements industriels, même s'il faut vendre des microdosettes – comme l'a toujours fait Nestlé - pour toucher jusqu'au plus pauvres. Mais c'est surtout l'arrêt des quotas laitiers en Europe qui est le facteur accélérateur. Cet arrêt des quotas laitiers, qui régissaient le marché européen, est effectif depuis avril 2015. Comme attendu, la production a sensiblement augmenté dans les pays du Nord de l'Europe et en Irlande. Arla (Dk), FrieslandCampina (Nl) et Glanbia (Ir) ont enregistré des hausses spectaculaires de 20 à 30 % de collecte. Des tours de séchage ont été construites. Dans un contexte de stagnation du marché européen, d'embargo sur le marché russe et de restructuration à termes de la production laitière chinoise (premier importateur mondial), les firmes européennes ont accéléré leurs prospections sur les marchés d'avenir. La priorité pour ces firmes du Nord de l'Europe était sans aucun doute d'écouler les surplus de lait en poudre et de gagner des parts de marché en Afrique de l'Ouest. Elles se sont appuyées sur le tissu industriel en place pour développer leurs activités. A l'exception notable de Nestlé, toutes les firmes laitières européennes sont associées à des entreprises privées implantées dans les pays ouest-africains (tab 4). Elles bénéficient ainsi de facilités administratives, de connaissances du marché et de circuits de distribution. Plusieurs types d'association sont possibles pouvant aller du contrat d'exclusivité jusqu'au rachat en passant par la franchise, la vente de licence et les joint-ventures.

Carte 9 : Positionnement des multinationales laitières européennes en Afrique de l'Ouest (d'après Corniaux 2018)



Pour les multinationales européennes, le négoce de produits issus du lait en poudre est largement majoritaire. C'est pourquoi elles sont d'abord positionnées dans les capitales portuaires (carte 9). Mais l'intérêt pour la collecte de lait local prend de l'ampleur (tab 4). Avec son expérience auprès de la Laiterie du Berger, Danone fait figure de précurseur. L'idée fait aussi son chemin dans les directions des autres grands groupes laitiers. Arla cherche à développer sa collecte depuis son arrivée en 2015 au Nigéria. Tetra Pak appuie Kirène/Sodiaal (Sénégal) qui vient d'ouvrir en 2014 un centre de collecte dans la région de Fatick. FrieslandCampina collecte au Nigéria. Lactalis et Sodiaal ont des collaborations avec des entreprises qui s'investissent dans la collecte, respectivement avec MaliLait et Eurolait au Mali. A l'échelle de ces multinationales, les volumes collectés localement sont encore très faibles (tab 4). Néanmoins, le mouvement est enclenché et la porte des laiteries est désormais ouverte à l'approvisionnement local, en particulier dans les pays sahéliens. Feu de paille ou réel espoir pour l'industrialisation laitière en Afrique de l'Ouest ? Que recherchent ces grandes entreprises européennes quand la solution du lait en poudre leur tend les bras ? Les raisons de cet intérêt, qui ont été détaillées par Corniaux et al (2015), sont notamment la volatilité du cours mondial du lait en poudre, le développement d'un marché pour les produits typés ou goûteux, parfois une obligation contractuelle avec l'Etat, et une communication accrue autour de la responsabilité sociale des entreprises (social business, image de l'entreprise). Le

développement global des infrastructures (routes, électricité, forages, ...) et la structuration ponctuelle de bassins laitiers autour des villes ou des minilaiteries sont aussi des facteurs déterminants. A long terme, l'importation de poudre n'est d'ailleurs pas une fin en soi pour la plupart des firmes. A l'instar du développement laitier à travers le monde, les entreprises cherchent à garantir leur activité en assurant localement leur approvisionnement.

Des supermarchés de plus en plus influents

Le rôle des acteurs de la distribution est souvent sous-estimé dans les filières laitières en Afrique de l'Ouest. Il est pourtant déterminant. Par exemple, les boutiquiers donnent accès aux produits laitiers à des millions de consommateurs jusqu'au fin fond des quartiers populaires ou des bourgs de brousse. Le développement récent du réseau des supermarchés est un nouvel élément des dynamiques laitières. Autrefois réservés à une classe à revenus plutôt élevés, leur accès se démocratise. La concurrence entre marques est exacerbée. Nous l'avons constaté sur le marché du lait UHT au Sénégal (annexe 11). Leur poids dans la filière laitière pourrait grandir dans la décennie à venir.

L'emploi dans les filières laitières

Le lait en poudre est-il destructeur d'emploi ? L'industrie laitière permet-elle de créer plus d'emploi ? Quelle est la place de l'emploi des femmes ? Quelle est la qualité de leur rémunération ? Nous ne disposons que d'éléments partiels pour répondre à ces questions fondamentales. En outre, il est difficile d'attribuer un temps de travail à des individus qui exercent plusieurs activités. C'est notamment le cas en amont pour les éleveurs (qui sont généralement d'abord des producteurs de viande) et pour les distributeurs (qui vendent des produits laitiers parmi beaucoup d'autres biens de consommation).

L'étude d'Orasmaa (2018) est néanmoins éclairante. Menée autour des minilaiteries de Bobo Dioulasso au Burkina Faso (carte 10), elle montre que les minilaiteries qui utilisent du lait local créent 2 fois plus d'emplois que les laiteries qui utilisent exclusivement du lait en poudre (tab 5). En effet, ces minilaiteries créent en moyenne respectivement 8,8 et 4,5 emplois pour 100 l de lait transformés. Cette différence résulte des emplois directs créés en amont (producteurs et des collecteurs) par la collecte du lait local. Cette étude permet aussi de montrer que la rémunération est faible, de l'ordre de 30 000 Fcfa/mois. En revanche, la part de l'emploi féminin est élevée. Il est de 49 % dans le cas des minilaiteries utilisant du lait local, et de 36 % pour les autres.

Carte 10 : Emplois directs et indirects engendrés par les minilaiteries de Bobo-Dioulasso (d'après Orasmaa, 2018)

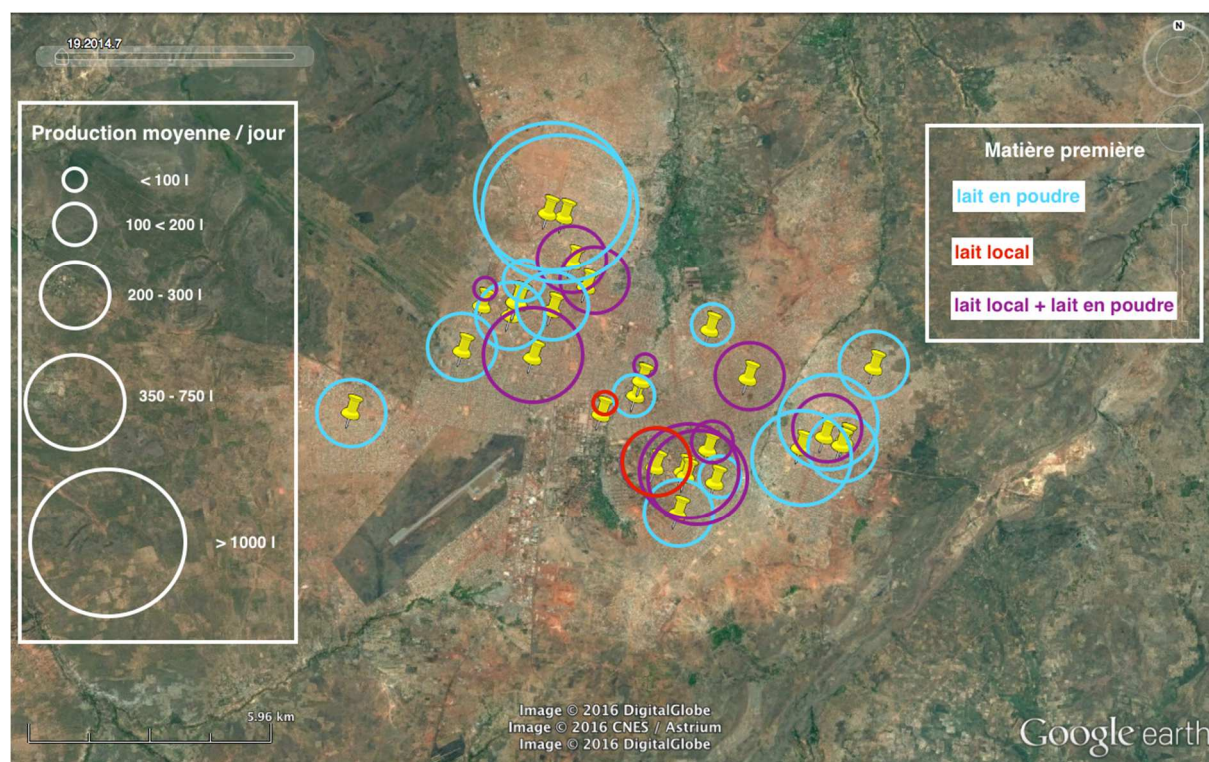


Tableau 5 : Impact sur l'emploi de l'usage du lait de collecte ou de lait en poudre dans les minilaiteries de Bobo Dioulasso (d'après Orasmaa, 2018)

	Nbre employés / 100 litres EqLait produits		Nb employés et de fournisseurs / 100 litres EqLait produits		Emploi des femmes		Part-time employees		Rémunération (F CFA / mois/ employé)	
Lait local	Moy	4,7	Moy	8,8	Moy	49 %	Moy	28 %	Moy	31 916
	SD	2,61	SD	5,29	SD	25,67	SD	33,59	SD	13 799
	Min	2	Min	3,3	Min	0 %	Min	0 %	Min	15 000
	Max	11,1	Max	23,3	Max	86 %	Max	100 %	Max	66 666
Lait en poudre	Moy	4,5	Moy	4,5	Moy	36 %	Moy	55 %	Moy	37 996
	SD	2,50	SD	2,50	SD	27,80	SD	48,48	SD	19 065
	Min	1	Min	1	Min	0 %	Min	0 %	Min	12 500
	Max	9	Max	9	Max	78 %	Max	100 %	Max	75 000
p-value	0.770 t-test		0,006* t-test		0.184 t-test		0.302 Mann-Wh U		0.411 t-test,a	

*: Statistical significance $p < 0.05$

Le nombre d'emplois générés par chaque minilaiterie est faible en comparaison de celui proposé par une industrie. Une minilaiterie emploie en moyenne une dizaine de personnes au sein de l'unité de transformation, en amont (collecte, production) et en aval (distribution). La collecte implique généralement moins de 20 familles de producteurs (Corniaux, 2014). Pour une laiterie industrielle, le nombre d'emplois générés est beaucoup plus important. A titre d'exemple, Tiviski emploie directement près de 250 agents à Nouakchott, Rosso et Bogué (Abeiderrahmane, 2013). L'entreprise a aussi créé 3 000 emplois indirects chez les éleveurs, les collecteurs et les fournisseurs de fourrage. Au Sénégal, la Laiterie du Berger emploie directement une centaine de salariés et collecte auprès de 800 familles. Ses produits sont aussi distribués dans plusieurs milliers de boutiques. Les industriels qui n'utilisent que du lait en poudre emploient aussi plus de 100 personnes et engendrent indirectement de l'emploi en amont et surtout en aval dans le réseau de distribution.

Si l'industrie apparaît comme un levier puissant pour l'emploi, le rôle des nombreuses minilaiteries (cartes 5 et 6) n'est pourtant pas à minimiser. La souplesse de leur structure et de leur gestion est un atout évident pour le développement de l'emploi en milieu rural et autour des petites villes.

4. Les produits laitiers, entre tradition et modernité

Diversité des produits laitiers.

En Afrique de l'Ouest, une large gamme de produits laitiers est fabriquée à base de lait local ou de lait en poudre. Ces produits correspondent à des savoir-faire spécifiques qui proviennent des cultures locales et d'innovations plus récentes (voir Annexes 1 à 13).

Le lait frais bouilli, pasteurisé ou stérilisé est commercialisé en vrac, en sachets, en bouteilles, ou en emballages cartonnés (packs). Il est issu des ventes directes ou des industries de transformation. Le lait pasteurisé subit un traitement thermique court suivi d'un refroidissement, qui détruit la majeure partie des germes. Le lait pasteurisé Ultra-Haute Température (UHT) peut être conservé plusieurs mois à température ambiante. Le lait stérilisé subit un choc thermique plus long qui dénature le goût et les propriétés chimiques du produit de manière plus importante.

Le lait caillé nature ou lait acidifié est un lait ayant subi une fermentation naturelle. Il a un goût plus acide que le yaourt. L'acidité inhibe le développement des germes pathogènes et des bactéries indésirables. Le caillage se fait spontanément sans

pasteurisation et à partir des ferments naturels. La texture est souvent granuleuse ou semi-solide.

Les yaourts à boire aromatisés ou sucrés sont des laits ayant subi une pasteurisation haute, puis une fermentation contrôlée, avec un sucrage facultatif. Après le refroidissement et l'ensemencement, l'incubation dure 7 à 12 heures. Le sucrage (si pas réalisé avant pasteurisation), le brassage (fouet local en bois, mixer) se font avant le conditionnement. Dans la pratique, les transformateurs et les consommateurs ne font la différence entre un lait fermenté sucré et un yaourt brassé sucré.

Les yaourts en pots sont des produits strictement industriels, fabriqués selon des procédés mis au point dans les pays occidentaux. Ils résultent eux aussi d'une fermentation contrôlée, et sont naturels, sucrés ou aromatisés.

La crème maturée est un produit issu de la séparation de la matière grasse du lait par gravité ou par centrifugation. Il sert à fabriquer plusieurs produits comme le *Fènè* au Mali, qui contient une teneur plus élevée en matière grasse que le lait.

Le beurre solide est soit élaboré à la ferme, soit fabriqué selon des procédés industriels. Le beurre fermier est utilisé pour des usages alimentaires ou cosmétiques, mais il résiste mal au climat de l'Afrique de l'Ouest. Le beurre industriel est un beurre pasteurisé vendu en plaquettes, conservé au froid.

Le beurre clarifié (ou beurre liquide) est fabriqué avec du lait local. Il est appelé *Sirimé* en Bambara, *Divu nior* en Wolof, *Nebbam Nai* en Ffuldé, etc. Il provient du chauffage de la crème ou du beurre solide. Le chauffage permet la déshydratation et l'élimination des germes, et peut donc être conservé plusieurs semaines à température ambiante.

Les fromages locaux ne sont pas très nombreux. Il faut citer le *Tchoukou* (ou *Tchikomart*, *Takkamart*) fabriqué au Mali et au Niger. Il provient du caillage du lait de vache et ou de chèvre. Le caillé est ensuite égoutté et séché sur des nattes. Le *Wagashi* est un fromage frais, issu du caillage et de l'égouttage du lait de vache, très populaire au Bénin.

Les produits laitiers sont utilisés dans la fabrication d'un grand nombre de bouillies, couscous ou boissons lactées (tab 6).

Tableau 6 : Exemples de bouillies, couscous et boissons lactées (d'après Duteurtre, 2013)

NOM DU PRODUIT (LANGUE LOCALE)	PAYS	PREPARATION	REMARQUES
Bouillies			
Les bouillies sont élaborées à partir de farine roulée ou de semoule cuites dans l'eau			
<i>Laakh</i> (Wolof) <i>Fondé</i> (Wolof) <i>Mooni</i> (Peulh) <i>Moonoo</i> (Manding) <i>ɲiri kosam</i> (Peul) <i>Muni</i> (Peulh/Manding) <i>Monny Baga</i> (Bambara) <i>Donou</i> (Djerma)	Sénégal Sénégal Sénégal Sénégal Sénégal Guinée Bissau Côte d'Ivoire Niger	Bouillie de mil accompagnée de lait caillé ou du lait concentré non sucré ou sans lait. La bouillie de mil est élaborée à partir de farine roulée et tamisée (<i>araw</i> en Wolof) ou de semoule (c'est-à-dire de brisures : <i>sankhal</i> en Wolof) cuites dans l'eau. Au Sénégal, le <i>fondé</i> est un <i>laakh</i> à gros grains et plus fluide.	Consommé généralement comme petit-déjeuner et aliment de rupture de jeûne. Mais aussi à midi (Niger) et de plus en plus le soir en milieu urbain
<i>Mboyiri</i> (Peulh) <i>Boyri</i> (Foulfouldé)	Sénégal Bénin	Bouillie de maïs Au Bénin, le <i>Boyiri</i> est élaborée à partir de la farine de mil tamisée mélangée avec des grains de maïs pilés. Il se consomme avec du lait frais ou caillé.	Au Bénin, c'est l'aliment de base des éleveurs. Le <i>Boyiri</i> est consommée le matin, mais aussi dans la journée ou le soir.
<i>Sombi</i> (Wolof) <i>Gossi</i> (Peul)	Sénégal Sénégal	Bouillie de riz ou de maïs avec ou sans lait et pouvant aussi contenir de la poudre d'arachide	Servie le plus souvent le soir dans les familles du Nord du Sénégal
Couscous			
Les couscous sont élaborés à partir de farine roulée et tamisée cuite à la vapeur			
<i>Thiééré</i> (Wolof) ou <i>Lathiry</i> (Peul) <i>Thiakery</i> (Wolof) <i>Dégué</i> (Bambara) <i>Tiobal</i> (Foulfouldé)	Sénégal Sénégal Sénégal Mali, Burkina, Côte d'Ivoire, Niger Bénin	Couscous de mil (<i>araw</i> cuit à la vapeur), parfois mélangé à du lait, du lait caillé ou du yaourt sucré Au Sénégal, le <i>thiakery</i> est un <i>thiééré</i> à gros grains « Au Nord du Burkina-Faso on le prépare autrement et ce plat est appelé "Tiobal" ou "Gapal" en langue Peulh » (<i>source : Auberge le Cailcedrat</i>)	Le <i>Thiakery</i> est fabriqué par les industries laitières du Sénégal en mélange avec du yaourt liquide. Le <i>Dégué</i> est fabriqué par de petites unités semi artisanales et par des femmes. Au Niger, servi pendant les fêtes
Boissons lactées			
Ces boissons sont confectionnées sans cuisson			
<i>Gaapal</i> (Peulh) <i>Labdourou</i> (Djerma)	Burkina Faso Niger	Boisson traditionnelle faite à base de farine de mil (non cuite), de lait frais et de sucre.	Boisson rafraichissante servie à tout moment
<i>Tufam</i> (Peulh) Ndiar (Wolof)	Sénégal Sénégal	Lait caillé coupé à l'eau et à laquelle on peut ajouter du sucre, des glaçons ou des arômes	

Evolution récente du marché

Chaque pays a ses spécificités (annexes 1 à 13). Néanmoins, la baisse de la consommation de lait concentré se poursuit partout en Afrique de l'Ouest, même s'il y a quelques résistances dans les pays côtiers. On note parallèlement une hausse pour

les laits pasteurisés ou UHT. La tendance est aussi à la diversification des gammes (incluant les produits à base de lait en poudre réengraissé en matières grasses végétales), avec des boissons ou des préparations lactées (lait aromatisé, dégué).

Données sur les prix

Pour les laiteries, le lait de collecte est plus cher que le lait reconstitué. En zone rurale, son prix chez l'éleveur varie entre 200 Fcfa et 350 Fcfa en fonction du niveau d'enclavement de la zone. A ce prix, il faut ajouter 100 Fcfa par litre pour le transport jusqu'à la laiterie (tab 7). Ces prix « bord quai » du lait local, autour de 400 Fcfa/l, en font l'un des plus cher du monde puisque le prix mondial est de l'ordre de 0.35 US \$/l soit environ 250 Fcfa/l. En zone périurbaine, le lait issu des fermes intensives est même parfois plus cher : son prix oscille entre 300 et 600 Fcfa. Ces écarts importants soulignent que certains transformateurs sont prêts à payer le lait local plus cher que le lait en poudre reconstitué. Ce qui se justifie soit par des engagements de certaines laiteries à collecter une part de leur approvisionnement, soit par une volonté de ces laiteries de valoriser des produits d'origine locale.

Tableau 7 : Prix de collecte de quelques laiteries en 2018 (Fcfa/l)

Pays	Ville	Nom de la laiterie	Prix d'achat à la ferme	Prix d'achat au quai (livré usine)
Burkina Faso	Fada Ngourma Bobo-Dioulasso Houndé	Laiterie de Fada	250	300
		Kossam de l'Ouest Socoprolait	200 (h) 250 (ss)	350 (h) à 400 (ss)
Mali	Bamako	Mali Lait		400
		Eurolait		400
Nigeria	Kaduna	Arla	225	
Sénégal	Richard-Toll Thiès	Laiterie du Berger	320	380
		Kirène		350
Prix moyen du lait en poudre entier reconstitué (équivalent lait liquide)				250 à 290
Prix moyen du lait en poudre MGV reconstitué (équivalent lait liquide)				220 à 260

Source : entretiens de terrain. Légende : (h) : prix hivernage ; (ss) : prix saison sèche

Dans la vente au détail, on constate d'importantes variations de prix entre les différents types de produits. Cette segmentation du marché montre que tous les produits ne sont pas substituables. Parfois plus cher que le lait en poudre reconstitué, le lait local reste néanmoins compétitif dans de nombreux circuits en raison de la diversité des attributs de qualité recherchés par les consommateurs. A la différence de la poudre importée, présente sur les segments de consommation « de masse », les produits laitiers locaux se positionnent plutôt sur des segments « haut de gamme » (tab 8).

A titre d'exemple, au Sénégal le prix du lait local n'est réellement compétitif que dans les zones rurales (tab 10). La poudre et les produits fabriqués à partir de poudre sont moins chers en zones urbaines. C'est pourquoi l'usage du lait local n'est pratiquement destiné en ville que sur des créneaux de marché typés (lait pasteurisé, yaourt nature).

Tableau 8 : Prix des produits laitiers au second semestre 2017, Sénégal (d'après Gret, 2018)

Produit	prix au consommateur (Fcfa / kg Eq Lait)
Poudre	
Poudre réengraissée MGv*	300 à 360
Poudre lait entier*	420 à 460
Poudre lait entier conditionnée**	720 à 930
Yaourt / lait caillé	
Yaourt importé	2 100 à 4 000
100 % poudre réengraissée MGv	800 à 1 250
100 % lait local	700 à 1 300
Mélange poudre et lait local	800 à 1 300
Lait liquide	
UHT importé	1 250 à 1 350
Mélange poudre et lait local	800 à 1 300
Lait local cru (zones rurales)	250 à 500
Lait local cru (zones urbaines)	350 à 600
Lait local pasteurisé	500 à 1 500

(*) poudre reconditionnée au Sénégal ; (**) poudre importée conditionnée

**Tableau 9 : Prix au détail de quelques produits à Dakar (sept 2018)
(prix en Fcfa/kg Eq Lait)**

Produits laitiers	lait entier		lait réengraisé MGv	
	Moyenne	Ecart-type	Moyenne	Ecart-type
Beurre	357	15		
concentré	1 444	154		
Crème dessert	3 500			
évaaporé	1 256	11	720	280
Fromage fondu	1 031		1 320	108
Margarine			100	27
poudre	647	191	412	90
Thiakry	1 374	287	1 338	53
UHT	1 236	313	1 401	312
Yaourt / lait caillé	1 431	644	1 135	331
pasteurisé	1 000			
Total général	1 162	575	758	485

De même la poudre de lait réengraissée en matières grasses végétales et ses dérivés ont tendance à être meilleur marché que ceux issus de la poudre entière. Pour la poudre en vrac ou en sachets de 500g et pour le lait évaporé, la différence de prix est de l'ordre de 15 à 30 % (tab 9). Néanmoins c'est beaucoup moins vrai pour les petits conditionnements (c'est le contenant qui coûte cher et moins le contenu), pour les yaourts aromatisés sucrés ou le thiacy (quelque-soit soit le conditionnement), pour le lait UHT où la « guerre » des prix fait rage notamment avec les marques distributeurs et pour les produits fabriqués *in situ* par rapport aux produits laitiers importés.

Qualité des produits laitiers : enjeux pour les consommateurs

Plusieurs études ont récemment été menées en Afrique de l'Ouest sur la perception de la qualité des produits laitiers par les consommateurs (Ferrari, 2016 ; GRET, 2018). Force est de constater que le premier critère de choix demeure le prix, en raison du faible pouvoir d'achat de la grande majorité des consommateurs. Le goût est un facteur également souvent évoqué. Il est plutôt favorable aux produits fabriqués à partir de lait local riche en matières grasses (spécificité et typicité des produits). Mais les consommateurs sont aussi enclins à apprécier les produits riches en sucre et aromatisés. Dès lors, la nature de la matière première (lait local, lait en poudre entier ou *fat filled*) importe peu.

Les consommateurs sont aussi attentifs à la qualité sanitaire des produits laitiers. L'absence en amont ou la déficience en aval de la chaîne du froid est un problème récurrent du commerce du lait, qui se dégrade très vite dans les conditions climatiques sub-sahariennes. Cependant, il s'agit plus d'un problème commercial que d'un réel problème de santé publique. En revanche, l'enjeu est plus important pour la brucellose ou la tuberculose potentiellement transmissibles à l'homme via le lait cru. Beaucoup de consommateurs urbains vont ainsi privilégier les produits importés en considérant qu'ils leur offrent plus de garanties sanitaires.

Il faut enfin souligner que les signes de qualité ne sont pas reconnus par la majorité des consommateurs. Ils sont rarement capables de différencier lait local de lait en poudre et encore moins lait en poudre entier de la *fat filled*. L'étiquetage n'aide en rien une meilleure information et, au contraire, engendre la confusion sur l'origine du lait. Régulièrement des produits 100 % issus du lait en poudre ont un emballage où figurent zébus, paysage sahélien ou femme peulh. A l'inverse, des produits 100 % issus du lait local mettent parfois en avant l'image de vaches laitières européennes.

5. Conclusion : la compétitivité en question

La conclusion principale de ce premier chapitre est que la compétitivité du lait local n'est pas seulement liée aux avantages comparatifs des différentes régions de production, mais aussi à la capacité stratégique des acteurs à construire leurs avantages compétitifs. Par exemple, les performances d'un groupement de producteurs laitiers sont liées à l'histoire du groupement, à la qualité de ses leaders, et aux orientations stratégiques qui sont les siennes. De même, le succès d'une laiterie ou d'un centre de collecte dépend directement du projet d'entreprise, et des choix techniques, financiers et marketings qui sont faits par le gérant, en négociation avec les producteurs impliqués. Ainsi, le potentiel laitier de la sous-région est à la fois lié aux performances des élevages en termes de coûts de production et de transformation, mais aussi aux règles de fonctionnement des circuits de commercialisation du lait et des produits transformés. Les politiques et les réglementations en matière d'appui à la production, de fiscalité ou de qualité des produits constituent ainsi un facteur essentiel du développement de ces filières.

Les conclusions de ce premier chapitre doivent par ailleurs être remises en regard des grands enjeux agricoles à l'échelle de la zone CEDEAO. Les céréales, le coton et le bétail (viande) sont des productions stratégiques en termes économiques (poids dans le PIB, revenus des producteurs, autonomie alimentaire, exportation) et sociaux (emplois ruraux et agro-industriels, marchés urbains). L'essor des filières laitières ne peut pas s'envisager à leur détriment. Cela interpelle les décideurs sur l'usage des ressources (foncier, eau, investissements publics, ...) et notamment dans les affectations à venir des terres agricoles à l'échelle nationale (priorisation des filières) et régionale (facilitation des transhumances internationales et du commerce des sous-produits agricoles à destination des productions animales).

Chapitre 2 :

Revue des projets et programmes d'appui à la filière

Le présent chapitre évoque successivement les grandes orientations politiques qui ont été suivies par les pays de la CEDEAO en matière de développement laitier. Il présente celles qui ont été

Après avoir évoqué les grandes évolutions historiques des politiques en matière de développement laitier en Afrique de l'Ouest, le présent chapitre évoque comment elles sont aujourd'hui traduites en termes de projets d'appui, de plans nationaux, de politiques commerciales et fiscales. Le chapitre détaille enfin, les questions posées par les besoins de concertation avec les acteurs des filières.

1. Les trois périodes des politiques laitières depuis 1960

Dans les pays de la CEDEAO, les politiques de développement laitier ont été marquées depuis les Indépendances par la succession de 3 grandes périodes, qui ont correspondu aux orientations économiques globales (tab 10).

Tableau 10 : Les trois temps des politiques laitières en Afrique de l'Ouest

Périodes	Dates approxim.	Types de politiques et de projets
Politiques laitières administrées	1960 – 1985	Laiteries gouvernementales Collecte administrée Recours aux importations de poudre
Politiques libérales	1985-2000	Retrait de l'Etat Poursuite de la croissance des importations L'élevage est déconnecté de l'industrie
Gestion concertée des marchés laitiers	2000-2018	Difficultés des réformes libérales Poursuite de la croissance des importations Mise en place du TEC au niveau de l'UEMOA puis de la CEDEAO Emergence de dispositifs mixtes de régulation concertée

D'après Duteurtre et al, 2013

La région a d'abord été marquée par une longue période de politiques laitières administrées qui se sont mises en place du début des années 1960 jusqu'au milieu des

années 1980. Pendant cette période, l'Etat s'est directement impliqué dans la mise en place de grandes laiteries gouvernementales et a tenté de développer la collecte industrielle du lait sur un mode administré. La création de ces outils industriels a engendré de nouveaux besoins en poudre de lait importée, en raison des difficultés rencontrées dans la collecte du lait local pour approvisionner ces usines.

Les réformes entamées au milieu des années 1980 dans le cadre des Plans d'ajustements structurels ont conduit au désengagement de l'Etat à la libéralisation des filières agricoles. Les laiteries gouvernementales ont été privatisées et le marché du lait et des produits laitiers a été ouvert à la concurrence. Les politiques menées à cette époque ont favorisé le recours croissant aux importations laitières et elles ont laissé les acteurs locaux des filières laitières face à des grandes incertitudes.

La troisième période a démarré au début des années 2000. Elle correspond au retour du secteur public dans la gestion du secteur mais dans le cadre d'une régulation concertée. Plusieurs projets et programmes d'appui à la filière furent mis en place dans ce contexte, à la fois au niveau local et à un niveau national.

2. Les projets d'appui aux filières locales

Devant l'engouement suscité par l'essor des villes et du marché des produits laitiers, un nombre important de projets de développement locaux financés souvent de l'extérieur se sont orientés dès la fin des années 1990 dans l'accompagnement des élevages agro-pastoraux et des mini-laiteries. L'objectif de ces projets était de valoriser le potentiel de production local et de connecter les systèmes de production locaux à la demande urbaine.

Ces projets ont investi dans la formation aux producteurs, l'appui aux organisations professionnelles et la mise en place de mini-laiteries et de centres de collecte. Certains se sont engagés dans l'amélioration des pratiques de production en cherchant à développer l'insémination artificielle, l'importation de races exotiques laitières, les cultures fourragères, l'hygiène de la traite et l'apport d'aliments concentrés. Ces projets ont permis le développement de fermes laitières intensives périurbaines et l'essor timide de bassins de collecte ruraux. Dans ces bassins de collecte ruraux, les évolutions des pratiques agro-pastorales ont essentiellement concerné la sédentarisation de noyaux laitiers et l'apport d'aliments concentrés.

Un grand nombre de ces projets ont été promus par des ONG, par les structures d'encadrement locales, par des agences de développement, et par des structures de recherche. Ils ont souvent appuyé la structuration professionnelle ou la mise en place d'interprofessions. L'ancrage le plus souvent rural de ces projets s'explique par la

volonté des agences et partenaires au développement de promouvoir l'emploi et la diversification des activités économiques dans ces régions marquées par la pauvreté.

Progressivement, un modèle spécifique d'organisation des filières laitières locales fut élaboré. Ce modèle repose sur le rôle central des petites entreprises de transformation laitières dans la sécurisation des débouchés. La forme juridique de ces minilaiteries varie : certaines ont un statut d'entreprise privée, tandis que d'autres sont organisées sur la forme de coopérative, de GIE, ou d'entreprises de services.

3. Les plans nationaux de développement laitiers

A côté de ces projets locaux et suite à la flambée des prix de la poudre de lait sur le marché mondial début 2008, plusieurs pays de la zone se sont engagés dans des programmes nationaux de développement de la filière laitière. Ces projets ont plutôt cherché à promouvoir un modèle de production laitière intensif en zone périurbaine. Ces programmes ambitieux ont investi des montants significatifs dans l'insémination artificielle et dans la distribution de matériels de collecte. Ils ont été pour une part mis en œuvre sur budget national au Sénégal et au Mali, et pour une autre part avec l'aide de financements extérieurs. Au Nigéria, le DDP est l'expression du partenariat public et privé. FrieslandCampina – Wamco porte ainsi un programme commun avec l'Etat fédéral. Ce programme vise à terme un approvisionnement local de 10 % de l'industriel.

Ces projets sont détaillés dans les annexes 1 à 13. Le tableau 11 cite les principaux programmes mis en œuvre dans la zone.

Tableau 11 : Les principaux programmes nationaux de développement laitiers de la zone CEDEAO

Pays	Sigle	Nom détaillé	Dates
Bénin	PAFILAV	Programme d'appui aux filières lait et Viande	2010-2016
Burkina Faso	PNDFL	Programme national de développement de la filière lait local au Burkina Faso (appui Coprolait et Soprolait)	2013-2018
Côte d'Ivoire	PADECI	Programme de Développement de l'Elevage de Côte d'Ivoire (volet lait)	2015-2020
Mali	PRODEVALAIT	Projet de Développement et de Valorisation du lait local	2009-2014
Niger	APROLAN	Projet d'Appui à la Promotion de la Filière Laitière Périurbaine à Niamey	2012-2014
Nigéria	DDP	Nigerian Dairy Development Programme (appui de FrieslandCampina au gouvernement fédéral)	2012-2016

Sénégal	PRADELAIT	Programme National de Développement Laitier	2013-2018
---------	-----------	---	-----------

Source : Annexes 1 à 13.

Globalement, les premiers résultats de ces grands programmes sont mitigés. L'objectif initial est sans doute trop ambitieux. Il est souvent annoncé que ces programmes doivent contribuer significativement à la réduction des importations de lait en poudre. Dans les faits, elles continuent de progresser. L'amélioration génétique, l'un des piliers de ces programmes, qu'elle soit menée dans des ranchs d'Etat (Côte d'Ivoire, Bénin, Ghana), dans les fermes privées (Côte d'Ivoire, Nigéria, Sénégal, Mali), ou chez les éleveurs (Sénégal, Mali, Niger) ou qu'elle soit basée sur l'insémination artificielle, l'importation de génisses (Sénégal) ou la sélection massale, a des répercussions limitées sur le plan de la production nationale. Les taux de réussite de l'insémination artificielle demeurent faibles (moins de 50 %) et les taux de mortalité des animaux croisés (F1) élevés. Il n'en reste pas moins qu'un gros effort a été réalisé puisque plusieurs milliers de vaches ont été inséminées ou croisées avec des races taurines (Holstein, Jerseyaise, Montbelliarde, Brune des Alpes, Ndama) ou zébus (Gir, Girolando, Maure). Si les éleveurs apprécient le gabarit des métis (intérêt boucher), ils gèrent plus difficilement les besoins alimentaires importants de ces animaux. Le potentiel laitier est donc souvent mal exprimé (4 à 5 l / j / métisse issue de l'IA au lieu de 10 à 15 litres potentiels). En outre, les animaux métis sont souvent beaucoup plus sensibles aux pathologies courantes, ce qui nécessite un suivi vétérinaire régulier souvent coûteux. Les cas de mammites ou de mises-bas difficiles peuvent apparaître.

Les résultats sur la collecte sont plus encourageants. La qualité sanitaire du lait trait ou transformé semble en net progrès. Les bonnes pratiques de traite (réduction de la vaisselle laitière), de transport (respect des délais) et de transformation (pasteurisation, stockage au froid) sont de mieux en mieux respectées. Le problème de la tuberculose et de la brucellose, maladies dont les germes sont transmis par le lait, sont néanmoins encore à surveiller de près. Par ailleurs, le nombre de laiteries ou de centres de collecte augmente rapidement, même si les volumes sont encore modestes à l'échelle nationale.

Ces programmes enregistrent enfin de bons résultats avec l'appui aux organisations professionnelles. A titre d'exemples, la Fenafil au Sénégal, la Coprolait au Burkina et la Fenalait au Mali bénéficient de ces programmes pour s'impliquer davantage dans la filière.

4. Les politiques commerciales

Encourager la collecte locale passe par des mesures fiscales adaptées. La taxation des produits importés est une politique commerciale commune pour protéger et rendre plus compétitives les filières domestiques. Il s'agit à la fois d'augmenter le prix des produits importés et d'apporter des ressources fiscales à l'Etat. Cette taxation est appliquée à l'échelle de la CEDEAO pour les produits laitiers.

Le Tarif Extérieur Commun : principal outil de la politique commerciale

En 2000, la mise en place du Tarif Extérieur Commun de l'UEMOA a permis une harmonisation des tarifs douaniers entre tous les pays de l'Union Douanière et une baisse des barrières à l'entrée. Le principe du Tarif Extérieur Commun de l'UEMOA est une protection « en cascade », avec des droits de douane plus élevés pour les biens de consommation finale (20%) que pour les intrants et produits intermédiaires (10%) et que pour les matières premières de base (5%). Les importations de produits sociaux essentiels bénéficient d'une exonération des droits de douanes. Ainsi, le lait UHT, le fromage ou le beurre sont taxés à 20 % (4^{ème} bande) tandis que la poudre de lait en vrac bénéficie d'un régime douanier favorable de 5% (2^{ème} bande) (tab 12).

Depuis 2008, le TEC de l'UEMOA est géré en concertation avec la CEDEAO dans le cadre d'un « Comité Technique Conjoint UEMOA-CEDEAO de Gestion du TEC ». Lors de la 12^{ème} réunion de ce Comité conjoint de gestion du TEC qui s'est tenu du 11 au 15 décembre 2012 à Abidjan, un avant-projet du TEC CEDEAO a été approuvé et transmis à l'OMC. Cette nouvelle version du TEC prévoit une 5^{ème} bande tarifaire à 35% pour protéger certains « produits sensibles ». C'est désormais le cas des yaourts. Cette mesure vise à protéger la production de yaourts « made in CEDEAO », même si la poudre pour les fabriquer est, elle, taxée à 5 %.

Tableau 12 : Niveaux du TEC (Tarif Extérieur Commun) pour les produits laitiers dans la zone CEDEAO (d'après Duteurtre, 2018)

	Catégorie	Niveau du TEC
Lait et crème de lait en poudre (vente en pharmacie)	1	5%
Lait et crème de lait en poudre (emballages de + de 25 kg)	1	5%
Lait concentré - de 1,5% m.g.	1	5%
Huile de beurre et matières grasses de beurre industrielles	1	5%
Lait et crème de lait en poudre (emballage de - de 25 kg)	2	10%

Lait concentré + de 1,5% m.g. (emballage de + de 25 kg)	2	10%
Lait concentré + de 1,5% m.g. (emballage de - de 25 kg)	3	20%
Lait et crème de lait (non concentré, non additionné de sucre)	3	20%
Beurres et fromages	3	20%
Yaourts	4	35%

Source : TEC CEDEAO 2017 Version Sydam World Libelle révisé (site web des douanes CI)

Cette nouvelle version du TEC a été vivement contestée par certaines organisations paysannes dès sa création, et continue de l'être⁷. Cette contestation est souvent associée à la mise en œuvre de l'APE (Accord de Partenariat Economique) entre la CEDEAO et l'UE (Levard, 2017 ; Choplin, 2016). Quoiqu'il en soit, l'augmentation du niveau de taxation des importations du lait en poudre à des niveaux supérieurs à 5% est souvent évoquée par les organisations d'éleveurs ouest-africaines. Ces augmentations permettraient d'améliorer la compétitivité-prix du lait local tout en contribuant à renforcer les recettes fiscales. Mais en cas d'application brutale, les effets d'une telle mesure pourraient être néfastes pour la consommation urbaine. Il convient donc d'envisager la hausse progressive, au rythme de l'augmentation de la collecte, du niveau du TEC à l'échelle de la CEDEAO tout en appuyant l'essor de la collecte.

L'exonération de TVA sur les produits à base de lait local

La défiscalisation des produits à base de lait local vient en contre-point de l'idée généralement avancée de taxer davantage le lait en poudre importé - avec le risque de rendre inabordable le lait en zone urbaine. Les industriels et leurs fournisseurs soutiennent cette option. C'est le cas au Sénégal (Sarr, 2017). La mesure est toutefois difficile à appliquer dans la mesure où beaucoup de produits fabriqués « à base de lait local » peuvent aussi contenir du lait en poudre importé, avec une teneur variable au cours de l'année en fonction de l'approvisionnement en lait local des laiteries. Par ailleurs, une crainte subsiste sur le réel bénéficiaire de la mesure. La suppression de la TVA de 18 % lors de la mise en marché de produits fabriqués avec du lait local ne va-t-elle pas bénéficier exclusivement aux industriels sans qu'il y ait un effet positif pour les éleveurs ? Même si on peut supposer que les laiteries seront encouragées à

⁷ Ibrahima Coulibaly, Vice-président du Réseau des Organisations Paysannes et de producteurs d'Afrique de l'Ouest (Roppa), a affirmé : « Nous pensons qu'avec ce taux, 10% pour le riz et 5% pour le lait, cela va détruire nos filières locales. » Voir l'interview in Le Pays du 19 déc. 2012 (<http://www.lepays.bf/?TARIF-EXTERIEUR-COMMUN-DE-LA>). Le niveau est aujourd'hui contesté dans la campagne de promotion du lait local (Oxfam, 2018).

collecter davantage, il n'est pas certain qu'elles augmentent le prix d'achat du lait aux éleveurs.

Autres options sur la compétitivité-prix

D'autres options en faveur de la compétitivité-prix du lait local sont envisageables. Il est parfois proposé d'augmenter la TVA sur les produits fabriqués avec du lait en poudre. Là encore se pose une limite en terme de coûts pour les consommateurs pauvres. Plus récemment, des réflexions sont en cours pour cibler les mesures de taxation sur le lait en poudre réengraissée en matières grasses végétales (Duteurtre, 2018 ; GRET, 2018).

Les avantages et les inconvénients des différentes options politiques sont résumées dans le tableau 13.

Tableau 13 : Options de politiques pour une amélioration de la compétitivité-prix de la filière lait local (d'après GRET 2018)

	Faisabilité technique	Faisabilité politique	Efficacité	Impacts budgétaires / recettes pour le développement	Impacts pour les consommateurs à court terme	Impacts pour les consommateurs à moyen terme
Augmentation du prix des produits importés au moyen d'une modification du TEC	+	+/-	+	+	-(*)	+/-
Accroître la TVA sur la seule poudre de lait	+	-/+	+	+	-	+/-
Diminuer le prix des produits nationaux par la baisse de la TVA	-	+	+/-	-	+	+
Taxer tous les produits laitiers pour financer la filière lait local	+/-	+/-	+	+	-	+/-
Se focaliser sur le seul appui au développement de l'offre nationale	+	+	+/-	-	=	+/-

(*) +/- avec mesures compensatrices pour les consommateurs pauvres.

Obligation contractuelle de collecte locale pour les industriels

Les Etats, préoccupés à la fois par leur balance commerciale déficitaire et le développement des zones rurales, peuvent aussi envisager certaines mesures coercitives. Il s'agit surtout d'exiger dans le cahier des charges des entreprises, au moment de l'obtention de la licence, un certain pourcentage de collecte de lait dans la transformation des produits laitiers. Les mesures existent au Mali et au Nigéria, même si elles ne sont pas toujours appliquées de manière intégrale. D'ailleurs, de telles mesures nécessitent là encore d'être appuyées par des politiques d'appui au développement de la production locale.

Pour illustrer cette option, l'exemple de MaliLait est symptomatique. Lors de la privatisation de l'usine en 1996, quoique le cahier des charges de la privatisation imposât à l'entreprise de traiter le lait local, l'approvisionnement était assuré exclusivement par du lait en poudre. En effet, les gros producteurs de la région, organisés en coopérative, avaient refusé les nouvelles conditions fixées par l'entreprise : un prix de 200 Fcfa le litre, rendu usine, ainsi qu'un contrôle systématique à l'arrivée de la densité et de l'acidité du lait. Ils espéraient par cette « grève du lait » faire échouer l'entreprise pour la reprendre à leur compte. En réalité, cette posture radicale a aidé la direction à s'affranchir du cahier des charges et du lait local dont il n'avait pas besoin pour fabriquer sa gamme de produits et fournir sa clientèle. Plus tard, des producteurs ont recommencé à livrer. Si la production à base de lait en poudre est prédominante, le lait local a désormais sa place.

Plus récemment, l'arrivée des groupes laitiers européens en Afrique de l'Ouest a relancé le débat. Les résultats sont mitigés. Au Nigéria, l'Etat impose à FrieslandCampina et à Arla de collecter localement. Dès 2012, FrieslandCampina (Wamco) a accéléré son implication dans la collecte dans le cadre du programme NDDP (tab 12). Les intentions étaient très ambitieuses. Un niveau de 10 % de l'approvisionnement total était initialement visé, soit environ 150 000 l de lait par jour. En 2018, FrieslandCampina collecte en moyenne 6 000 l/j dans cinq structures de collecte (annexe 10). Cet écart abyssal est d'abord à imputer à la difficulté à produire de façon plus intensive autour de centres de collecte. Arla se heurte au même problème. Dès lors, comme MaliLait en son temps, il est aisé pour l'industriel de « se résoudre » à utiliser prioritairement de la poudre.

5. Le rôle des organisations professionnelles et des espaces de concertation

En raison de la diversité des situations locales et de la complexité du secteur, les solutions politiques les plus pertinentes semblent émerger des processus participatifs,

plutôt que des démarches « *top down* ». Cela concerne en particulier trois domaines de l'action publique : les projets d'appui technique à la production et aux filières, les politiques d'amélioration de la qualité des produits et l'ouverture des économies au commerce international. Devant la complexité des solutions, la mise en place d'instances de concertation entre acteurs des filières apparaît comme essentiel pour l'avenir du secteur agricole ouest africain. Le projet Milky Way, porté par le RBM, de 2014 à 2016 (Aubague, 2016). C'est de ses réflexions et de l'alliance induite que le RBM et l'APESS tentent aujourd'hui de construire l'Offensive Lait de la CEDEAO.

La promotion d'organisations professionnelles d'éleveurs et de transformateurs et la mise sur pied d'organisations interprofessionnelles ou d'instances de concertation constituent ainsi une étape essentielle à l'émergence de nouveaux projets collectifs pour les filières laitières ouest africaines.

Cependant, la mise en place de ces instances de concertation ne doit pas cacher les efforts qui restent à faire pour que les politiques et les projets puissent intégrer pleinement les préoccupations des acteurs. De nombreux acteurs sont en désaccord avec les orientations politiques actuelles. C'est le cas de certains leaders d'organisations d'éleveurs et de pasteurs. Comme l'affirme un ces leaders au Burkina-Faso : « *Beaucoup d'acteurs se sont sentis menacés lors de la présentation de la nouvelle stratégie de développement de la filière laitière. (...) Or, ce n'est pas parce qu'il y a une grosse laiterie que les petites vont disparaître* ».

C'est aussi le cas de plusieurs organisations gouvernementales. Pour un des responsables de l'ONG Vétérinaires Sans Frontières, ces désaccords proviennent notamment de la difficulté qu'ont les Etats ouest-africains à construire un cadre qui favorise l'investissement privé dans la filière : « *L'Etat ne sait pas comment aider le secteur privé* ».

6. Conclusion

Finalement, l'avenir des filières laitières en zone CEDEAO apparaît très fortement conditionné par les évolutions politiques à venir. L'Offensive Lait portée par la CEDEAO doit devenir le puissant levier souhaité par les professionnels et leurs organisations.

Les concertations entre pouvoirs publics et acteurs des filières soulignent que les modèles de développement promus par l'encadrement sont focalisés sur l'appui aux fermes périurbaines intensives, ce qui ne parvient pas à satisfaire une partie des organisations professionnelles. Ces dernières sont en majorité tournées vers la promotion de filières laitières semi-intensives en zones rurales, seules à même d'offrir des débouchés aux pasteurs et aux agro-pasteurs qui produisent l'essentiel du lait de la sous-région.

Vers quel modèle technique veut-on aller ? Vers quel scénario d'avenir ? Quel aménagement du territoire ? Faut-il promouvoir des politiques laitières duales reconnaissant plusieurs modèles de développement de la filière ?

Nous proposons dans la partie 2 une stratégie de développement basée sur cette dualité : à la fois sur le développement d'un complexe agro-industriel périurbain et sur le développement de bassins de production ruraux.

Partie 2 :

Propositions de mesures et d'actions

La participation encore trop faible du secteur laitier ouest-africain à l'approvisionnement des villes, et les enjeux cruciaux liés au développement de l'élevage dans la sous-région nécessitent d'être abordés de manière coordonnée. Pour cela, la Commission de la CEDEAO a souhaité élaborer un plan détaillé de développement régional de la filière lait : l'Offensive Lait. Ce plan détaillé est présenté dans la partie qui suit en vue d'être discuté au cours de l'atelier régional de validation. Il reprend en l'actualisant le texte intégral du plan élaboré pour l'UEMOA et validé en 2013 par les représentants des 8 pays membres (Duteurtre, 2013).

Résumé

L'étude recommande (chapitre 3) la mise en place d'un plan détaillé de développement de la filière lait en zone CEDEAO, au Tchad et en Mauritanie (à garder ou pas dans le programme ???) reposant sur 3 piliers :

1. L'appui aux fermes intensives périurbaines (agro-entrepreneurs)
2. L'incitation à la collecte du lait local par les laiteries industrielles
3. L'appui à la collecte rurale portée par des mini-laiteries artisanales, des laiteries et des organisations de producteurs

Pour cela, trois types d'investissements et de mesures peuvent être mis en place par la Commission de la CEDEAO, grâce à la mobilisation du XProgrammeX, des Partenaires Techniques et Financiers, et d'autres sources de financement : des investissements, des lignes de crédits et des actions de pilotage. Le budget total du programme inclut un budget moyen par pays de (est-ce que ça a un sens quand on a

à la fois le Nigéria et la Gambie ?) 2,015 milliards de Francs CFA pour des actions nationales et un budget régional de 1,075 milliards de Francs CFA pour des actions régionales.

Chapitre 3 :

Proposition de plan détaillé de développement de la filière lait en zone CEDEAO

Ce chapitre vise à proposer à court et moyen termes les mesures et les programmes d'investissements les plus pertinents, au niveau national et au niveau régional, pour l'adaptation, la modernisation et le renforcement de la compétitivité de la filière lait dans la zone CEDEAO. Ces mesures et investissements se rapportent à l'amélioration de la production, de la commercialisation et de la transformation, à la formation des acteurs, ainsi qu'à l'appui à la recherche, aux services d'encadrement, et aux organisations professionnelles. Dans le chapitre suivant est évalué le coût de chacun de ces mesures et investissements identifiés.

1. Principes du plan d'actions

Pour accompagner les dynamiques en cours, l'élaboration d'une stratégie régionale de développement laitier doit d'abord permettre de coordonner les stratégies laitières nationales en faveur de la production et de la collecte locale. Elle doit aussi permettre d'identifier des pistes d'action nouvelles susceptibles d'orienter les futurs programmes et projets de développement laitiers.

Dans ce cadre, il est proposé que ce plan d'action repose sur les principes suivants : (i) dualité nécessaire des politiques laitières pour tenir compte à la fois des exigences du secteur moderne périurbain et du secteur agro-pastoral ; (ii) rôle central de la collecte dans l'essor des filières ; (iii) appui au développement d'une gamme de produits « made in CEDEAO », (iv) meilleure coordination entre services publics, ONG et organisations de producteurs. Ces 4 principes sont expliqués dans les lignes qui suivent.

Une politique laitière duale tenant compte à la fois des besoins des fermes intensives et des élevages agro-pastoraux

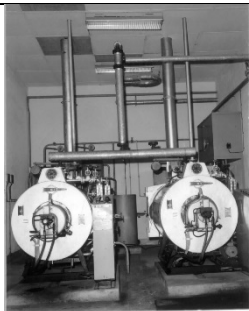
Sans actions significatives et volontaristes de promotion de la production et de la commercialisation du lait local, on peut s'attendre à un recul de sa part de marché face au lait en poudre importé, moins cher et facile d'utilisation. Les politiques doivent donc viser l'essor d'un secteur laitier « commercial » moderne, tourné vers le marché du lait frais, tout en favorisant une meilleure prise en compte des potentialités de l'élevage plus « traditionnel ». L'élevage pastoral et agro-pastoral joue en effet un rôle central dans l'aménagement des territoires, la lutte contre la pauvreté et les

inégalités, ou l'intégration sociale et économique des sociétés pastorales et agro-pastorales.

Il paraît donc judicieux d'encourager d'une part les fermes laitières intensives mises en œuvre par des agro-entrepreneurs en zone périurbaine ou en zones irriguées ; et d'autre part les élevages agro-pastoraux peu intensifiés dont la production régulière de lait est basée sur l'utilisation de sous-produits agricoles et agro-industriels destinés à un « noyau » laitier sédentarisé.

L'appui aux fermes intensives et aux agro-pasteurs est une nécessité, notamment dans les domaines de l'alimentation, de l'hygiène et de la génétique. Il peut se faire directement via les laiteries ou par les différents services d'appui à l'élevage fournis par les organisations de producteurs, les Services déconcentrés, les vétérinaires privés, les ONGs et la Recherche.

Figure 11 : la nécessité d'une politique laitière duale

Encourager les investissements productifs dans la filière laitière moderne	Renforcer la structuration des filières locales en zone rurale
 Des fermes intensives managées par des éleveurs laitiers	 Des élevages familiaux insérés dans des systèmes agro-pastoraux complexes
 Des laiteries industrielles implantées dans les capitales, nécessitant capitaux, techniques et savoir-faire, et utilisant de la poudre de lait et du lait local	 Des petites unités de transformation implantées en brousse et dans les villes secondaires, et développant des réseaux de collecte du lait local

Les modèles techniques à encourager devront tenir compte de cette dichotomie entre un secteur périurbain intensif et un élevage agro-pastoral semi-extensif. La promotion de races laitières hautement productive et de cultures fourragères sera destinée en priorité aux fermes intensives périurbaines. Les modèles techniques à promouvoir chez les agro-pasteurs seront de leur côté basés sur la valorisation des races locales, la sédentarisation d'un noyau laitier, l'utilisation de sous-produits agricoles et industriels (tels que le tourteau de coton), et l'intensification progressive des systèmes d'agro-élevage.

Le rôle central de la collecte

La collecte apparaît comme le principal goulot d'étranglement de la filière lait local dans la zone CEDEAO. Les actions proposées devront donc être ciblées sur ce maillon de la chaîne. Il semble pertinent de favoriser à la fois la consolidation d'un tissu industriel urbain et le développement de petites unités de transformations artisanales. Les expériences récentes montrent que les **centres de collecte** n'apparaissent viables que s'ils répondent à une demande d'une laiterie qui s'engage à une collecte régulière et totale.

La collecte est une fonction essentielle qui permet au bassin laitier de prendre de l'ampleur, puis de s'organiser de façon de plus en plus performante, gagnant en compétitivité et générant des effets positifs sur l'économie des exploitations agricoles, la qualité de vie des ruraux et le développement territorial. La collecte garantit la stabilité des débouchés et permet aux producteurs d'intensifier leurs pratiques de manière durable.

Le développement d'une collecte organisée correspond à la mise en place d'un marché sécurisé du lait frais. Ce débouché constitue une innovation majeure pour un certain nombre de producteurs déjà engagés dans la commercialisation de produits transformés. En zone agro-pastorale, les éleveurs laitiers ont été impliqués de longue date dans le commerce du lait caillé, du beurre liquide, et, dans certains cas, du fromage (cas du *Wagashi* au Bénin et au Togo et du *Tikommart* au Mali et au Niger). Le **développement d'une collecte régulière de lait frais** constitue ainsi dans bien des cas un changement radical dans les pratiques et les stratégies de ces producteurs ruraux.

Les pays de la CEDEAO, notamment sahéliens, doivent s'appuyer à la fois sur leur **réseau de mini-laiteries et sur la présence d'industriels impliqués dans la collecte du lait local**. Le programme d'actions doit en priorité venir renforcer ce réseau sans vouloir d'emblée disperser ses moyens dans d'autres zones. Des choix

doivent être faits en faveur des zones déjà en prise avec le commerce du lait, ou disposant de potentialités réelles.

Au Sénégal, par exemple, des bassins laitiers se sont structurés autour de laiteries, notamment dans la vallée du fleuve Sénégal, en Haute Casamance, en zone sylvo-pastorale (autour de la ville de Dahra), et en périphérie de Dakar. Un réseau relativement dense de petites unités de transformation, de coopératives laitières (ou de GIE) et de circuits de distribution est en place (carte 6). En plus de ces réseaux, des fermes laitières produisent du lait vendu directement aux consommateurs de la capitale. Enfin, des industries laitières collectent du lait local soit en brousse (cas de la Laiterie du Berger à Richard Toll) soit auprès des fermes périurbaines (cas de la collecte auprès des fermes périurbaines de Dakar par l'industrie Kirène). On peut citer aussi Arla et FrieslandCampina au Nigéria, Mali Lait et Eurolait au Mali, Solani et Niger Lait au Niger, Tiviski et TopLait en Mauritanie, la Laiterie du Gourma et dans le futur Soprolait au Burkina. Toutes ces laiteries utilisent, au moins en partie, du lait local. Elles représentent un potentiel formidable pour une collecte locale renforcée. Des mesures d'incitation (cf *infra*) et un marché porteur pourraient les y amener.

La situation est plus délicate dans les pays côtiers où ces réseaux de collecte par des laiteries est beaucoup moins développé. L'appui à la création de petites laiteries au nord du Bénin, de la Côte d'Ivoire et du Togo doit être encouragé tout en tenant compte des réalités locales. Le système d'incitation à la collecte du lait local par des industriels doit être sérieusement envisagé. Il doit être à la fois élaboré en direction des zones rurales avec la mise en place de centres de collecte et en direction des fermes péri-urbaines attenantes. On en compte quelques-unes autour de Cotonou, Abidjan, Accra, Lomé et Bissau.

L'effort doit parallèlement être porté sur la **contractualisation de la collecte**. Elle concerne en priorité (i) les fermes périurbaines avec les industriels et (ii) les centres de collecte avec les industriels et avec les mini-laiteries en zones rurales. Cette contractualisation est à négocier au cas par cas. Elle semble aujourd'hui obligatoire pour garantir un débouché et un approvisionnement aux producteurs et aux transformateurs afin, finalement, d'assurer l'activité de tous dans un profit réciproque. Ces contrats de collecte pourront s'appuyer sur la fourniture de services de laiterie aux producteurs (crédits aliments, formation à l'hygiène, produits vétérinaires, appui-conseil sur les rations et la génétique, ...).

Au-delà de cet intérêt, ces laiteries doivent être encouragées par des mesures incitatives publiques pour les aider à « passer à l'acte » (c'est-à-dire collecter du lait local).

Le développement d'une gamme de produits « *made in CEDEAO* »

La qualité gustative des produits laitiers locaux est souvent mise en avant par les consommateurs. Elle peut justifier un prix plus élevé, que ce dernier est prêt à payer. C'est le cas du lait frais, dont le prix est généralement supérieur à 500 Fcfa/l en zones urbaines, ou du yaourt nature. Ce marché est à sécuriser en travaillant notamment sur l'hygiène du lait, sa conservation, son emballage, et sa mise à disposition des consommateurs.

Par ailleurs certains **produits locaux transformés** ont une véritable valeur ajoutée : fromage blanc, crème maturée, fromages, *féné*, *sirimé*. Ces produits gras sont particulièrement goûteux. Certains fromages et le *sirimé* sont par ailleurs des produits de garde. Enfin, le *sirimé* et la crème fraîche permettent de valoriser deux fois le lait : une première fois avec la partie protéique et une seconde avec la partie grasse. Les laiteries peuvent donc trouver un véritable intérêt dans la fabrication de ces produits locaux tout en diversifiant leur gamme sur des marchés de niche plus lucratifs. Au Bénin et au Togo, notamment, il faut veiller à préserver les circuits efficaces de collecte du fromage *wagashi*, tout en encourageant les laiteries à fabriquer ce type de fromage très prisé des consommateurs. Au Mali et au Niger, le *Tikommart* présente aussi un potentiel intéressant, tant pour les éleveurs des zones rurales que pour les transformateurs laitiers.

La valorisation **des laits de chèvre ou de chamelle** constitue aussi une piste stratégique à explorer. Déjà, la fabrication de fromages de chèvre constitue une activité très lucrative pour certains transformateurs de la sous-région. Ces fromages fabriqués à partir de lait de chèvre collecté en brousse, trouvent un débouché auprès de nombreux restaurants servant des plats de type européen. Dans certains pays extérieurs à l'Union, la commercialisation de lait de chamelle constitue elle aussi une activité importante comme en Mauritanie ou au Kenya, par exemple. Ces laits « de brousse » constituent, à côté du lait de vache ou de zébu, une composante importante de la production laitière ouest-africaine. Ils pourraient à l'avenir offrir de nouvelles perspectives de valorisation commerciale, et participer à une meilleure intégration marchande des systèmes agro-pastoraux.

En matière de réglementation sur le commerce des produits, la **sécurité sanitaire** est un élément crucial pour promouvoir les produits locaux. Les actions sur la qualité des produits, les réglementations et les normes doivent être réfléchies en fonction du **Règlement n°7/2007/CM/UEMOA de la Commission** sur la sécurité sanitaire des aliments. Ce règlement inclut notamment la reconnaissance de la libre circulation des produits au sein de la zone, la participation de chaque pays au Comité Régional de Sécurité Sanitaire (CRSS), la responsabilité des opérateurs économiques sur la qualité sanitaire des produits qu'ils commercialisent, l'obligation d'autocontrôle et de suivi de la qualité des produits par les opérateurs qui les mettent en marché, l'organisation

du contrôle et des inspections par les autorités publiques habilitées, la mise en place de polices renforcées en cas d'urgence, l'exigence d'un certificat de conformité pour les produits importés, et l'étiquetage informatif des produits nouveaux.

Des réglementations sanitaires existent également au niveau national. Leur application n'est pas toujours effective et il convient de ne pas s'engager sur la création de nouvelles normes répressives à court terme. **L'autocontrôle** de la qualité sanitaire des produits au niveau des laiteries est, dans un premier temps, à encourager, ce qui nécessite le cas échéant la mise en place de programmes de formation bonnes pratiques (en anglais : *GAP*) tant au niveau des producteurs qu'au niveau des transformateurs. Des actions de sensibilisation des services publics et de formation doivent être entreprises sur la base des « guides de bonnes pratiques d'hygiène » développés notamment par le GRET (Broutin et al., 2007).

Les pouvoirs publics doivent aussi s'impliquer dans la **nomenclature des produits laitiers et dans l'information des consommateurs**. Il convient d'abord de mieux informer le consommateur sur la nature des produits importés. La confusion existe actuellement sur des « produits lactés » ou des produits reconstitués avec de la poudre de lait ré-engraissé avec de la matière grasse végétale. Ces produits, souvent moins chers sur le marché, doivent être identifiables par les consommateurs (étiquetage précis sur la qualité du lait utilisé). La promotion des produits locaux passe aussi par une identification plus claire. Un travail est à faire sur la dénomination des produits locaux tels que le lait caillé, *sirimé*, le *dégué*, le *wagashi*. Un appui pourra être fourni aux laiteries pour éventuellement définir des labels ou des marques collectives. Il convient toutefois d'être prudent et d'agir au cas par cas. Selon les pays, selon les produits, cette démarche n'est pas toujours synonyme de promotion des produits locaux. Les consommateurs hésitent en effet à acheter des produits locaux qu'ils considèrent parfois douteux sur le plan sanitaire.

Un débat récurrent agite régulièrement la filière laitière : faut-il taxer davantage les produits importés afin de protéger la filière locale ? Le comité conjoint CEDEAO-UEMOA chargé de **la gestion du TEC** semble avoir tranché en fin d'année 2012. La plupart des produits transformés (lait UHT ou pasteurisé, fromages, crème fraîche, glaces) resteront dans la catégorie taxée à 20 %, alors qu'il était question de passer dans la cinquième bande taxée à 35 %. Il s'agit donc de protéger les industriels, dont la plupart travaillent d'abord avec du lait en poudre. En revanche, le lait en poudre restera taxé à 5 %, soit un niveau très faible favorable à son importation. Il s'agit de garantir l'approvisionnement en lait des villes à bas coût. A moyen terme, il paraît peu vraisemblable de modifier ce taux, mais des discussions régionales doivent être conduites afin d'anticiper les besoins d'avenir en matière de droit de douane. Des propositions peuvent aussi être ciblées sur le lait en poudre réengraissé en matières grasses végétales.

Les Etats disposent par ailleurs d'autres outils de taxation tels que la **TCI** et la **TVA**. Une réflexion est souhaitable au niveau de la CEDEAO afin d'harmoniser et mettre en cohérence les politiques de chaque Etat membre au profit du plus grand nombre. Les réflexions concernant l'exonération de TVA sur les produits à base de lait local sont bien avancées au Sénégal. Elles pourraient être la base d'un partage et d'une réflexion à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest.

Une nécessaire coordination entre services publics, ONGs, et organisations de producteurs

Le plan d'actions de développement à la filière laitière ne prévoit pas d'appuis financiers directs aux **services nationaux** dépendant des Ministères en charge de l'élevage (services vétérinaires, services des productions et des filières animales). Ces appuis conséquents dépendent d'autres lignes budgétaires. Les auteurs de ce présent rapport tiennent néanmoins à souligner le rôle crucial de ces services dans l'encadrement des producteurs et des petites laiteries, dans le contrôle des laiteries et des marchés, dans les programmes d'alimentation et de génétique laitière, dans les campagnes de vaccinations, etc ... Il s'agira en particulier d'articuler le plan détaillé de développement de la filière laitière avec les actions de lutte sanitaire et en cohérence avec les services vétérinaires

Cette stratégie et ces modèles techniques doivent être portés par les **acteurs des filières** eux-mêmes, car leurs projets individuels et collectifs (groupements, coopératives) apparaissent comme le moteur de développement de ces filières libéralisées. Cependant, il convient de reconnaître la volonté des Etats de s'engager eux-mêmes dans la gestion de certaines entreprises de transformations, notamment en zones rurales, et en particulier pour celles qui n'apparaissent pas « privatisables » à court terme.

Les auteurs reconnaissent également le rôle des **ONG** notamment dans l'appui aux minilaiteries et dans la structuration des bassins laitiers ruraux. Mais comme pour les services ministériels nationaux, le plan d'actions n'intègre pas d'appui direct à leur fonctionnement, considérant qu'il existe d'autres lignes budgétaires pour leur financement.

Le plan prévoit un appui aux **Organisations Professionnelles** via un renforcement des capacités (formations, soutien aux interprofessions). Néanmoins, le plan, prévu sur cinq ans, ne peut garantir un appui sur le long terme, légitimement réclamé par les OP. Une réflexion devra être conduite pour imaginer un accompagnement sur le temps long.

Concernant la **recherche**, un financement est prévu sur plusieurs études régionales nécessaires. L'une concernera la faisabilité d'une fiscalité favorable au lait local et

d'une fiscalité spécifique sur le lait en poudre réengraissé en matières grasses végétales. L'autre s'attachera à produire un bilan des travaux et programmes sur la génétique laitière. Par ailleurs, le plan prévoit la coordination et l'édition de fiches et de guides techniques sur les modèles techniques et territoriaux du développement des bassins laitiers. Pour piloter ces activités, il est nécessaire de faire intervenir une institution régionale comme le CORAF qui sera chargée de faire des appels d'offres sur fonds compétitifs.

Un **système d'informations régional** sur les importations, les réexportations, la production, la collecte, les prix des produits laitiers, la dynamique des laiteries et des bassins laitiers est un outil de pilotage nécessaire pour les décideurs en charge des politiques laitières. Ce système d'informations « lait » doit s'intégrer dans le **SIAR** actuellement mis en place par l'UEMOA ou CILSS ?. Il devra constituer un module spécifique dans l'architecture du SIAR. Les données seront issues des services nationaux ministériels en charge de la filière laitière. Ils s'appuieront sur leurs propres outils statistiques et pourront confronter leurs résultats aux informations détenues par les organismes de recherche, les ONG, les laiteries et les OP en place. Quand elle existe, ces résultats nationaux seront validés au sein de l'interprofession laitière (type Iprolait du Burkina, Fenafils au Sénégal, etc.).

Les données obtenues seront valorisées dans le cadre d'un **comité de concertation régional sur la filière lait**. Il sera en charge de l'animation des activités de concertation entre acteurs de la filière et les articulations à adopter aux niveaux régionaux et nationaux.

En résumé, la stratégie régionale de développement de la filière laitière doit s'articuler autour des 4 principes suivants qui viennent d'être détaillés :

- (i) Reconnaître la nécessaire dualité des actions d'appui à la filière pour à la fois :
 - a. Encourager l'essor d'un **complexe laitier agro-industriel périurbain** ;
 - b. Encourager l'émergence **de bassins de collecte ruraux** afin de promouvoir l'orientation laitière des pasteurs et des agro-pasteurs.
- (ii) Appuyer la mise en place de **circuits de collecte** et de transformation
- (iii) Promouvoir le marché des **produits laitiers « made in CEDEAO »**
- (iv) Faciliter la **coordination et la synergie** entre acteurs des filières, pouvoirs publics, partenaires techniques et financiers, et recherche

2. Détail des propositions du programme d'actions

Sur la base de ce diagnostic, l'étude recommande la mise en place d'un programme détaillé de développement de la filière lait en zone CEDEAO bâti sur 3 piliers :

- (i) **L'appui aux fermes intensives** périurbaines
- (ii) **L'incitation à la collecte du lait local** par les laiteries industrielles
- (iii) **L'appui aux bassins de collecte ruraux** construits autour des mini-laiteries artisanales, des laiteries et des organisations de producteurs

Ces 3 piliers constituent les 3 premiers objectifs spécifiques du programme. En effet, ils constituent chacun des champs d'action relativement distincts. Un 4^{ème} objectif spécifique sera ajouté, qui correspond à des mesures d'appui global s'appliquant à l'ensemble de la filière. Ce 4^{ème} Objectif spécifique prévoit notamment la création de cadres de concertation des acteurs de la filière pour appuyer la mise en œuvre du programme.

Le programme est proposé sur 5 ans. Les investissements et mesures préconisés (crédits, actions de pilotage) sont résumés et chiffrés dans le tableau 14 du chapitre 4.

Le niveau pertinent d'intervention est déterminé selon le principe de subsidiarité. Les actions d'appui aux infrastructures locales, de formation de base, de sécurisation des zones pastorales, de vaccination, d'épidémiologie-surveillance, d'appui aux services vétérinaires, ou de formation professionnelle apparaissent du ressort des États. Elles sont citées ici pour mémoire (p.m.) mais ne font pas l'objet d'un chiffrage budgétaire. Seules ont été retenues les actions qui nécessitent une intervention régionale.

Objectif spécifique 1 (Pilier 1) : Appui aux fermes périurbaines intensives

Les actions du pilier 1 devront s'articuler autour de mesures d'accompagnement aux fermes périurbaines. Les principaux bénéficiaires seront les éleveurs et les agro-entrepreneurs engagés dans la production laitière intensive, ou désireux d'investir dans cette activité. Ces appuis seront menés en cohérence avec la stratégie de création de « pôles agricoles » de la CEDEAO.

Sous-objectif 1.1 : Facilitation de l'accès au foncier et à l'eau

L'action 1 concerne l'appui aux infrastructures locales. Elle est citée ici pour mémoire. Compte-tenu de son ampleur et de son caractère non spécifique, le Programme ne prendra pas en charge cette action. La mise en place ou le renforcement de ces infrastructures en zones péri-urbaines est néanmoins une condition *sine qua non* du développement maîtrisé de la filière laitière locale.

L'action 2 concerne la délivrance de crédits à l'achat de titres fonciers et de matériels d'irrigation. Ces crédits seront attribués prioritairement aux fermiers qui souhaitent développer les cultures fourragères. L'eau est également nécessaire pour l'hygiène des bâtiments et du matériel de traite.

L'action 3 concerne la gestion concertée des projets d'installations de fermes avec les autorités locales et les organisations de producteurs. Ce travail est envisagé dans 2 villes en moyenne par pays, sous la responsabilité du Comité national laitier (voir ci-dessous) et en lien avec le Comité régional du lait.

L'action 4 concerne le renforcement des liens avec l'Observatoire régional du foncier. L'objectif de cette action est que les installations de fermes appuyées par le programme s'inscrivent en cohérence avec les principes de gestion équitable et durable de l'accès à la terre, principes qui sont ceux de l'Observatoire Régional du Foncier.

Sous-objectif 1.2 : Appui à la création et au renforcement des fermes intensives

L'action 1 concerne la réalisation d'études d'impact social et environnemental du développement de l'élevage laitier périurbain. Dans chacun des grands bassins périurbains, une telle étude devra être menée afin de valider les actions d'appui qui seront mises en œuvre par le Programme, et de souligner les priorités d'investissements, notamment en matière d'environnement (voir Sous-objectif 1.7).

L'action 2 concerne la création de formations spécifiques « technicien d'élevage laitier » dans les écoles des techniciens d'élevage. A défaut d'école de techniciens d'élevage, comme dans les pays côtiers de la CEDEAO, ces formations pourront être mises en place dans des écoles d'agriculture. Les étudiants de certains pays (Guinée Bissau, Togo, Bénin, Gambie, Cap Vert, ...) pourront être accueillis par les structures de pays voisins, au moins dans un premier temps. Des promotions d'une vingtaine d'étudiants sont ainsi envisagées dans 8 pays.

L'action 3 concerne la formation des fermes en gestion technico-économique. Ces formations seront pilotées par les Comités nationaux du lait, en concertation avec les OP, afin de cibler au plus près les besoins des fermes.

L'action 4 concerne la délivrance de crédits à l'installation des fermes (agro-entreprises ou mini-fermes). Ces crédits seront attribués en priorité aux fermes, aux mini-fermes et aux agro-entreprises existantes engagés dans l'activité depuis plus d'1 an. Ils pourront aussi être accordés aux fermes en phase d'installation ou aux projets d'investissements productifs à conditions qu'ils fournissent un dossier technique pertinent et des garanties en matière de savoir-faire. Les étudiants diplômés issus des formations « technicien élevage laitier » seront appuyés par ce programme de crédit.

L'action 5 concerne l'appui à l'émergence d'organisations professionnelles représentant les fermes et mini-fermes intensives périurbaines. Les représentants de ces organisations siègeront au sein du Comité national du lait.

L'action 6 concerne le suivi technico-économique des fermes par les services de l'Etat et les organisations professionnelles. Ces suivis donneront lieu à la publication de données de références qui seront validé par le Comité national du lait.

Sous-objectif 1.3 : Pilotage des programmes d'amélioration génétique

L'action 1 concerne la réalisation d'un bilan régional des réussites et des échecs en matière d'amélioration génétique laitière. Plusieurs pays se sont engagés depuis plusieurs années dans des programmes nationaux d'Insémination Artificielle (IA) et/ou la diffusion de races laitières exotiques pour lesquels les impacts doivent être évalués avec discernement. L'action favorisera l'élaboration d'un bilan régional de ces programmes en termes technique, économique, et social. Cette étude concernera en priorité les pays pour lesquels les actions d'appui à l'IA ont été significatives au cours des dernières années, comme au Sénégal, au Burkina, au Nigéria ou au Mali. Ce bilan permettra de réorienter les programmes en cours, et de mieux cibler (i) les modalités techniques de réalisation des inséminations et de l'importation de vaches laitières ; (ii) le modèle économique de subvention de ces actions ; (iii) le ciblage des bénéficiaires de ces actions. Ce bilan devra aussi présenter le rôle des centres de sélection, des services vétérinaires et des vétérinaires privés. Il devra aussi présenter un premier recensement des races et des croisements, les mesures des performances dans les stations, l'impact de la diffusion chez les éleveurs, les circuits de diffusion de la génétique, et les intérêts privés publics et privés liés à ces activités. Sur la base de ce bilan, des actions complémentaires pourront être proposées pour l'appui à l'amélioration génétique.

L'action 2 concerne l'appui à la relance de programmes d'Insémination Artificielle ciblés. Un objectif de 3 000 IA réussies par an sur l'ensemble des pays de la CEDEAO pourrait être proposé. Selon les résultats du bilan régional (cf *infra*), le nombre d'IA/an pourra être revu à la hausse, en fonction des besoins des fermes intensives périurbaines. Le programme régional ne prévoit pas d'appui aux fermes d'Etat pour la sélection ou la diffusion génétique, cette prérogative étant du ressort des Etats.

L'action 3 concerne l'exonération de l'importation des génisses laitières. Cette action est une mesure d'incitation fiscale nécessaire au développement des importations de génisses laitières, qui constituent dans de nombreux pays un outil puissant de développement de l'élevage laitier périurbain.

L'action 4 concerne l'attribution de crédits à l'achat de génisses et de semences fourragères. Il s'agit ici de promouvoir l'augmentation des capacités de production des fermes privées intensives.

L'action 5 concerne le renforcement de la coordination des programmes d'amélioration génétique. Au-delà du bilan régional (voir action 1), il s'agit de promouvoir les synergies régionales dans le domaine de l'amélioration génétique par des échanges et des discussions au sein du Comité Régional du lait (voir ci-dessous).

Sous-objectif 1.4 : Renforcement de la durabilité des systèmes d'alimentation

L'action 1 concerne l'attribution de subventions à l'achat de semences fourragères. Comme pour l'IA, ces subventions viseront en priorité les fermes et mini-fermes laitières, notamment celles qui seront dotées de pompes pour sécuriser l'irrigation.

L'action 2 concerne la promotion des achats groupés d'aliments. Les Comités nationaux du lait appuieront les initiatives en termes d'achats groupés qui permettent l'acquisition d'aliments pour le bétail à moindre coût et la meilleure gestion du marché. Le programme ne prévoira pas de crédit à l'achat d'aliment vache laitière, ces crédits étant attribués aux éleveurs directement par les laiteries.

L'action 3 concerne la réalisation de formations au rationnement et à la valorisation des ressources alimentaires locales (fourrages cultivés, ensilage, foin de brousse, sous-produits agricoles, sous-produits industriels, céréales). Ces formations seront mises en œuvre par les comités nationaux. Une formation est en moyenne prévue par an et par pays.

L'action 4 concerne l'animation de cadres de concertation locale sur l'alimentation animale dans les principaux bassins laitiers périurbains. Ces concertations aborderont notamment la disponibilité locale en aliments industriels et en sous-produits agro-alimentaires, l'utilisation de sous-produits agricoles, les cultures fourragères et la valorisation de fourrages secs ou ensilés.

Sous-objectif 1.5 : Lutte sanitaire

L'action 1 concerne la formation des éleveurs aux soins des animaux métissés. Comme pour l'alimentation, les éleveurs réclament une formation dans ce domaine. Elle sera réalisée au profit des fermiers péri-urbains à raison en moyenne d'une formation par an et par pays.

L'action 2 concerne l'Appui au système d'épidémiologie surveillance. Cette action est mentionnée pour mémoire et ne sera pas prise en charge par le Programme. Elle demeure néanmoins importante et concerne également l'ensemble des filières animales.

Sous-objectif 1.6 : Gestion du lait

L'action 1 concerne l'exonération fiscale pour le matériel de traite et tanks à lait importés. Les dossiers d'exonération seront étudiés et transmis aux autorités fiscales par le Comité National du lait afin de faciliter les investissements dans le matériel de traite, de stockage, de transport et de gestion du lait. Le matériel de traite est recommandé dans les cas des élevages les plus spécialisés, avec maîtrise de l'alimentation, de la génétique, du marché du lait et de l'hygiène de traite. Il peut s'agir de matériels de faible capacité (trayeuses électriques individuelles sur roulettes, etc.)

L'action 2 concerne les formations à l'hygiène de la traite et des matériels. Ces formations seront couplées à celles organisées sur le thème du rationnement et des soins des animaux métissés (voir ci-dessus).

L'action 3 comprend des crédits à l'achat de matériels de traite et de tanks à lait. Cf action 1 ci-dessus.

Sous-objectif 1.7 : Appui à la gestion des impacts environnementaux

L'action 1 concerne l'organisation de formations sur les bio-digesteurs et les fosses fumières. Ces formations seront pilotées par les comités nationaux du lait en concertation avec les organisations de producteurs et les institutions compétentes dans le domaine. Ces formations permettront de cibler les décisions d'investissements des fermes dans le domaine environnemental (voir action 2)

L'action 2 concerne la délivrance de crédits à l'installation de bio-digesteurs, de fosses fumières, de composteurs ou de systèmes de gestion des eaux usées. Ces crédits faciliteront les investissements des fermes et leur équipement pour une meilleure gestion des impacts environnementaux. En raison de leur impact positif sur l'environnement, et conformément aux études d'impact réalisées dans le cadre du sous-objectif 1.2, ces investissements pourront être subventionnés partiellement par le programme.

Objectif spécif. 2 (Pilier 2): Incitation à la collecte par les laiteries industrielles

Le rôle des laiteries industrielles dans la promotion de la collecte local est resté jusqu'à présent relativement limité. Pourtant, dans les années 1960 et 1970, plusieurs laiteries d'Etat avaient bénéficié d'investissements importants, et elles étaient alors destinées à servir de colonne vertébrale au développement du secteur laitier local. Plusieurs décennies plus tard, force est de constater que la plupart des laiteries industrielles doivent leur succès non pas à la collecte du lait local, mais plutôt à l'utilisation de lait en poudre importé.

Pour inverser cette tendance, plusieurs actions sont proposées. Ces mesures s'appuient sur des expériences réussies de collecte du lait local par des unités industrielles, qui ont montré que la collecte de lait local présente pour ces laiteries une stratégie possible et même pertinente si elle est conduite en complémentarité avec un approvisionnement en poudre de lait. Ces actions doivent conduire à une utilisation dégressive du lait en poudre au profit du lait local. Elles doivent aussi permettre de sécuriser les débouchés des producteurs dont l'offre dépasse la capacité des mini-laiteries.

Sous-objectif 2.1 : Incitation à la collecte par les laiteries industrielles

L'action 1 propose des mécanismes d'incitation à la collecte de lait local aux laiteries industrielles adapté à chaque pays. Les mécanismes proposés sont en priorité l'exonération temporaire ou la modulation de la TVA sur les produits laitiers fabriqués à base de lait local et les subventions de matériel (en lien avec l'action 4). Ces mesures devront être accompagnées d'un contrôle par les services de l'Etat de l'utilisation effective ou au moins partiel, du lait local par les laiteries. La valeur limite relative à la part du lait local dans l'approvisionnement total de la laiterie sera fixée et négociée par pays entre les services de l'Etat et les laiteries. Au-delà de cette valeur limite, les mécanismes d'incitations seront déclenchés. Compte-tenu de leur approvisionnement actuel, 1 à 2 laiteries par pays pourraient bénéficier très rapidement de ces mesures.

L'action 2 prévoit des crédits subventionnés à l'achat de matériels de collecte. Ces crédits visent en priorité les véhicules, les tanks réfrigérés et les centres de collecte.

L'action 3 concerne la formation des collecteurs et des transformateurs à la valorisation du lait local. Ces formations concerneront notamment l'hygiène et des innovations sur les produits et les emballages, des stratégies marketing et de labellisation. Les financements sont prévus pour deux formations par an.

L'action 4 concerne l'élaboration d'un code de déontologie en matière d'étiquetage et d'indication des produits. Il s'agira ici d'améliorer l'information aux consommateurs pour qu'ils puissent choisir en connaissance de cause les produits élaborés à partir de lait local ou ceux élaborés à partir de lait en poudre. Ce code de déontologie concernera l'étiquetage des produits laitiers « made in CEDEAO ». Il sera à l'usage des laiteries et des instances de régulation du commerce domestique des produits laitiers. Il pourra s'inspirer des expériences « guides de bonnes pratiques » et devra être en cohérence avec le **Règlement n°7 de l'UEMOA**.

L'information aux consommateurs sera également appuyée par des actions de communication (campagne de promotion du lait local, journée mondiale du lait, spot radiophoniques ou télévisés, exposition itinérante).

L'action 5 concerne la mise en place d'un espace national de concertation sur les droits de douanes et taxes appliqués aux différents produits laitiers. Cette concertation se fera sur la TCI et la TVA (cf action 1 ci-dessus relative à la TVA sur produits locaux) et sur les stratégies de substitution des produits importés par les produits « made in CEDEAO ». Ce pilotage se fera sous l'égide du Comité national en collaboration avec le Comité régional

L'action 6 concerne la mise en place d'un espace régional de concertation sur les droits de douanes et taxes appliqués aux différents produits laitiers (TEC). Le Comité régional aura à consulter le comité CEDEAO de concertation sur le TEC. Les **orientations prises en 2017** semblent renforcer un positionnement sur un TEC à 5 % pour le lait en poudre, à 20 % pour la plupart des produits transformés et à 35% pour les yaourts. En fonction de l'évolution de la collecte de lait local à moyen terme, le Comité régional pourra éventuellement demander une révision de ces taux. Cet espace régional (Comité régional, CEDEAO) aura aussi à réfléchir aux stratégies de substitutions par les produits « made in CEDEAO » et à la pertinence de créer un TEC spécifique au lait en poudre réengraissé en matières grasses végétales.

L'action 7 concerne la mise en place d'un espace de concertation sur l'imposition d'un seuil minimal de collecte pour les industriels. Pour développer cette action, les Comités nationaux du lait inciteront l'Etat à mettre en place des instances de concertation avec les industriels.

L'action 8 concerne le développement (par les laiteries) de services en réponse aux demandes des producteurs. Pour développer cette action, les Comités nationaux du lait inciteront les laiteries à mettre en place des instances de concertation locale avec les producteurs (type « plate-forme d'innovations »). La contractualisation sera encouragée.

Objectif Spécifique 3 (Pilier 3) : Appui à la collecte rurale

Ce troisième pilier du programme représente celui pour lequel les impacts sociaux et environnementaux sont les plus importants. Il s'agit en effet de promouvoir l'essor de bassins de collecte ruraux localisés autour des villes secondaires, et centrés sur les petites unités de transformation ou de collecte locales.

Sous-objectif 3.1 : Appui global

L'action 1 concerne la mise en place d'un conseil aux éleveurs. Ce conseil vient en appui aux laiteries, mini-laiteries ou centres de collecte dans les domaines de l'alimentation (à base de ressources locales : pâturages, foin, sous-produits agricoles, SPAI), de la reproduction, du suivi du troupeau, de la santé animale et de l'hygiène du lait et de la gestion (contractualisation avec Services de l'élevage ou ONGs). Le

financement est prévu pour 2 conseillers par bassin laitier, à raison de 10 bassins en moyenne par pays.

L'action 2 concerne l'appui aux organisations d'éleveurs et de pasteurs. Cet appui est essentiel pour que les représentants des éleveurs des zones agro-pastorales puissent participer aux différentes concertations avec les pouvoirs publics sur l'avenir de la filière.

L'action 3 concerne le renforcement des infrastructures rurales. La création et l'entretien des routes, des pistes, des centres de santé, des écoles, de l'accès à l'eau et à l'électricité, ... représentent une condition *sine qua non* du développement des bassins laitiers en zones rurales (zones concernées par la collecte de lait). Ces infrastructures dépassent largement l'enjeu de la filière laitière. Cette action ne sera **pas prise en charge par le présent programme**

L'action 4 concerne l'alphabétisation et le renforcement des capacités des éleveurs et des femmes d'éleveurs. Pour les mêmes raisons, cette action **ne sera pas prise en charge par le programme**. Cette action pourrait être mise en œuvre par des partenaires techniques spécialisés (tels que l'ARED, le Sedelan, ...).

Sous-objectif 3.2 : Alimentation

L'action 1 concerne la mise en place de cadres locaux de concertation sur l'alimentation du bétail laitier. Cette action sera animée par le Comité national avec une allocation budgétaire annuelle. Elle s'appuiera sur les réseaux locaux d'acteurs des filières localisés dans les bassins prioritaires identifiés : organisations d'éleveurs et de pasteurs, agro-industries, unités de transformations, communautés locales. Ces concertations aborderont notamment les questions liées à la valorisation des sous-produits agro-industriels par l'élevage. Elles apporteront des éléments de débat et des études de cas très utiles pour l'action 2 menée à un niveau plus national.

L'action 2 concerne la participation des éleveurs ruraux à l'élaboration du plan national de développement de l'alimentation animale. Cette action sera animée par le Comité national avec une allocation budgétaire annuelle.

L'action 3 concerne la mise en place de programmes de sécurisation des espaces pastoraux. Cette action vise la délimitation de périmètres pastoraux, de couloirs d'accès, d'accès aux points d'eau, etc. Les enjeux de ces mesures dépassent largement ceux de la filière laitière. Cette action ne sera donc **pas prise en charge par le Plan**. Des financements sont prévus sur le plan de développement de la filière bovine (UEMOA, CEDEAO, CILSS).

L'action 4 concerne la mise à disposition de crédits subventionnés à l'achat d'aliment bétail pour les pasteurs et les agro-pasteurs. Cette action concerne à la fois l'aliment destiné (i) à la sécurisation des troupeaux en périodes de crise (gestion

par les OP) et (ii) à l'alimentation du noyau laitier sédentarisé (gestion par les OP ou les laiteries)

Sous-objectif 3.3 : Lutte sanitaire

L'action 1 prévoit des campagnes systématiques de dépistage de la tuberculose et de la brucellose dans les élevages. Ces campagnes seront conduites par les services de l'Etat en charge du suivi sanitaire. Elles permettront de détecter les priorités à mettre en œuvre en matière vétérinaire.

L'action 2 concerne des campagnes de vaccination. Cette action, dont les enjeux dépassent largement ceux de la filière laitière, ne sera **pas prise en charge par le Plan**. Des financements sont prévus sur le plan de développement de la filière bovine (UEMOA, CEDEAO, CILSS). Ces campagnes visent à sécuriser le cheptel des agropasteurs, et à lutter contre les zoonoses.

L'action 3 concerne la formation des éleveurs et des auxiliaires de santé animale⁸ à la santé des troupeaux. Cette action sera prise en charge par les services de l'Etat et les Organisations Professionnelles d'éleveurs et de pasteurs. Des financements spécifiques seront prévues dans le Programme d'actions de développement de la filière laitière afin de compléter ceux sont prévus sur le plan de développement de la filière bovine (UEMOA, CEDEAO, CILSS) et ceux des autres projets mis en œuvre localement.

L'action 4 prévoit des crédits à l'installation des vétérinaires de brousse⁹ et des auxiliaires de santé animale. Les enjeux de cette action dépassent largement ceux de la filière laitière. Les coûts afférents à ces actions ne seront pas intégrés dans le programme laitier.

L'action 5 prévoit un appui au système d'épidémio-surveillance en milieu rural. Cette action, dont les enjeux dépassent largement ceux de la filière laitière, ne sera **pas prise en charge par le Programme**, et elle est indiquée ici pour mémoire. Des financements sont prévus sur le plan de développement de la filière bovine (UEMOA).

Sous-objectif 3.4 : Collecte et transformation du lait

⁸ Les « **Auxiliaires de Santé Animale (ASA)**, parfois appelés « **Auxiliaires vétérinaires** » désignent en Afrique de l'Ouest des personnes issues des communautés d'éleveurs ayant reçu une formation leur permettant de jouer le rôle de relais entre les professionnels de la santé animale (vétérinaires privés, services vétérinaires publics) et les éleveurs. Les auxiliaires ont en principe pour tâches (i) d'assurer les premiers soins de base, (ii) d'administrer les produits vétérinaires jugés non dangereux, et (iii) de mener les activités zootechniques et la gestion des stocks des produits jugés non dangereux.

⁹ Le terme « **vétérinaires de brousse** » sert ici à désigner les vétérinaires installées dans les zones à vocation pastorale, agro-pastorale ou agricole, par oppositions à ceux installés en zone périurbaine.

L'action 1 concerne la formation des personnels des mini-laiteries. Les formations s'intéresseront à la gestion, les techniques de transformation, le marketing. De nombreux gestionnaires et personnels des mini-laiteries ont déjà reçu, au moins partiellement, ce type de formations. Il s'agira donc le plus souvent (sauf dans le cas de créations de petites unités artisanales) d'actualiser les connaissances.

L'action 2 prévoit des crédits à l'installation et aux investissements des mini-laiteries et centres de collecte. Ces crédits concernent les bâtiments, les équipements de collecte, les moyens de transport, les équipements de transformation et de stockage, et l'énergie solaire.

L'action 3 concerne la promotion d'une approche «guide de bonnes pratiques laitières en zone CEDEAO» Cette approche se fera en appui aux démarches qualité des mini-laiteries et des collecteurs et distributeurs associés (s'inspirer des expériences « guides de bonnes pratiques »)

L'action 4 concerne l'édition d'un guide technique des « mini-laiteries » et l'édition de fiches techniques « production laitière » en zone CEDEAO. Ce guide et ces fiches seront mis à destination des mini-laiteries et des élevages ruraux et périurbains à faibles intrants. Son écriture pourra être confiée à une ONG (type GRET) en collaboration avec les institutions régionales de recherche.

L'action 5 concerne l'appui aux interprofessions locales et nationales du lait local. Cet appui pourra s'inspirer de l'expérience « Tables filières » menée au Burkina Faso ou, plus récemment, du « Comité Ad Hoc » au Sénégal. Une dotation annuelle sera affectée à chaque pays pour l'animation de ces interprofessions. Comme leur nom l'indique, elles devront dépasser le niveau des organisations déjà présentes des producteurs ou des petites laiteries. Elles devront aussi donner un espace aux représentants des transformateurs du lait en poudre et aux consommateurs des produits laitiers.

L'action 6 concerne l'appui à une interprofession régionale du lait local. Cet appui sera doté d'un financement annuel géré par le Comité régional. Il s'appuiera sur les démarches nationales. A terme, cette interprofession régionale pourra s'intégrer ou se substituer au Comité régional (organe technique de l'interprofession).

Objectif Spécifique 4 (mesures globales) : Appui global à la filière laitière

Il s'agit ici de lister les mesures non spécifiques destinées à appuyer ou piloter l'ensemble du secteur laitier. Ces actions sont réparties en 3 sous-objectifs

Sous-objectif 4.1 : Appuis thématiques liés à plusieurs piliers

L'action 1 prévoit la réalisation d'une étude régionale de faisabilité d'une fiscalité favorable au lait local. Cette action précède l'action 2 (cf *infra*). Elle sera

pilotée par le Comité Régional lait. Elle intègre la réflexion sur la pertinence de taxer spécifiquement le lait en poudre réengraissée en matières grasses végétales.

L'action 2 vise à créer un environnement fiscal favorable à la création d'entreprises valorisant le lait local. Le développement volontariste de la filière lait passe par la création de cet environnement fiscal incitatif. Les entrepreneurs pourraient notamment bénéficier de baisses de charges significatives (taxation limitée, baisse d'impôts sur les bénéfices, etc.) sur les premières années de leur exercice. Ces mesures seront à discuter sous la responsabilité du Comité national (cf *infra* action 4) en concertation avec les ministères en charge de la filière lait. Ces discussions s'appuieront sur les conclusions de l'étude régionale (cf *supra* : action 1).

L'action 3 concerne l'élaboration de plans nationaux de développement de l'alimentation animale. Ce plan devra tenir compte des ressources locales et des objectifs de croissance du troupeau laitier, et devra aboutir à des concertations entre acteurs du secteur des aliments. Ce travail devra être animé par le comité national du lait dans chacun des pays. Pour se faire, une dotation annuelle est prévue chaque année pour chacun des pays de la CEDEAO.

Les modèles techniques proposés devront s'appuyer sur la reconnaissance de combinaisons les plus à même de valoriser les ressources locales. Pour renforcer le développement de ces modèles techniques (fermes laitières et agro-industries / exploitations rurales et mini-laiteries) il convient d'élaborer avec les services nationaux compétents un plan de développement de l'alimentation animale tenant compte des ressources locales et des objectifs de croissance du troupeau laitier. Ce plan doit aboutir à des concertations entre acteurs du secteur des aliments au plan national dans un premier temps, puis, dans un second temps, au plan régional. La complémentarité fourragère spatio-temporelle entre les Etats (ressources pastorales et sous-produits agro-alimentaires) est en effet essentielle à discuter à cette échelle. C'est notamment le cas pour les questions épineuses des transhumances transfrontalières et la valorisation des graines de coton dans la sous-région. Ce travail devra être mené de concert avec la récente initiative coordonnée par la FAO et en lien avec les projets en cours (PRAPS, PREDIP, ...).

L'action 4 concernera l'élaboration d'un plan régional de développement de l'alimentation animale. Au-delà des plans nationaux, il est nécessaire qu'une réflexion soit menée à l'échelle régionale sur l'usage des pâturages transfrontaliers (cf *supra*) mais aussi sur le commerce des sous-produits agro-industriels. Cette réflexion concerne notamment les graines de coton et/ou les tourteaux de coton. Cette ressource est déficitaire dans les pays sahéliens et excédentaire dans les pays côtiers. Comment mieux utiliser cette ressource intra-CEDEAO, autrement dit peut-on limiter les exportations extra-africaines ? Comment peut-on favoriser leur usage au profit des vaches laitières ? Ces réflexions devront être conduites par le Comité

Régional en collaboration avec le **SIAR**, les institutions de recherche, les ONG, les ministères et les OP.

Sous-objectif 4.2 : Appui au pilotage de la filière

L'action 1 prévoit la mise sur pied et l'animation d'un Comité National du Lait dans chaque pays de la CEDEAO. Il s'agit de la cheville ouvrière du Plan, dont les activités seront articulées avec le Comité Régional du Lait (voir action 2). Les pays désigneront au sein des ministères en charge des productions animales un « point focal » chargé de jouer le rôle de relai avec le Coordinateur régional du projet (basé au sein de la Commission de la CEDEAO) pour la mise en œuvre du programme. Dans les pays où il existe un « bureau du lait », ce bureau pourra jouer le rôle de point focal. Le point focal jouera le rôle de secrétaire du Comité National du lait. Il veillera à ce que tous les acteurs de la filière lait soient représentés au sein du Comité National, y compris les OP et les OIP, les organismes publics en charge du secteur, les instituts de recherche, les ONGs et le secteur privé. Les Comités nationaux pourront s'appuyer sur une convention entre Ministère, organisations professionnelles, acteurs privés, recherche et organismes de développement.

Les comités nationaux seront chargés des actions de concertation, d'animation de la filière, d'appui aux organisations d'éleveurs et aux interprofessions, de formation, et de production d'informations sur la filière (sur les importations, les prix, des produits transformés, les dynamiques des bassins de production, etc.). A ce titre, le Comité animera un système d'information national qui viendra alimenter le volet « laitier » du **SIAR**. Les Comités nationaux du lait viendront appuyer les cadres de concertation entre acteurs de la filière existants. Ils veilleront aussi à la complémentarité entre les actions conduites dans le cadre du programme régional et celles conduites dans le cadre d'autres initiatives.

L'action 2 prévoit la mise sur pied d'un Comité Régional du lait. Ce comité servira de point d'harmonisation des actions du programme. Il sera animé par le Coordinateur régional du projet (basé au sein de la Commission de la CEDEAO), qui assurera le secrétariat du Comité. La présidence sera assurée selon les conventions en cours à la Commission de la CEDEAO. Au Comité Régional siègeront des représentants des services de l'état en charge des productions animales, des organisations d'éleveurs et de pasteurs, des fermes et mini-fermes intensives périurbaines, des mini-laiteries, des laiteries industrielles, des commerçants de poudre de lait, des ONGs, de la recherche, des organismes de développement et des banques.

Le Comité Régional pilotera notamment les études régionales, les programmes de crédits bénéficiant de l'appui du programme, et les activités de concertations au niveau régional (voir Tableaux 14 et 15). Ce Comité Régional sera chargé d'animer le volet « lait » du **système d'information Agricole et Rural de l'Union (SIAR)**. Il

bénéficiera pour cela des informations transmises par les points focaux. Il mettra à disposition des acteurs des filières les informations relatives aux filières laitières et assurera la coordination des activités de communication sur le programme régional.

L'action 3 concerne l'appui au renforcement des organisations interprofessionnelles (OIP) nationales du lait. Cet appui doit être adapté à chaque pays. Le plan prévoit des financements pour des formations, des subventions aux fonds de roulement initiaux, ou la mise à disposition de locaux et de ressources humaines. Cet appui concerne en moyenne une OIP par pays. Ces OIP incluront les organisations représentant les fermes intensives périurbaines, les organisations d'éleveurs et de pasteurs, les organisations de transformateurs, mais aussi les commerçants de poudre, etc.

L'action 4 concerne l'appui à une organisation interprofessionnelle (OIP) régionale du lait local. Cette organisation permettra de faciliter le dialogue entre pouvoir publics, producteurs, transformateurs et importateurs. Elle jouera aussi un rôle important dans l'animation du Comité Régional du lait.

L'action 5 concerne l'appui aux structures techniques de l'Etat en charge du secteur laitier : bureaux du lait, bureaux en charge des productions animales.

L'action 6 concerne la réalisation de projets de recherche ciblés. Ces projets seront orientés par le comité régional du lait, en fonction des grands problèmes et questions qui seront débattus avec les acteurs des filières et les décideurs politiques impliqués. Ces programmes de recherche devront par exemple concerner :

- le suivi des performances et sécurisation des systèmes de production (génétique, alimentation, rationnement, gestion des troupeaux, gestion du lait)
- l'organisation des filières et l'accès aux débouchés pour les systèmes ruraux (organisation de la collecte, stratégies des laiteries, qualité des produits et valorisation des produits locaux)
- la dynamique des différents circuits des filières laitière ouest-africaines
- le suivi des marchés et la connaissance des critères de choix des consommateurs.

Pour piloter ces programmes de recherche, il sera fait appel aux institutions de recherche spécialisées dans les questions de filières laitières au sein de l'Espace CEDEAO. Le CORAF/WECARD pourra être sollicité selon ses domaines de compétences pour le choix des équipes régionales en fonction des thématiques choisies, en recourant le cas échéant à une sélection par fonds compétitif.

Sous-objectif 4.3 : Suivi-évaluation du programme régional

L'action 1 prévoit des activités de communication sur le programme régional en direction des services de l'état et des médias. Cette organisation permettra de

faciliter l'implication des acteurs nationaux dans la mise en œuvre du programme. Ce programme de communication pourra s'appuyer notamment sur les médias produits dans le cadre de la campagne de promotion « Mon Lait est Local » pilotée par Oxfam et ses partenaires.

L'action 2 prévoit des actions de suivi-évaluation du programme régional. Ces actions seront menées conformément aux procédures en vigueur au sein de la Commission.

L'action 3 prévoit l'élaboration d'un programme de développement de la filière laitière à plus long terme (10 à 15 ans). Ce programme permettra de sécuriser les acquis du présent programme régional et de poursuivre les efforts entrepris. Les transformations du secteur doivent s'inscrire sur le long terme, dans la mesure où ils concernent des transformations structurelles des systèmes de production, de transformation et de consommation et des services d'appui qui les accompagnent.

Chapitre 4 : Plan de financement et mesures d'accompagnement

Le budget total du programme inclut :

- un budget moyen par pays de 2,555 milliards de Francs CFA
- un budget régional de 1,670 milliards de Francs CFA pour des actions spécifiquement régionales

Le Tableau 14 ci-joint détaille ces éléments budgétaires en les présentant sous la forme de cadre logique.

Les Tableaux 15 et 16 détaillent les actions régionales en présentant un calendrier prévisionnel et un budget par année.

L'étude recommande que les actions strictement régionales et une partie des investissements nationaux soient pris en charge par le FDRA selon des priorités à définir par la Commission, et grâce notamment à la mobilisation du Fonds d'Investissement Institutionnels Régionaux. Par ailleurs, des contributions des Etats membres et des Partenaires Techniques et Financiers seront recherchés.

En ce qui concerne les crédits, des bonifications devront être proposées en utilisant les outils disponibles au niveau régional (BOAD) et au niveau de chaque pays (Banques agricoles, Banques commerciales, et systèmes de financement décentralisés). Là aussi, l'appui des Etats et des Partenaires Techniques et Financiers seront recherchés, leur contribution pouvant même aller jusqu'à la proposition de subventions dans les zones ciblées prioritaires.

Mesures d'accompagnement préalables au programme

- Budgétisation par la Commission des montants correspondants au programme régional pour les 3 prochaines années, et par les Etats des montants correspondants aux programmes nationaux.
- Appropriation du programme par les différents acteurs de la filière lait local
- Volonté politique et ouverture au dialogue des Etats et des représentants des acteurs de la filière

Tableau 14 : Cadre logique et budget (*en bleu : actions régionales*)

Objectifs spécifiques	Sous-objectifs (Résultats)	Activités	Budg. par pays (Millions FCFA)	Budg. rég. (Millions FCFA)	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification
Objectif spécifique 1 <u>Appui aux fermes périurbaines intensives</u>	Ss-Objectif 1.1 <u>Facilitation de l'accès au foncier et à l'eau</u>	1.1.1 : Infrastructures locales 1.1.2 Crédit à l'achat de titres fonciers et accès à l'eau 1.1.3 Gestion concertée des projets d'installations 1.1.4 Liens avec l'Observatoire du foncier	p.m. Crédit 100 -	p.m. 100	- Nb crédits alloués Nb réunions Nb réunions	- Banques Comité Nat Lait Obs. Foncier
	Ss-Objectif 1.2. : <u>Appui à la création et au renforcement des fermes intensives</u>	1.2.1 Etude d'impact social et environnemental du développement de fermes périurbaines (bassins ciblés) 1.2.2 Création de formations « techniciens laitier » 1.2.3 Formation des fermes en gestion technico-éco 1.2.4 : Crédits à l'installation des fermes 1.2.5 : Appui à l'organisation prof. des fermes 1.2.6 Suivi technico-économique des fermes intens.	50 100 100 Crédit - 50	100	Nb études réalisées Nb étudi. Formés Nb produc. formés Nb crédits alloués Nb OP existant Nb fermes suivies	Comité Nat Lait Ecoles élevage Comité Nat lait Banques Comité Nat Lait Services état OP
	Ss-Objectif 1.3 <u>Pilotage des program. d'amélioration génétique</u>	1.3.1 Bilan régional des réussites et des échecs en matière d'amélioration génétique 1.3.2 Relance des prog. d'insémination artificielle 1.3.3 Exonération importation génisses 1.3.4 Crédit à l'achat de génisses et de semences 1.3.5 Coordination des programmes d'amélior. Gén.	125 - Crédit	100 50 50	Etude finalisée - Nb d'IA Nb génisses impor. Nb crédits alloués Nb réunions	Comité Rég lait - Services état. Services état. Banques Comité Rég lait
	Ss-Objectif 1.4 <u>Renforcement de la durabilité des systèmes d'alimentation</u>	1.4.1 Subventions semences fourragères 1.4.2 Promotion des achats groupés d'aliments. 1.4.3. Formations au rationnement 1.4.4. Animation de cadres locaux de concertation sur l'alimentation animale	100 50 50 50		Nb semences distr. Tonnage achat grou Nb prod. formés Nb de réunions	Services état. OPs Comité Nat Lait Comité Nat Lait
	Ss-Objectif 1.5 <u>Lutte sanitaire</u>	1.5.1. Formations aux soins des animaux 1.5.2 Appui système épidémio surveillance	50 p.m.		Nb prod. formés -	Comité Nat Lait -
	Ss-Objectif 1.6 <u>Appui à la valorisation du lait</u>	1.6.1 Exonération matériel de traite et tanks à lait 1.6.2. Formations à l'hygiène de la traite et matériels 1.6.3. Crédits à l'achat de matériels de traite et tanks	- 50 Crédit	50	Nb matériels impor Nb produc. formés Nb crédits alloués	Services état. Comité Nat Lait Banques
	Ss-objectifs 1.7 <u>Appui à la gestion des impacts environnntaux</u>	1.7.1. Formations bio-digesteurs et fosses fumières 1.7.2. Crédit à l'installation des bio-digesteurs, fosses fumières, composteurs et gestion des eaux usées	50 Crédit	100	Nb fermes formées Fermes équipées	Comité Nat Lait Comité Nat Lait

Objectif spécifique 2 <u>Incitation à la collecte par les laiteries industrielles</u>	Ss-Objectif 2.1. : <u>Appui global aux systèmes de collecte des laiteries</u>	2.1.1. Proposition de mécanismes d'incitation à la collecte de lait local adaptés à chaque contexte	10	Lien 4.1.2	Document	Comité Nat Lait
		2.1.2. Crédit à l'achat de matériels de collecte	Crédit			
Objectif spécifique 3 <u>Appui à la collecte rurale</u>	Ss-Objectif 3.1. : <u>Appui global</u>	2.1.3. Formations à la valorisation du lait local	250	50	Nb crédits alloués Nb laiter. formées	Banques Comité Nat Lait
		2.1.4. Elaboration d'un code de déontologie en matière d'étiquetage et d'indication des produits	-			
		2.1.5. Concertation nationale sur taxes et TEC lait	50			
		2.1.6 Concertation régionale sur taxes et TEC lait	50			
	Ss-Objectif 3.2 <u>Appui à l'alimentation du bétail</u>	2.1.7 Appui aux services aux producteurs par laiteries	Crédit	75	Code de déont. final Nb réunions Nb réunions Nb crédits alloués	Comité Rég Lait Comité Nat Lait Comité Rég Lait Comité Nat Lait
		3.1.1. Mise en place d'un conseil aux éleveurs en appui aux laiteries, mini-laiteries ou centres de collecte	500			
		3.1.2 Appui aux OP d'éleveurs et de pasteurs	50			
		3.1.3. Infrastructures rurales	p.m.			
	Ss-Objectif 3.3 <u>Lutte sanitaire</u>	3.1.4. Alphabétisation	p.m.			
		3.2.1. Cadres locaux de concertation sur l'alimentation des bovins laitiers	25	50	Nb prod. conseil. Nb OPs formées - - - Nb OPs présentes	Comité Nat Lait + ONGs - - - Comité Nat Lait
		3.2.2. Participation éleveurs aux plans nati. aliment.	Voir 4.1.1			
		3.2.3 : Programmes de sécurisation des espaces pastoraux	p.m.			
		3.2.4. Crédit subventionné à l'achat d'aliment bétail	Crédit			
	Ss-Objectif 3.4 <u>Collecte et transformation du lait</u>	3.3.1 Campagnes de dépistage TB et Bru	50	50	Nb vaches dépist. - Nb prod formés Nb crédits alloués Nb cas reportés	Services état. - Etat et OPs Etat. + Banques Etat + OPs
		3.3.2 Campagnes de vaccinations	p.m.			
		3.3.3 Formations à la santé des animaux et à l'hygiène	50			
		3.3.4 Crédit à l'installation des vétérinaires de brousse et auxiliaires de santé animale	Crédit			
		3.3.5. Appui système d'épidémio-surveillance bovins	50	50	Nb laiter. formées Nb crédits alloués	Comité Nat Lait Banques
		3.4.1 Formation des personnels des mini-laiteries	40			
		3.4.2. Crédit à l'installation des mini-laiteries	Crédit	50	Nb guides distrib.	Comité Rég Lait
		3.4.3. Promotion d'un approche « guide de bonnes pratiques laitières en zone CEDEAO »				
		3.4.4. Edition d'un guide technique des mini-lait. et de fiches techniques «production »		100	Fiches finalisées Nb réunions interp.	Comité Rég Lait Comité Nat Lait
		3.4.5. Appui aux interprofessions locales des acteurs des filières agro-pastorales	25			

Objectif spécifique 4 <u>Appui global à la filière</u>	Ss-Objectif 4.1 <u>Appuis thématiques liés à plusieurs piliers</u>	4.1.1 Etude régionale Fiscalité élevage 4.1.2. Création d'un environnement fiscal favorable 4.1.3 Elaboration plan nat. alimentation animale 4.1.4 Elaboration plan rég. alimentation animale	30 50	50 100	Etude finalisée Décisions officiel. Plan finalisé Plan finalisé	Comité Rég Lait Services étatique. Services Etat Comm. Uemoa
	Ss-Objectif 4.2. : <u>Appui au pilotage de la filière</u>	4.2.1 Création et animat. comités nationaux du lait 4.2.2 Création et animat. Comité régional du lait 4.2.3 Appui aux organisations interprofess. nationa. 4.2.4 Appui aux interprofessions régionales 4.2.5. Appui aux structures technique de l'Etat en charge du secteur laitier 4.2.6 Programmes de recherche régionaux	150 - 250 100	90 30 250	Nb réunions Nb réunions Nb réunions OIP Nb réunions OIP TDR services état. TDR programmes.	Services étatique. Commission Comité Nat Lait Comité Rég Lait Comité Nat Lait Comité rég. Lait
	Ss-Objectif 4.3. : <u>Suivi et évaluation du programme</u>	4.3.1. Communication sur le programme régional 4.3.2 Mise en place du programme de crédit en lien avec les outils de la Commission et la BOAD 4.3.3 Suivi-évaluation du programme 4.3.4 Proposition d'un programme à plus long terme		25 - 50 50	Nb d'actions com. Convention BOAD Rapports Programme final	Commission Commission Commission Commission
	TOTAL (en millions Fcfa)		2 555	1 670		

Tableau 15 : Calendrier de réalisation des actions régionales

Types d'action	Activités	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Etudes	1.3.1 Bilan régional des réussites et des échecs en matière d'amélioration génétique	X				
	2.1.4. Elaboration code de déontologie en matière d'étiquetage et d'indication des produits		X			
	3.4.3. Promotion d'un approche « guide de bonnes pratiques laitières en zone CEDEAO »		X			
	3.4.4 Edition d'un guide technique des mini-lait. et de fiches techniques «production »		X			
	4.1.1 Etude régionale « Fiscalité élevage »	X				
	4.1.4 Elaboration plan régional alimentation animale		X	X		
	4.2.6 Programmes de recherche régionaux	X	X	X	X	X
	4.3.3 Suivi-évaluation du programme		X		X	
	4.3.4 Proposition d'un programme à plus long terme				X	X
Mise en place de lignes de crédits	1.1.2 Crédit à l'achat de titres fonciers et accès à l'eau	X	X	X	X	X
	1.2.4 Crédits à l'installation des fermes	X	X	X	X	X
	1.3.4 Crédit à l'achat de génisses et de semences	X	X	X	X	X
	1.6.3. Crédits à l'achat de matériels de traite et tanks	X	X	X	X	X
	1.7.2. Crédit à l'installation des bio-digesteurs, fosses fumières, composteurs et gestion des eaux	X	X	X	X	X
	2.1.2 Crédit à l'achat de matériels de collecte	X	X	X	X	X
	3.2.4. Crédit subventionné à l'achat d'aliment bétail	X	X	X	X	X
	3.3.4 Crédit à l'installation des vétérinaires de brousse et auxiliaires de santé animale	X	X	X	X	X
	3.4.2. Crédit à l'installation des mini-laiteries	X	X	X	X	X
	4.3.2 Mise en place programme de crédit en lien avec les outils de la CEDEAO et de la BOAD	X				
Concertation régionale	1.3.5 Coordination des programmes d'amélioration génétique		X			
	2.1.6 Concertation régionale sur taxes et TEC dans le secteur laitier		X			
	4.2.2 Création et animation d'un Comité régional du lait	X	X	X	X	X
	4.2.4 Appui aux interprofessions régionales	X	X	X	X	X
	4.3.1. Communication sur le programme régional	X	X	X	X	X

Tableau 16 : Budgétisation des actions régionales

Types d'action	Activités	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	
Etudes	1.3.1 Bilan régional des réussites et des échecs en matière d'amélioration génétique	100			-	-	
	2.1.4. Elaboration code de déontologie en matière d'étiquetage et d'indication des produits		50		-	-	
	3.4.3. Promotion d'un approche « guide de bonnes pratiques laitières en zone CEDEAO »		50		-	-	
	3.4.4 Edition d'un guide technique des mini-lait. et de fiches techniques «production »		100		-	-	
	4.1.1 Etude régionale « Fiscalité élevage »	50			-	-	
	4.1.4 Elaboration plan régional alimentation animale		50	50	-	-	
	4.2.6 Programmes de recherche régionaux	50	50	50	50	50	
	4.3.3 Suivi-évaluation du programme	10	10	10	10	10	
	4.3.4 Proposition d'un programme à plus long terme				25	25	
Mise en place de lignes de crédits (bonifications)	1.1.2 Crédit à l'achat de titres fonciers et accès à l'eau	40	40	20	-	-	
	1.2.4 Crédits à l'installation des fermes	40	40	20	-	-	
	1.3.4 Crédit à l'achat de génisses et de semences	30	20	-	-	-	
	1.6.3. Crédits à l'achat de matériels de traite et tanks	30	20	-	-	-	
	1.7.2. Crédit à l'installation des bio-digesteurs, fosses fumières, composteurs et gestion des eaux	40	40	20	-	-	
	2.1.2 Crédit à l'achat de matériels de collecte	30	20	-	-	-	
	3.2.4. Crédit subventionné à l'achat d'aliment bétail	20	20	10	-	-	
	3.3.4 Crédit à l'installation des vétérinaires de brousse et auxiliaires de santé animale	20	20	10	-	-	
	3.4.2. Crédit à l'installation des mini-laiteries	20	20	10	-	-	
	4.3.2 Mise en place programme de crédit en lien avec les outils de la CEDEAO et de la BOAD	-	-	-	-	-	
Concertation régionale	1.3.5 Coordination des programmes d'amélioration génétique		50				
	2.1.6 Concertation régionale sur taxes et TEC dans le secteur laitier		25	25	25		
	4.2.2 Création et animation d'un Comité régional du lait	30	30	30			
	4.2.4 Appui aux interprofessions régionales	10	10	10			
	4.3.1. Communication sur le programme régional	20	-	5			
TOTAL (en millions de Francs CFA)		540	665	270	110	85	1 670

Références bibliographiques

- Abeiderrahmane Jones N., 2013. Camel Cheese – seemed like a good idea. CPSIA, USA. 387 p.
- Aubague S., 2016. Comment augmenter la consommation de lait liquide à base de lait cru collecté et pasteurisé au Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Sénégal) ? draft, Care, Milky Way Alliance, Déc 2016, 1 p.
- AVSF, 2015. AVSF sur les sentiers du lait local au Sénégal : un regard rétrospectif sur 18 années d'expériences en Haute Casamance.
https://www.avsf.org/public/posts/1852/filiere_lait_senegal_avsf_2015.pdf
- Barbière C., 2018. Comment l'UE exporte sa crise du lait vers l'Afrique. Euractiv, 1/03/2018, 1 p.
<https://www.euractiv.fr/section/agriculture-alimentation/news/comment-lue-exporte-sa-crise-du-lait-vers-lafrique/>
- Broutin C., Levard L., Goudiaby M.C., 2018. Quelles politiques commerciales pour la promotion de la filière « lait local ». Paris, Gret, 100 pages
- Broutin C., Levard L. et Benkahla B. 2015. Note d'analyse de l'impact des politiques commerciales régionales sur la filière « lait local » en Afrique de l'Ouest. GRET, APESS, Juillet 2015, 39 p.
<http://www.gret.org/wp-content/uploads/Note-analyse-politiques-commerciales-filiere-lait-AO.pdf>
- Broutin C., François M., La NoE Niculescu N., 2007. « Gestion de la qualité dans la transformation laitière : expérimentation d'une démarche d'élaboration concertée de guides de bonnes pratiques d'hygiène au Sénégal et au Burkina Faso ». *Revue Elev. Méd. vét. trop.*, 60 : 163-169.
- Broutin C., M. François, K. Sokona, A. Tandia, B. Touré., 2006 : « Les déterminants de la consommation du lait caillé à Dakar : quelles opportunités de conquête du marché par les produits locaux ? », Communication, atelier "vers de nouvelles politiques laitières", Isra, Gret, IER, Cirdes, Karkara, Bamako, 29 mai au 2 juin 2006
http://www.infoconseil.sn/IMG/pdf/Comm_conso_lait_DakarGret_enda.pdf
- CEDEAO, 2017. Note d'orientation de l'étude de faisabilité de l'offensive régionale pour la promotion du lait local en Afrique de l'Ouest. Département de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources en Eau, Commission de la CEDEAO, Avril 2017, 13 p.

- CILSS, 2016. Les paysages de l'Afrique de l'Ouest – Une fenêtre sur un mode en pleine évolution. Atlas CILSS / USAID, 236 p.
- Choplin G., 2016. L'industrie laitière européenne lorgne sur l'Afrique de l'Ouest. Étude réalisée à la demande d'Oxfam-Solidarité et SOS Faim Belgique, Juin 2016, 26 p.
<https://www.sosfaim.be/wp-content/uploads/2016/10/EtudIndusLait-FR.pdf>
- CORAF, 2012 : « Intégration régionale, accès aux marchés et diversification de l'agriculture dans la zone UEMOA : Options politiques pour des filières laitières compétitives et durables (projet FC/2003/35 : 2005 - 2007 », Policy Brief, CORAF, Dakar, 12 p.
- Corniaux C., Duteurtre G., 2018. Pour une alliance renouvelée entre industriels et éleveurs laitiers en Afrique de l'Ouest. Note d'orientation, Oxfam et Cirad, nov 2018. 8 p.
- Corniaux C., 2017 : « Situation et potentiel du secteur laitier au Burkina Faso », GIZ / CIRAD, mars 2017, 46 p.
- Corniaux C., 2015. L'industrie laitière en Afrique de l'Ouest : histoire, stratégies et perspectives. CIRAD, projet MilkWay, PPZS, Dakar, 36 p. + annexes
https://agritrop.cirad.fr/575311/1/document_575311.pdf
- Corniaux C., Duteurtre G. et Broutin C., 2014. *Filières laitières et développement de l'élevage en Afrique de l'Ouest : l'essor des Mini-laiteries*. Karthala, Paris, 242 p.
- Corniaux C., Vatin F., Ancey V., 2012. Lait en poudre importé versus production locale en Afrique de l'Ouest : vers un nouveau modèle industriel ? Cah Agric, vol. 21, n°1, jv-fev 2012. 18-24.
- Corniaux C., Alary V., Gautier D., Duteurtre G., 2012 : « Producteur laitier en Afrique de l'Ouest : une modernité rêvée par les techniciens à l'épreuve du terrain », Autrepart (62), 2012, p. 17-36
- Corniaux C., Dia D., Diao-Camara A., Duteurtre G., 2011 : « Les importations laitières : vraie question ou faux problème ? Le lait comme révélateur des enjeux du développement agricole au Sénégal, dans un contexte de mondialisation », in Pillon P. (Dir.), 2011 : *La faim par le marché : aspects sénégalais de la mondialisation*, Paris, l'Harmattan, (362 p.) pages 219 à 238.
- Corniaux C., Duteurtre G., Dieye P.N., Pocard-Chapuis R., 2005a : Les mini-laiteries comme modèle d'organisation des filières laitières en Afrique de l'Ouest : succès et limites. *Revue Elev. Méd. vét. Pays trop.* 58 (4) : 237-243.
- Corniaux C., 2005b. Gestion technique et gestion sociale de la production laitière : les champs du possible pour une commercialisation durable du lait – Cas des systèmes d'élevage actuels du delta du fleuve Sénégal. Thèse de doctorat INA-PG, Paris, France. 250 p. <http://epe.cirad.fr>
- Dia D., Ngom Y. Duteurtre V., Dieye P.N., Duteurtre G., Broutin C., 2008 : « Étude de l'impact de la hausse des cours du lait et des produits laitiers sur les

- producteurs et les consommateurs : Étude de cas du Sénégal », Rapport GRET, Iram, SOS Faim, CSFI, ISRA, CIRAD, rédigé dans le cadre de la campagne « Alimenterre 2008 », 59 p.
- DIREL, 2008 : « Note sur le secteur laitier au Sénégal », Le 10 juin 2008, Bureau du lait / DIREL, ISRA-BAME, Dakar, 5 p.
- Duteurtre G., Corniaux C., 2018. Le commerce de poudre de lait réengraissée. Situation et enjeux pour les relations commerciales Europe - Afrique de l'Ouest. Rapport provisoire. Etude réalisée par le CIRAD pour le compte de SOS Faim et Oxfam, Montpellier, novembre 2018, 41 p.
- Duteurtre G. et Corniaux C., 2013 : Etude relative à la formulation d'un Plan d'actions détaillé de développement de la filière lait au sein de l'UEMOA. Rapport définitif, Etude réalisée par le CIRAD pour le compte de la Commission de l'UEMOA, Ouagadougou, mai 2013, 82 p. + annexes
- Duteurtre G. et Faye B. (Coord.), 2009 : *L'élevage, richesse des pauvres* : Stratégies d'éleveurs et organisations sociales face aux risques dans les pays du Sud, Quae, Versailles, 286 p.
- Duteurtre G., Faye M.D et Dieye P.N. (Dir.), 2009 : *L'agriculture sénégalaise à l'épreuve du marché*, Karthala, Paris, 451 p.
- Duteurtre G. et Dieye P.N. (Coord.), 2008 : Les organisations interprofessionnelles agricoles au Sénégal : de nouveaux outils de régulation des marchés ? Isra-éditions, Dakar, 192 p.
- Duteurtre G., 2007. « Commerce et développement de la filière laitière en Afrique de l'Ouest : une synthèse ». *Revue Elev. Méd. Vét. Pays trop.* 60 (1-4). 209-223.
- Duteurtre G, Dieye P.N., Koussou M.O., 2005 : « l'analyse des filières laitières », Série Notes méthodologiques, Réseau de Recherche et d'Echanges sur les Politiques laitières (REPOL), Coordination ISRA-BAME, Dakar (www.repol.sn) 18 p.
- FAO, 2010 : Status of and Prospects for Smallholder Milk Production – A Global Perspective, by T. Hemme and J. Otte., FAO, Rome, 181 p.
- FAO-CIRAD, 2012 : « Atlas des évolutions des systèmes pastoraux au Sahel 1970-2012 », Système d'information sur le Pastoralisme au Sahel (SIPSA), FAO, CILSS, CIRAD, 33 p.
- FAO, 2012 : Base de données FAOSTAT consultable sur www.faostat.org
- Ferrari S., 2017 : La viabilité des chaînes laitières industrielles au Sénégal, une analyse en terme de gouvernance. Thèse de doctorat, Université Libre de Bruxelles, Faculté de philosophie et sciences sociales, mars 2017, 354 p.
- FMI, 2012 : « Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) : Rapport des services du FMI sur les politiques communes des pays membres », Rapport du FMI No. 12/59, Mars 2012, Washington, 77 p.

- Gouro A., 2012 : Résidus agricoles et sous-produits agro-industriels en Afrique de l'Ouest – Etat des lieux et perspectives pour l'élevage. Rapport d'expertise provisoire. FAO, novembre 2012.
- GRET, 2018 : Quelles politiques commerciales pour la promotion de la filière « lait local » en Afrique de l'Ouest ? Rapport de synthèse. GRET, Paris, Janvier 2018. 104 p.
- GRET, 2016 : Pour un soutien ambitieux à la filière "lait local" en Afrique de l'Ouest. Politiques & Pratiques de développement, Novembre, 23. Nogent-sur-Marne: GRET.
- Ickowicz A., V. Ancey, A. Wane, C. Corniaux, E. Vall, G. Duteurtre, R. Pocard-Chappuis, I. Touré, 2012 : «Crop-Livestock Production Systems in the Sahel : Increasing Resilience for adaptation to Climate Change and preserve Food Security», Report, FAO-OCDE Thematic Study, Rome, 39 p.
- IRAM, 2016 : Promouvoir le lait local au Sahel : l'expérience des centres de collecte paysans multi-services au Niger. IRAM, projet Narindu, 24 p.
<http://www.alimenterre.org/sites/www.cfsi.asso.fr/files/1038-promouvoir-lait-local-enseignements-nariindu.pdf>
- IRAM, 2010 : « Etude sur la formulation des programmes d'action détaillés des filières prioritaires au sein de la zone UEMOA : Rapport définitif », étude réalisée par Jean Koechlin et Paul Girard, Novembre 2010, 133 p.
- IRAM, 2006 : « Etude sur la compétitivité des filières agricoles dans l'espace UEMOA (Elaboration d'un argumentaire de choix de filières) : Rapport définitif », étude réalisée par Benoît Faivre Dupaigre, Pierre Baris, Laurent Liagre, version finale de juillet 2006, 279 pages.
- ISRA-BAME, 2009, « Mon lait, je l'aime local : produits et savoir-faire laitiers en Afrique de l'Ouest. Livret de l'exposition itinérante 2009 », ISRA, GRET, CIRAD, Dakar, 26 p.
- Kamuanga, M.J.B.; Somda, J.; Sanon, Y.; Kagoné, H., 2008 : « Élevage et marché régional au Sahel et en Afrique de l'Ouest : Potentialités et défis », Etude réalisée dans le cadre du partenariat entre la Commission de la CEDEAO et le Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO-OCDE) sur l'avenir de l'élevage au Sahel et en Afrique de l'Ouest, Issy-les-Moulineaux, 162 p. [acc. en ligne (déc 2012) sur <http://www.oecd.org/fr/csao/publications/40279092.pdf>]
- Levard L., Lagrandé D., 2017. Cohérence des politiques commerciales et de développement – Cas de l'APE Afrique de l'Ouest - Rapport final. GRET, Paris, Oct 2017. 108 p.
- Nigerian Dairy Development Programme, 2017. Baseline Report Oyo State. Sahel Consulting, Lagos, June 2017, 48 p.

- Oxfam, 2018. En avant ! : des politiques laitières au service de demain en Afrique de l'Ouest. Document définitif du 6 mars 2018, 33 p.
- Orasmaa T., Duteurtre G., Corniaux C., 2018. Local milk sourcing and employment creation in small-scale milk processing units in Burkina Faso : development issues and challenges. The European Journal of Development Research. Submitted.
- Orasmaa T., 2017. Fostering locality in global value chains: Potential of small-scale milk processors to increase local milk sourcing, create employment and reduce milk powder imports in Burkina Faso. Master's thesis, MSc in Agricultural Development, University of Copenhagen, CIRAD, Montpellier, 93 p. + annexes
- Orasmaa T., Duteurtre G., Corniaux C., 2016. The End of EU milk quotas: implications in West-Africa. Literature review and future perspectives. CIRAD, Milky Way, Montpellier, 40 p.
- OCDE, 2008 : Elevage et marché régional au Sahel et en Afrique de l'Ouest – Potentialités et défis. CSAO / OCDE, Issy-les-Moulineaux, 162 p.
- Poccard-Chapuis R., C. Corniaux, D. Coulibaly, 2007 : « Dynamiques de structuration des bassins laitiers : comparaison entre l'Amazonie brésilienne et le Mali », *Revue Elev. Méd. Vét. Pays trop.* 60 (1-4). 141-152.
- RBM, 2015 : Note Politique sur la dynamique de la filière lait et la nécessité de politiques et de mesures fiscales appropriées pour le développement de la collecte du lait local en Afrique de l'Ouest. Note politique rédigée par Djiby Dia et G. Duteurtre, Sept 2015, 5 p.
- Sarr F, Sall C., Sané N., 2017. La défiscalisation des produits à base de lait local : une voie pour développer la filière laitière au Sénégal ? 2ndes Rencontres Internationales sur le Lait Vecteur de Développement, Rabat, Maroc, Mars 2017.
- UEMOA, 2002 : « Les Grandes Orientations de la politique agricole de l'Union : Vol. 2 Annexes », Commission de l'UEMOA, 142 p.
- UEMOA, 2007 : « Règlement n°7/2007/CM/UEMOA relatif à la sécurité sanitaire des Végétaux, des Animaux et des Aliments dans l'UEMOA », 42 p. http://www.inter-reseaux.org/IMG/pdf_Reglement_no7-2007-CM-UEMOA_Securite_Sanitaire_.pdf
- Vatin F., 1996. Le lait et la raison marchande. Essais de sociologie économique. Presses Universitaires de Rennes, Rennes. 205 p.
- Vias G. et Banzhaf M., 2008 : « Etude de l'impact de la hausse des cours du lait et des produits laitiers sur les producteurs et les consommateurs : Etude de cas du Niger », Rapport GRET, Iram, SOS Faim, CSFI, rédigé dans le cadre de la campagne « Alimenterre 2008 », 68 p.